

## INJEP NOTES & RAPPORTS

■ **Janvier 2025**  
■ INJEPR-2025/03

# Le travail d'animation dans les terrains d'aventure en France, des années 1970 à nos jours

## SOUTIEN À LA RECHERCHE

- Étienne GUILLAUD, docteur en sociologie, postdoctorant pour le projet TAPLA Université Paris Nanterre (ANR-11-LABX-002601)
- Sous la direction de Gilles RAVENEAU, Université Lumière Lyon 2, et de Clothilde ROULLIER, Archives nationales

*Ce rapport a bénéficié du soutien financier de l'INJEP.  
Il engage la seule responsabilité de ses auteurs et/ou autrices.*



# **Le travail d'animation dans les terrains d'aventure en France des années 1970 à nos jours**

*Étienne Guillaud, docteur en sociologie, postdoctorant pour le projet TAPLA  
(Terrains d'aventure du passé/pour l'avenir), Université Paris Nanterre,  
Labex Les passés dans le présent, Investissements d'avenir, réf. ANR-11-  
LABX-002601*

*Sous la direction de Gilles Raveneau, Université Lumière Lyon 2,  
et de Clothilde Roullier, Archives nationales*

### Pour citer ce document

GUILLAUD E. A., 2025, *Le travail d'animation dans les terrains d'aventure en France, des années 1970 à nos jours*, INJEP Notes & rapports.

---

# Sommaire

<b>SYNTHÈSE</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION. LES TERRAINS D'AVENTURE, UNE OUVERTURE DES POSSIBLES AU SEIN DE L'ANIMATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>13</b>
Le terrain d'aventure comme dispositif original	14
L'animation des terrains d'aventure comme activité professionnelle	17
Une double perspective sur l'animation des terrains d'aventure	19
<b>PARTIE I : AUX MARGES DE L'ANIMATION : LA LÉGITIMATION INACHEVÉE DES TERRAINS D'AVENTURE EN FRANCE</b>	<b>21</b>
Entre hostilités et soutiens locaux : les terrains d'aventure nantais (1974-1982)	21
Un travail de définition et de légitimation jamais acquis : la difficile promotion des terrains d'aventure dans les années 1970 jusqu'au début des années 1980	30
La quasi-disparition des terrains d'aventure au milieu des années 1980 : un marqueur de leur faiblesse dans un contexte de transformations structurelles	41
Renaissance des terrains d'aventure à la fin des années 2010 : de l'opportunité du terrain d'application jusqu'à la coordination d'un essaimage à l'échelle nationale	45
Conclusion de la partie I. Des terrains d'aventure marginaux et subversifs.	49
<b>PARTIE II. FAIRE VIVRE UN TERRAIN D'AVENTURE. LE TRAVAIL D'ANIMATION ET SES EFFETS</b>	<b>52</b>
Un travail qui ne va pas de soi : les pratiques professionnelles des animateurs et animatrices	55
a) Les dimensions relationnelles avec les enfants et les jeunes au cœur du travail d'animation	55
b) Un lieu ouvert. Des dimensions relationnelles au-delà des liens avec les enfants et les jeunes	60
c) Un travail manuel et physique : l'enjeu de la santé au travail dénié ?	61
d) Le sens socio-éducatif du travail sur le terrain d'aventure	64
Des espaces toujours singuliers ? Les variations entre terrains d'aventure	64
Qui anime le terrain d'aventure ? Conditions de recrutement et rapports différenciés au travail	67
Les conditions sociales à l'investissement sur le terrain d'aventure et ses effets	72
Conclusion de la partie II. Le terrain d'aventure comme lieu de la socialisation professionnelle	77
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE ENCORE ET TOUJOURS AUX MARGES DE L'ANIMATION ? L'AVENIR DES TERRAINS D'AVENTURE EN QUESTION</b>	<b>80</b>
<b>SOURCES HISTORIQUES</b>	<b>82</b>
Archives nationales	82
Archives départementales de Loire-Atlantique	82
Archives départementales du Val-de-Marne	82
Archives municipales de Rennes	83
Archives municipales de Suresnes	83
Archives privées	83
Entretiens patrimoniaux	83

## **ANNEXE. LISTE DES ENTRETIENS**

---

**84**

Tableau 2. Liste des entretiens pour les terrains d'aventure « du passé »

84

Tableau 3. Liste des entretiens pour les terrains d'aventure « du présent »

84

## **BIBLIOGRAPHIE**

---

**85**

## SYNTHÈSE

---

Les terrains d'aventure sont des terrains de jeux fondés sur le libre accès et le jeu libre : ceux et celles qui viennent sur le terrain, le plus souvent des enfants et des jeunes et parfois leurs parents ou des habitant·es du quartier, peuvent y choisir leur activité et aménager le lieu selon leurs envies. Ils et elles peuvent alors dans cet espace manier des outils et construire des cabanes ou une balançoire, manipuler des éléments (de l'eau, de la terre ou, quand c'est possible, du feu), cuisiner, organiser un jeu, lire des livres ou même, tout simplement, ne rien faire. Les animateurs et animatrices, garants du bon fonctionnement du lieu et d'une pédagogie non directive (voire « anti-autoritaire »), ne doivent pas imposer une activité, mais accompagner les envies du public et lui assurer l'appropriation de l'espace. Fondés en 1943 au Danemark, dans un contexte de reconstruction où le manque de lieux pour les plus jeunes constituait un problème, les terrains d'aventure se sont diffusés dans les décennies suivantes dans une partie importante de l'Europe (Angleterre, Suisse, Allemagne...) sous des appellations variées (Newstead, 2019). En France, leur implantation, au cours des années 1970, est relativement tardive et sera de courte durée puisque les années 1980 marquent progressivement leur disparition. Leur retour à Angers en 2018 va être le point de départ d'un nouvel essaimage : une soixantaine de terrains d'aventure ou de projets de terrains d'aventure existent sur le territoire français en 2023. Ils sont le plus souvent implantés dans des quartiers populaires urbains.

Une charte des terrains d'aventure a été conçue en 2022, à l'initiative des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMÉA), qui sont très attentifs à leur diffusion et leur organisation, et des partenaires qui portent ou souhaitent porter de tels projets. Cette charte précise le concept de terrains d'aventure en indiquant que ceux-ci « peuvent être aujourd'hui définis comme des dispositifs socioculturels ancrés sur un espace bien défini, librement accessible et gratuit », que ce sont « des espaces d'échanges et de rencontres » avec pour objectif d'agir « en direction des populations les plus éloignées des espaces de loisirs et de vacances », afin « que chaque enfant, chaque personne ait le droit de pouvoir jouer, rire, expérimenter, essayer, prendre des risques, etc. »<sup>1</sup>.

La recherche menée, au sein du projet TAPLA (Terrains d'aventure du passé/pour l'avenir)<sup>2</sup>, a consisté à comparer les terrains d'aventure en France entre deux époques, celles des années 1970-1980 et celle d'aujourd'hui, en prenant pour angle les animateurs et animatrices. L'enjeu était alors de saisir deux états de l'espace professionnel pour comprendre ce que les animateurs et animatrices produisent sur les terrains d'aventure, et, en retour, les effets de cette expérience d'animation sur eux et elles. Si les terrains d'aventure constituent un objet mineur, voire marginal, ils peuvent, par leur caractère singulier, offrir une perspective originale pour saisir les transformations des métiers de l'animation, les rapports au travail ou

---

<sup>1</sup> Celle-ci est disponible en ligne, notamment sur le site des CEMÉA. URL : <https://cemea.asso.fr/les-champs-d-action/terrain-d-aventures/charte-des-terrains-d-aventures> (consulté le 15/11/2024)

<sup>2</sup> Le projet TAPLA est soutenu par le Labex « Les passés dans le présent » (PasP) de l'université de Paris-Nanterre (2020-2024). La recherche postdoctorale présentée ici a bénéficié spécifiquement d'un financement de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), et a également été aidée par la Maison des sciences de l'homme (MSH) Paris Nord.

bien encore la mise en œuvre de projets éducatifs à l'échelle locale. La recherche croise des archives, des entretiens et des observations<sup>3</sup>.

## Les terrains d'aventure des années 1970-1980 : une légitimation inachevée

Les terrains d'aventure vont essaimer en France à partir de l'action du Comité pour le développement des espaces de jeux (CODEJ), qui en fait la promotion et en assure parfois la gestion à partir de 1973. Les recherches historiques permettent de souligner que le travail de légitimation des terrains d'aventure n'a jamais abouti, malgré des soutiens de poids et une couverture médiatique enthousiaste dans les premiers temps.

### Un développement sous tension dans les années 1970

En 1970, le CODEJ est fondé autour de la personnalité de Valia Tanon, psychologue particulièrement investie dans des réseaux internationaux tournés vers l'enfance, et plus spécifiquement à l'*International playground association* (IPA). Le CODEJ va réunir des fédérations d'éducation populaire (Francs et franchises camarades [FCC] et CEMÉA, puis rapidement l'Union française des colonies de vacances [UFCV]), des architectes-urbanistes, des représentants du secteur du logement social ou bien encore des membres de la Caisse des dépôts. Le comité entend « favoriser un environnement adapté aux besoins des enfants », en particulier par le développement d'espaces qui leur sont dédiés dans cette période d'urbanisation. Le CODEJ va alors défendre ardemment le principe des terrains d'aventure, certains membres connaissant bien l'existence de ceux-ci dans d'autres pays européens, en organisant des voyages d'études, en produisant des documents de promotion de ces terrains et en assurant l'information auprès des élus. Après une première expérience parisienne en 1973, plusieurs terrains d'aventure vont naître dans les années suivantes, dans toute la France (région parisienne, Belfort, Nantes, entre autres). Ce développement reste modeste tant ces expériences rencontrent des difficultés à se maintenir sur le long terme : un recensement de 1977 indique que les services jeunesse et sport reconnaissent une trentaine de terrains d'aventure en France, tandis qu'il en existe plus de 200 à Londres au même moment.

Les terrains d'aventure ont fait rapidement l'objet d'une appropriation par des animateurs et animatrices, membres de nouvelles franges des classes moyennes, qui n'ont pas les mêmes propriétés sociales que les membres les plus actifs du CODEJ – plutôt issus de la bourgeoisie – ni les mêmes représentations de ce qu'est (ou doit être) un terrain d'aventure. La brochure du CODEJ de 1974 justifie l'existence des terrains d'aventure par des considérations autour de la psychologie de l'enfant et insiste sur la nécessité de son bon développement dans une période de transformation urbaine : le terrain d'aventure répond ainsi à ses besoins fondamentaux. La littérature des animateurs et animatrices de terrains d'aventure est, quant à elle, teintée d'un « esprit libertaire » et se fonde plus explicitement sur un projet politique autour

---

<sup>3</sup> De nombreuses archives ont été dépouillées aux Archives nationales (en particulier celles des services jeunesse et sport), ainsi que dans des centres d'archives locaux (archives départementales de Loire-Atlantique et du Val-de-Marne, archives municipales de Rennes). Sept entretiens ont été réalisés avec des acteurs et actrices historiques et 19 entretiens avec des acteurs et actrices de la période actuelle (animateurs et animatrices ou responsables associatifs). Enfin, des observations ont été effectuées sur sept terrains d'aventure, aux propriétés contrastées, et sur des temps de réunion ou de regroupement d'animateurs et animatrices.



du droit à la ville et de la remise en cause des rapports de pouvoir notamment : les terrains d'aventure sont des espaces où les enfants peuvent définir leurs propres besoins. Ils participent ainsi à « la contestation en acte de la notion d'équipement socioculturel » (Raveneau, 2019). Les entretiens avec les acteurs historiques des terrains d'aventure soulignent que ces animateurs et animatrices, qui proviennent des classes moyennes ou supérieures en relatif déclassement ou de classes populaires en ascension, entretiennent des liens étroits avec le tissu associatif et militant autour du terrain d'aventure. Le cas de Nantes est à certains égards emblématique : le premier terrain d'aventure implanté dans la ville est considéré, par l'équipe d'animation, comme un outil de mobilisation sociale, notamment pour s'opposer à un projet immobilier et questionner les politiques de logement (Chauvigné *et al.*, 1977). Ces animateurs et animatrices militantes vont fonder, à partir de 1975, des associations de praticiens de terrains d'aventure, qui se distinguent du CODEJ perçu comme une organisation de « gestionnaires », regroupées, à partir de 1977, dans la Fédération nationale des animateurs de terrains d'aventure (FNATA).

Ces tensions entre, d'un côté, les promoteurs et promotrices de terrain d'aventure du CODEJ qui pèsent sur les institutions, du fait notamment de leur capital social, et, de l'autre, des animateurs et animatrices qui défendent une conception politique de leur pédagogie non directive, ont sans doute contribué à rendre difficiles la légitimité et la stabilisation des terrains d'aventure. Ces derniers ne font nulle part l'unanimité. Au niveau des services jeunesse et sports, des inspecteurs et inspectrices peuvent soutenir localement des terrains d'aventure tandis que d'autres les critiquent de façon plus ou moins virulente. Les fédérations d'éducation populaire ne leur apportent qu'un soutien modéré et ils ne font pas consensus à l'échelle nationale. L'UFCV ou les FCC peuvent soutenir leur développement ou émettre des doutes sur leur pertinence selon les équipes locales. Aussi, à l'échelle des municipalités, des habitant·es ou une partie des élus et des personnels des mairies peuvent avoir des réticences, voire de fortes oppositions, à l'implantation d'un terrain d'aventure, en raison de son aspect visuel (« de bidonville ») ou de l'impression d'un « laisser-aller » dans son animation, qui serait « dangereux » pour la jeunesse. En conséquence, le travail des équipes d'animation de ces terrains souffre d'un déficit de reconnaissance qui peut susciter des incompréhensions, voire de l'hostilité.

## La disparition des terrains d'aventure dans les années 1980

En 1981, la FNATA produit, avec le concours du Centre de création industrielle (CCI), une brochure sur les terrains d'aventure et la place des enfants dans l'espace urbain qui fera l'objet d'une large diffusion (CCI, 1981). La fédération va ainsi pouvoir rencontrer le ministère du temps libre et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) en 1982 pour faire part de ses problèmes et tenter de pérenniser les terrains d'aventure. Dans son compte-rendu, la FNATA indique avoir été bien reçue et que des solutions concrètes pourraient être trouvées. Pourtant, les années suivantes vont marquer le déclin et la quasi-disparition des terrains d'aventure en France. Plusieurs sources semblent apporter un élément d'explication à cette situation en apparence paradoxale : la politique de décentralisation mise en œuvre durant ces années-là aurait favorisé l'échelon local et provoqué une réduction des subventions en faveur des terrains d'aventure que les municipalités sont rarement enclines à défendre. Ce faible soutien local entraîne d'autres coupes budgétaires puisque les services jeunesse et sports sont réticents à soutenir une initiative qui ne bénéficie pas du soutien de l'équipe municipale locale. La diminution des subventions ne permet plus de financer les salaires des équipes d'animation, qui est le poste de dépenses principal pour un terrain d'aventure, et conduit alors à leur fermeture et à l'éclatement des associations d'animateurs et animatrices comme la FNATA. De plus, dans la première moitié des années

1980, une réorientation de l'action enfance/jeunesse vers des thèmes comme « l'insertion » où il faut proposer des « activités », ou vers des équipements fixes, vont contribuer à un soutien de plus en plus faible, et donc à la disparition, des terrains d'aventure.

Au cours des années 1970-1980, les terrains d'aventure ont ainsi toujours été fragiles, peu d'entre eux parviennent à se pérenniser sur la longue durée et leur légitimité n'a jamais été pleinement acquise. L'enquête souligne, contre un discours sur le caractère « cyclique » des terrains d'aventure, alors associés mécaniquement à un « air du temps », que c'est un ensemble de conditions matérielles (niveau des subventions en particulier) et symboliques (manque de légitimité pour des pédagogies non directives, mésentente entre des acteurs et actrices professionnels et institutionnels, par exemple) qui contribue à expliquer leur disparition. Plus que la simple fermeture des terrains d'aventure, ce sont les conditions de leur possibilité, c'est-à-dire la place offerte à une alternative éducative fondée sur une pédagogie non directive dans l'espace public, qui vont se restreindre au point que la mémoire même de ces expériences va aussi disparaître. La circulation de documents et l'engagement d'acteurs et d'actrices à leur propos vont devenir rares, voire inexistantes, du moins jusqu'à leur récente réapparition.

## Une nouvelle aventure depuis la fin des années 2010

Le récent retour d'un essaimage des terrains d'aventure, près de quarante ans après leur quasi-disparition, est dû à une conjonction de facteurs. D'abord, des animateurs et animatrices des CEMÉA ont pu en découvrir à travers des voyages d'études à Hambourg et appelaient, dès 2013, à s'en inspirer et à en concevoir en France. Ensuite, les possibilités concrètes d'une première expérience à Angers ont été réunies en 2017-2018, avec l'implication du centre social Jacques Tati, situé dans le quartier Belle-Beille où le terrain d'aventure est implanté (Artières et *al.*, 2020). La synchronicité de la recherche TAPLA a également participé à faire connaître ce dispositif et à sa légitimation. Enfin, et de façon plus générale, l'implantation de terrains d'aventure peut faire écho à des préoccupations sociales et politiques de ces dernières années, comme « l'école dehors », « la ville à hauteur d'enfant », ou bien encore la nécessité de favoriser des démarches d'« aller vers » dans un contexte de relatif essoufflement des accueils de loisirs classiques.

### Des partenariats locaux pour des terrains d'aventure précaires

Loin de se résumer à la construction de cabanes, les terrains d'aventure sont perçus par les acteurs et actrices qui en font la promotion comme d'excellents moyens d'interroger la prise de risque, l'aménagement urbain et son appropriation, ou bien encore la parentalité. La force du dispositif réside aussi dans sa capacité à s'ancrer dans l'espace local et à toucher l'ensemble de la population, en étant gratuit et libre d'accès. La légitimité des terrains d'aventure tient donc à leur place singulière localement, et leur implantation résulte toujours d'un travail « partenarial », qui peut impliquer les services de la municipalité, la préfecture, les services jeunesse et sports, les directions départementales de la cohésion sociale, les caisses d'allocations familiales ou bien encore les acteurs éducatifs du quartier, comme les centres sociaux, les éducateurs de prévention et les établissements scolaires. Ces dimensions partenariales (Morel, Pesle, 2020) sont souvent prises en charge par des professionnels, relativement diplômés et plus souvent stabilisés dans l'emploi, qui se spécialisent dans la coordination de ces acteurs

institutionnels et professionnels et, plus globalement, dans les aspects gestionnaires et bureaucratiques liés à ce type de projet. Les partenariats, s'ils fondent la légitimité du terrain d'aventure en l'ancrant au plus près des enjeux éducatifs locaux, sont aussi l'objet d'un travail considérable pour des apports financiers modestes et peu pérennes. Ainsi, si le nombre de terrains d'aventure ou de projets de terrains d'aventure augmente de façon exponentielle, cela ne doit pas masquer le fait qu'une grande part d'entre eux sont ouverts pour des périodes très réduites (pas plus de deux mois pendant les vacances d'été).

La reconnaissance des terrains d'aventure est ainsi encore fragile. Comme dans les années 1970-1980, le cadre réglementaire concernant leur implantation reste flou. Cela peut s'avérer un avantage pour « jouer avec la règle », mais limite nécessairement les possibilités de leur implantation sur une échelle plus large. Il n'existe pas (encore) de titre ou de certification qui spécialiserait un animateur ou une animatrice sur la question des terrains d'aventure. La précarité des projets condamne une large part des animateurs et animatrices qui s'y investissent à la précarité de leur condition, qui peut être vécue comme un manque de reconnaissance. Outre l'emploi de CDD de très courte durée, le recours à des travailleurs et travailleuses en dehors du salariat (service civique, contrat d'engagement éducatif, stages...) et au travail gratuit (Simonet, 2018) y est en effet largement répandu.

## Faire ailleurs et autrement : un travail d'animation original

Le caractère ouvert sur l'espace public du terrain d'aventure permet d'être confronté à une diversité de publics et à devoir composer de façon originale, et inattendue, avec eux. Une animatrice, travaillant sur un terrain d'aventure ouvert toute l'année, explique l'originalité de son travail en mentionnant qu'on pourrait la qualifier de « concierge » ou de « gardienne » du terrain d'aventure tant son activité consiste à « aménager un espace » pour que « les parents, « les ados », « les plus petits » puissent « s'y retrouver ». Elle insiste finalement sur l'organisation du lieu et la diversité des usages et des publics de celui-ci. La dimension relationnelle du travail d'animation d'un terrain d'aventure est singulière, car elle engage à se décentrer des normes régissant habituellement les cadres de l'animation (Camus, 2011) en portant son attention sur l'aménagement de l'espace plutôt que sur la construction de séquences temporelles, en se fondant sur la « contiguïté » plutôt que sur le « face-à-face » (Besse-Patin, 2023). Ce travail exige un sens de l'écoute et de l'observation pour pouvoir s'adapter à la multiplicité des publics et des thèmes (la prise de risque, la parentalité, les rapports de pouvoir, par exemple) qui peuvent survenir dans les interactions sur le terrain.

En outre, la pédagogie non directive du terrain d'aventure implique de ne pas intervenir trop tôt ou trop brutalement dans les situations, en particulier lorsque celles-ci sont risquées ou conflictuelles. Il faut pour l'équipe d'animation percevoir le « bon moment » pour intervenir et organiser, autant que possible, des formes d'autorégulation : construction de règles collectives, règlement des conflits par des discussions entre enfants, notamment. Cela implique de construire une forme de « sens pratique » pour le travail relationnel du terrain d'aventure, qui ne correspond pas toujours à celui mis en œuvre dans d'autres espaces de l'animation. Les incertitudes qu'il faut interpréter et surmonter dans le travail engagé, à l'instar de pratiques prudentielles (Champy, 2009), à se doter d'espaces de délibération pour juger de l'action à mener (réunions régulières entre collègues, conseils avec les enfants, regroupements d'animateurs et animatrices de terrains d'aventure, etc.). Toutefois, le caractère précaire des terrains d'aventure conduit à des formes d'isolement ou d'instabilité qui peuvent rendre inopérants ces espaces et insolubles les problèmes rencontrés.

## Un espace de socialisation professionnelle Les conditions d'un investissement sur le terrain d'aventure

Des rapports différents au terrain d'aventure peuvent exister selon le statut d'exercice et, surtout, en fonction des trajectoires des agent-es. Il est déjà possible d'opérer une division entre les animateurs et animatrices « de passage », qui exercent le travail sur un terrain d'aventure sur un temps limité (comme un « job »), et les animateurs et animatrices « investis », qui vont défendre le principe des terrains d'aventure et vouloir s'y investir de façon plus prolongée et régulière. Les animateurs et animatrices de passage ont des profils divers : étudiant-es, habitant-es du quartier, « occasionnel-le » de l'animation... Ils et elles peuvent être plus ou moins sensibilisé-es ou convaincu-es par le terrain d'aventure. Pour les « investis », qui ont davantage retenu notre attention dans cette enquête, il s'agit de réussir à enrôler les animateurs et animatrices de passage en parvenant à les convaincre de l'intérêt et des principes de fonctionnement originaux (non-directivité, rupture avec les logiques d'autorité, importance de l'aménagement du lieu...) du terrain d'aventure.

Parmi les « investis », deux profils types peuvent être distingués selon leur rapport à l'animation. D'abord, celui d'animateurs et animatrices « de métier » qui apprécient le terrain d'aventure, car il offre une occasion de renouveler leurs pratiques, de voir d'autres publics et, surtout, de se rapprocher de leurs idéaux sur le plan pédagogique. Ensuite, celui d'animateurs et animatrices qui découvrent l'animation par le terrain d'aventure et vont l'investir, car celui-ci leur offre l'occasion d'une bifurcation à laquelle ils et elles prêtent du sens. Si ces dernier-es n'excluent pas nécessairement de travailler plus largement dans l'animation, le fait d'exercer sur un terrain d'aventure reste leur priorité.

Dans chaque cas, la valorisation des terrains d'aventure et leur investissement dans ceux-ci reposent sur trois processus, à inscrire dans leur trajectoire : un processus de distinction, la valorisation de ressources attachées à leur personne et l'entretien collectif de cet investissement. Travailler sur un terrain d'aventure permet de se mettre à distance, et donc de se distinguer, du travail d'animation dans d'autres lieux, voire du travail dans d'autres espaces professionnels ou sociaux. Des enquêté-es, ayant déjà cumulé de multiples expériences dans l'animation, ont ainsi pu raconter en entretien comment ils et elles voulaient rompre avec des modalités éducatives perçues comme autoritaires, voire violentes, où il fallait « imposer des activités » aux enfants, « punir », etc. Pour ceux et celles qui découvrent l'animation par le terrain d'aventure, c'est plutôt une logique de distinction « de soi à soi » (Lahire, 2004), par la rupture avec des études ou une voie professionnelle qui ne leur convenaient pas, qui préside à leur engagement. De plus, le fait de pouvoir valoriser de « petites ressources », une « petite monnaie du capital » pour reprendre l'expression de Francis Lebon (2020), peu ou pas rentable dans d'autres univers sociaux, comme la maîtrise de la construction de cabanes, la maîtrise de références culturelles populaires, la connaissance de jeux ou de la valorisation d'éléments biographiques favorisent le goût et l'investissement dans le travail d'animation (Guillaud, 2021). Enfin, cet investissement se maintient dans le temps seulement s'il est entretenu par un collectif : une bonne entente avec l'équipe du terrain d'aventure, un investissement dans des groupes de travail, ou bien encore des moments de formation et de regroupements sont autant d'éléments suscitant des interactions qui vont déterminer le goût et l'engagement pour le travail de ces animateurs et animatrices.

Le terrain d'aventure peut ainsi constituer, sous condition, un espace de socialisation professionnelle (Darmon, 2016) en suscitant une forme de décentrement par rapport aux normes habituelles du travail d'animation, à condition d'adhérer *a minima* aux conceptions que suppose le dispositif. Cette socialisation

peut s'avérer de renforcement, en particulier pour les expérimenté·es, quand elle permet d'assurer la mise en œuvre de leurs convictions pédagogiques. Ou bien, selon les trajectoires des animateurs et animatrices, cette socialisation peut transformer les manières de percevoir l'espace public, le risque ou l'autorité, et conduire à adopter de nouvelles postures professionnelles, parfois en rupture avec des expériences passées. Le terrain d'aventure peut ainsi contribuer à renouveler, au moins partiellement, le « sens socio-éducatif » (Bodin, 2011) constitutif du travail d'animation.

## Conclusion : une ouverture des possibles à l'avenir incertain

Les terrains d'aventure peuvent être considérés comme « subversifs » au sens où ils interrogent les modalités les plus usuelles de l'encadrement du loisir des enfants et s'avèrent propices à interroger l'aménagement urbain ou les rapports sociaux, à commencer par la « domination adulte » (Mozziconacci *et al.*, 2023). Plus fondamentalement, leurs principes invitent à prendre de la distance avec certaines modalités de la forme scolaire (impositions de normes corporelles et temporelles, soumission à l'autorité, notamment), qui définissent une large part de l'encadrement effectué par des animateurs et animatrices (Kechichian, 2023), et offrent ainsi un espace d'expression de dispositions populaires et d'appropriations hétérodoxes du loisir sur lesquels peut se fonder un travail socio-éducatif original. Si ce caractère subversif du terrain d'aventure était approprié dans les années 1970-1980 par des animateurs et animatrices partisan·es d'une idéologie politique (« libertaire » ou « socialiste »), il est aujourd'hui, conformément aux transformations propres à l'espace de l'animation et de l'éducation populaire (Lebon, 2005), approprié par des professionnels de l'animation, ou découvrant l'animation, qui veulent « donner du sens » à leur engagement dans le travail.

Les terrains d'aventure ont toujours constitué un dispositif socioculturel marginal, tant matériellement que symboliquement, en restant cantonnés à une suite « d'expérimentations », que ce soit dans les années 1970 ou aujourd'hui. Les professionnel·les des terrains d'aventure sont peu reconnu·es et ces espaces fonctionnent encore largement grâce aux « bonnes volontés », à du sous-emploi et du travail gratuit. Cela rend difficile leur stabilisation et plus largement la réalisation de toutes les potentialités du terrain d'aventure, que ce soit pour la vie d'un quartier ou pour ses dimensions socio-éducatives. L'avenir des terrains d'aventure s'avère alors incertain. Si ceux-ci ne s'institutionnalisent pas, le mouvement actuel pour leur retour pourrait aboutir, comme dans les années 1980, à leur disparition. Plusieurs éléments indiquent qu'un « déjà-là » sur lequel s'appuyer pour la reconnaissance des terrains d'aventure existe : des regroupements, une charte, des groupes de travail, des liens entretenus avec des partenaires européens, une patrimonialisation des terrains d'aventure « du passé » et l'appui de la recherche TAPLA. Reste à trouver, pour ceux et celles qui les défendent, le moyen d'opérer cette institutionnalisation sans transiger sur ces principes de fonctionnement et sans que cela aboutisse à une division trop rigide entre des professionnels « du partenariat », plus diplômés et plus stabilisés dans l'emploi, et ceux et celles « du terrain », condamnés à une absence de protection salariale et à l'instabilité. L'actualisation des possibilités offertes par le terrain d'aventure étant, pour une large part, dépendante de ces facteurs.

## Bibliographie

Artières C., Besse-Patin B., Cadier R., Charlot T., Guillon S., Lulé D., Raveneau G., 2020, « L'aventure de Belle-Beille », *SUD. Volumes critiques*, n° 4 [\[en ligne\]](#).

Besse-Patin B., 2023, « Sortir du face-à-face pédagogique La relation de contiguïté dans l'animation socio-culturelle », *Phronesis*, hors-série n° 1, p. 144-159.

Bodin R., 2011, « Une éducation sentimentale. Sur les ambiguïtés de l'accompagnement social en éducation spécialisée », *Déviance et société*, n° 35, p. 93-112.

Camus J., 2011, « Les cadres sociaux de l'animation en centres de loisirs en France », *Pensée plurielle*, n° 26, p. 25-36.

Champy F., 2009, *La sociologie des professions*, Paris, Presses universitaires de France.

Chauvigné C., Chenantais D., Garin J-Y, Mansuy M., 1977, *Le trou. Un terrain d'aventure à Nantes*, Nantes, UFCV.

Centre de création industrielle (CCI), 1980, *Enfants, à vous de jouer ! Terrains d'aventure, transformations d'espaces urbains*, Paris, Éditions du Centre de création industrielle / Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

Darmon M., 2016, *La socialisation*, Paris, Armand Colin.

Guillaud E., 2021, « Donner une part de soi. La transférabilité de ressources et dispositions pour l'encadrement des classes de mer », *Les sciences de l'éducation - Pour l'ère nouvelle*, n° 54, p. 39-59.

Kechichian S., 2023, *Encadrer l'enfance populaire hors de l'école. Ethnographie des loisirs périscolaires*, Thèse de doctorat de sociologie et anthropologie, Université Lumière Lyon 2.

Lahire B., 2004, *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte.

Lebon F., 2005, *Une politique de l'enfance. Du patronage au centre de loisirs*, Paris, L'Harmattan.

Lebon F., 2020, *Entre travail éducatif et citoyenneté : l'animation et l'éducation populaire*, Champ social, Nîmes.

Morel S, Pesle M., 2020, « Introduction. Approches territoriales et partenariales de la réussite éducative », *Les sciences de l'éducation - Pour l'ère nouvelle*, n° 53, p. 9-20.

Mozziconacci V., Rennes J., Duval-Valachs N., Esclafit M., Revenin R., Batailler C., 2023, « Éditorial. Interroger la domination adulte », *Mouvements*, n° 115, p. 7-11.

Newstead S., 2019, « Le playwork à la recherche d'une identité perdue », *Sciences du jeu*, n° 12 [\[en ligne\]](#).

Raveneau G., 2019, « Les terrains d'aventure en France dans les années 1970 ou la contestation en acte de la notion d'équipement socioculturel », in Besse L., Clarisse C. (dir.), *Des lieux pour l'éducation populaire (1930-1970). Histoire des équipements socioculturels. Villes et territoires*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais.

## Introduction. Les terrains d'aventure, une ouverture des possibles au sein de l'animation professionnelle

Dans un quartier urbain, un terrain dispose d'une petite clôture, que l'on peut facilement enjamber. À l'intérieur, des enfants, plus ou moins jeunes, manient des scies et des marteaux et bâtissent des cabanes ou bien réalisent de petites constructions en bois. D'autres jouent, discutent, se délassent. Certain-es se retrouvent autour de la préparation d'un feu et décident de cuisiner. Autour et auprès d'eux, des animateur-trices qui les accompagnent, prennent le temps de discuter, mais ne donnent pas d'ordres ou de consignes. Un panneau à l'entrée du terrain indique où nous nous trouvons : « Terrain d'aventure ». D'autres panneaux listent quelques règles de fonctionnement érigées par l'équipe d'animation, mais aussi par les enfants, et plus largement les habitant-es du quartier, qui viennent sur cet espace.

« Les terrains d'aventures peuvent être aujourd'hui définis comme des dispositifs socioculturels ancrés sur un espace bien défini, librement accessible et gratuit. Espaces dédiés aux enfants, les terrains d'aventures peuvent toutefois accueillir les adultes. Les enjeux pédagogiques passent par l'activité et le jeu libre, la découverte autonome, ou encore la libre manipulation des éléments et outils disponibles, etc. » (Charte des terrains d'aventure, novembre 2022)

C'est la définition que donne la charte des terrains d'aventure<sup>4</sup>. Celle-ci a été produite en novembre 2022 pour définir le concept, ou du moins « expliquer ce dont il s'agit ». Initiée par le mouvement des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation actives (CEMEA), elle est issue d'un travail collectif avec l'ensemble de leurs partenaires et en particulier avec différentes organisations porteuses de terrains d'aventure. L'enjeu d'une telle charte est d'éviter « les réappropriations abusives » de ce dispositif et, surtout, de le légitimer pour l'inscrire dans la durée, notamment « dans les politiques publiques locales et nationales ».

Le libre accès, la gratuité et l'activité libre (ou jeu libre) sont ainsi les principes fondamentaux des terrains d'aventure, auxquels plusieurs principes peuvent s'ajouter, selon les contextes et les acteur-trices qui les portent et les investissent. Ce sont ainsi, toujours d'après la charte, « des espaces d'échanges et de rencontres » qui « s'inscrit dans un territoire et s'articule avec son environnement », qui tentent dans la mesure du possible « de s'inscrire dans le temps long » et qui « agit en direction des populations les plus éloignées des espaces de loisirs et de vacances », afin

Image 1. Visuel de la charte des terrains d'aventure (novembre 2022)



<sup>4</sup> Celle-ci est disponible en ligne, notamment sur le site des CEMEA. URL : <https://cemea.asso.fr/les-champs-d-action/terrain-d-aventures/charte-des-terrains-d-aventures> (consulté le 26/06/2024)

« que chaque enfant, chaque personne, ait le droit de pouvoir jouer, rire, expérimenter, essayer, prendre des risques, etc. ».

La recherche présentée dans ce rapport a été menée entre juin 2023 et mai 2024 dans le cadre d'un postdoctorat au sein du projet Terrains d'aventure du passé / pour l'avenir (TAPLA), soutenu par le labex Les passés dans le présent (PasP) de l'université de Paris-Nanterre. Elle a bénéficié spécifiquement d'un financement dans le cadre de l'appel à projets « L'animation socioculturelle : entre difficultés de recrutement et recherche de nouveaux publics ? » initié par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), et a également été aidée par la MSH Paris Nord. La recherche porte sur deux époques : celle des années 1970-1980 où les terrains d'aventure ont essaimé puis disparu du paysage de l'animation en France, et celle actuelle où ils font leur réapparition depuis 2018. Plus précisément, ce travail sociohistorique s'est concentré sur les animateur·trices pour saisir ce qu'ils et elles produisent sur les terrains d'aventure (une aventure par des animateur·trices) et ce que les terrains d'aventure produisent sur eux et elles (une aventure pour les animateur·trices). L'enjeu était d'articuler ces deux dimensions en les comparant entre deux époques, c'est-à-dire entre deux états de l'espace professionnel, et ce sans tomber dans le piège de l'illusion téléologique (Bourdieu, 1980). Cela s'est avéré nécessaire pour comprendre à la fois le travail spécifique d'animation d'un terrain d'aventure, mais aussi les conditions d'émergence comme de disparition du dispositif. Si l'objet des terrains d'aventure est relativement mineur, voire marginal, il reste que l'aborder sous cet angle permet d'appréhender de façon plus large les métiers de l'animation socioculturelle et leurs reconfigurations.

## Le terrain d'aventure comme dispositif original

Les terrains d'aventure ne sont donc pas une nouveauté, ni d'ailleurs une spécificité française. Conçus en 1943 au Danemark, par l'urbaniste Carl Théodore Sorensen dans un contexte de reconstruction urbaine, les terrains d'aventure vont se diffuser en Angleterre, via notamment l'action de Lady Allen of Hurtwood (Brown, 2022), puis, progressivement dans le reste de l'Europe (Allemagne, Suisse...), sous des appellations variées (Newstead, 2019). En France, leur implantation est plus tardive puisque leur développement se fait à partir des années 1970 sous l'impulsion, dans les premiers temps, du Comité pour le développement des espaces de jeux (CODEJ). L'enjeu pédagogique, et dans une moindre mesure sanitaire, est d'offrir des espaces de jeux où les enfants pourront exprimer leur liberté et leur créativité, besoins définis comme « essentiels » pour eux, dans des zones nouvellement urbanisées, perçues alors comme « appauvrissantes ». Les terrains d'aventure sont des lieux où les enfants peuvent prendre des risques, manier des outils, construire leurs cabanes, se confronter aux éléments (mettre les mains dans la terre, allumer un feu...) et faire preuve d'imagination en jouant. Ils vont rapidement être appropriés par des animateur·trices pour les définir, via notamment une littérature « imprégnée d'un esprit libertaire » (Lebon, 2005, p.146), comme des espaces d'expérimentation pédagogique pour questionner l'appropriation de la ville par ses habitant.es. Les terrains d'aventure constituent alors un dispositif original, « véritable laboratoire social », voire contestataire (Raveneau, 2019). Contrairement aux autres pays, ils ne vont pas s'implanter durablement dans le paysage français. En effet, les années 1980 marquent un très net recul de leur développement, voire leur disparition. Un des enjeux de la recherche historique menée était de comprendre plus précisément les raisons de ce déclin.



**Image 2. Des enfants autour du feu (Suresnes, fin des années 1970)**



Photographie du terrain d'aventure de la rue Voltaire, issue des Archives municipales de Suresnes<sup>5</sup>. Le maniement des éléments, et en particulier du feu, est particulièrement valorisé sur les terrains d'aventure. Le feu, pour des raisons de sécurité, n'est pas toujours autorisé aujourd'hui.

**Image 3. La construction de cabanes (Suresnes, fin des années 1970)**



Photographie du terrain d'aventure de la rue Voltaire, issue des Archives municipales de Suresnes. La construction de cabanes et le maniement des outils sont des éléments centraux de la vie d'un terrain d'aventure.

En 2018, un nouveau terrain d'aventure naît à Angers dans le quartier Belle-Beille, porté par le centre social Jacques Tati avec le soutien des CEMEA, en vue notamment de favoriser une forme de « réappropriation de l'espace public, pour des personnes et des groupes sociaux qui en sont souvent écartés et éloignés » (Artières, et al., 2020). Un mouvement pour leur essaimage est alors initié, fortement soutenu par les CEMEA, qui avaient été, à la fin des années 1970 et dans les années 1980, seulement un

**Image 4. L'entrée d'un terrain d'aventure (Angers)**



Crédit : Gilles Raveneau (photographie prise à Angers, quartier Belle-Beille, août 2024)

des acteurs parmi d'autres – notamment les Francs et franchises camarades (Francas), l'Union française des Centres de Vacances et de loisirs (UFCV), nous y reviendrons - de la promotion des terrains d'aventure<sup>6</sup>. Lesdits terrains profitent d'un « mouvement de fond » actuel où la forme des aires de jeux, l'éducation « du dehors » ou le « droit à la ville » des enfants sont discutés (*Ibid.*).

Les terrains d'aventure sont atypiques dans la mesure où « ce sont les enfants qui choisissent ce qu'ils en font » (Brown, 2022) : ce sont

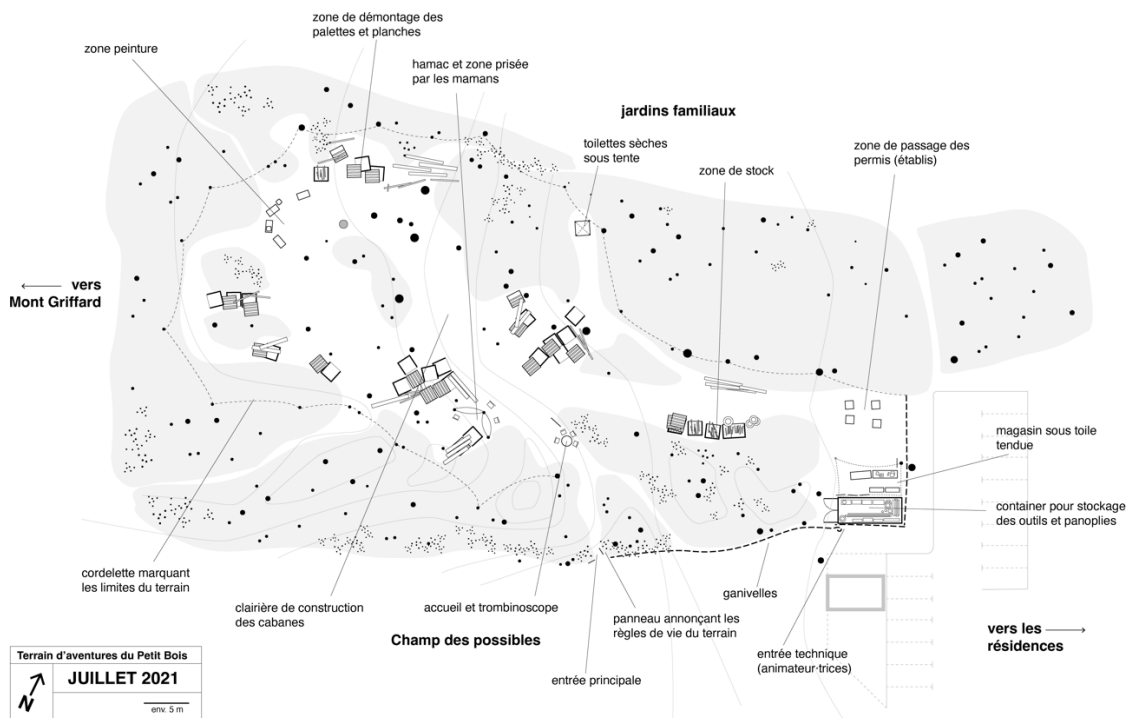
<sup>5</sup> Merci à Haude de Chalendar, des archives municipales de Suresnes, d'avoir transmis ces photographies, cotées R115.

<sup>6</sup> Dans les archives des CEMEA conservées aux Archives départementales du Val-de-Marne, les terrains d'aventure sont présents essentiellement au travers de la documentation provenant du CODEJ. Plusieurs numéros de la revue *Vers l'Éducation nouvelle*, éditée par les CEMEA, évoquent néanmoins les terrains d'aventure dès 1958 et l'association a publié, aux éditions du Scarabée, en 1982, *Enfants bâtisseurs. Images d'un terrain d'aventure* (voir le *Guide des sources des terrains d'aventure en Europe 1934-2018*, en ligne <https://tapla.hypotheses.org/328>, ainsi que les Sources historiques mentionnées à la fin du présent volume).

eux qui décident de leurs activités et, dans une certaine mesure, des aménagements et règles de fonctionnement du lieu. De ce fait, le terrain d'aventure ne revêt pas une forme qui prédéterminerait ses usages, comme c'est le cas classiquement dans de nombreux équipements destinés aux enfants, car c'est l'activité même des usagers qui va produire l'espace public auquel il appartient. Aurélien Ramos étudie cette dimension spatiale des terrains d'aventure, à travers notamment des relevés réguliers sur plusieurs d'entre eux<sup>7</sup>. La comparaison entre deux relevés, à deux ans d'intervalle, sur le terrain d'aventure du Petit Bois à Villiers-le-Bel permet d'appréhender le caractère mouvant du lieu et le renouvellement possible des formes d'activités. En juillet 2021, l'espace, organisé autour de plusieurs « zones », est surtout conçu pour la construction de cabanes (qui est l'activité « classique » associée au terrain d'aventure) et peu d'éléments « fixes » y sont présents. En juillet 2023, plusieurs évolutions sont visibles sur le relevé : l'entrée et l'accueil se sont déplacés, une ferme avec des animaux est apparue<sup>8</sup>, de nouveaux espaces sont conçus (celui « du conseil » où des décisions collectives sont prises, un « coin pour les mamans », ou encore un « coin calme » avec une bibliothèque) ainsi que des bâtiments plus « solides » (des chalets pour les toilettes et pour la cuisine).

Fondé sur la possibilité de son appropriation, le terrain d'aventure peut constituer un espace original pour intervenir dans la socialisation à l'espace public urbain, où se joue des processus éducatifs, de différenciation sociale (de genre et de classe notamment) et, par-là, la production d'inégalités sociales (Rivière, 2021).

Image 5. Relevé sur le terrain d'aventure du Petit Bois, Villiers-le-Bel, juillet 2021

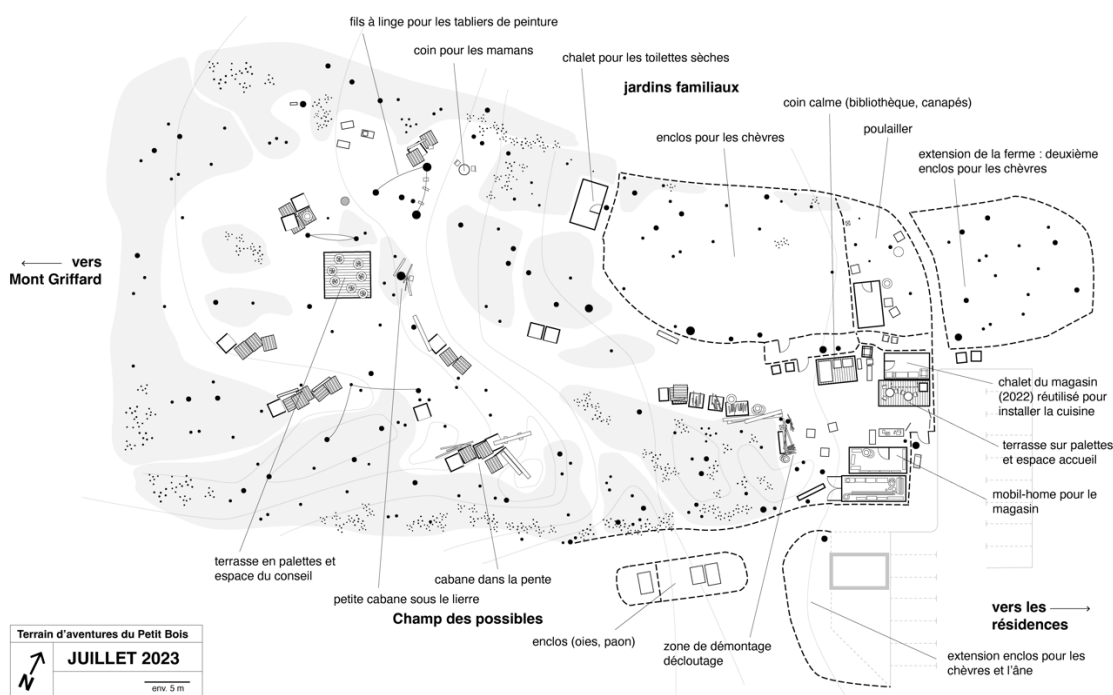


Crédit : Aurélien Ramos

<sup>7</sup> Les résultats du travail d'Aurélien Ramos n'ont pas encore fait l'objet de publications. Qu'il soit ici remercié pour m'avoir confié ses relevés et les réflexions en cours autour d'eux.

<sup>8</sup> Précisons que c'est une spécificité du terrain d'aventure de Villiers-le-Bel. A notre connaissance, la présence d'animaux sur des terrains d'aventure est aujourd'hui très rare. Dans les années 1970-1980, des tentatives d'installer des poulaillers ou des lapins sur des terrains d'aventure ont pu exister, mais ont le plus souvent été abandonnées rapidement.

Image 6. Relevé sur le terrain d'aventure du Petit Bois, Villiers-le-Bel, juillet 2023



Crédit : Aurélien Ramos

## L'animation des terrains d'aventure comme activité professionnelle

La place importante que peuvent occuper les enfants, ou selon les contextes les habitant.es et parents du quartier, ne doit pas masquer le caractère central de la présence des animateur.trices sur le terrain d'aventure. Garants des principes de libre accès et de libre activité, ils et elles doivent susciter des relations et des projets, doivent accompagner les enfants et les parents dans leurs envies, doivent s'assurer de la sécurité des constructions faites sur le terrain d'aventure ou bien encore alimenter celui-ci en matériaux de récupération. Ces animateur.trices occupent une posture de « non-directivité » qui renforce le caractère « flou » ou « indéterminé » du vécu de leur travail, et semble alors, comme dans d'autres métiers du social ou de l'éducation, propice à des formes d'appropriations ou de personnalisation de l'activité (Muel-Dreyfus, 1980 ; Guillaud, 2021).

Le caractère important, si ce n'est central, de l'animation était déjà soulevé dans une enquête de psychosociologie, dirigée par Marie-José Chombart de Lauwe, sur les enfants d'un terrain d'aventure parisien dans les années 1970. L'animateur.trice, avec qui des relations affectives sont construites (en particulier pour les plus jeunes) est tout aussi important.e que le lieu ou les activités aux yeux des enfants :

« L'animateur est donc, pour les enfants, autant, sinon plus, que les activités qu'ils peuvent y inventer, l'attrait central du terrain, la raison suffisante pour beaucoup à y venir : ils vivent là une écoute différente de leur milieu familial. Le terrain est ainsi le lieu où se retrouver "entre enfants", mais aussi celui où rencontrer les plus âgés, des adultes disponibles pour discuter. Multipliant le champ de relations sociales, le terrain permet que l'on "change", que l'on "grandisse" et que l'on s'insère socialement. Aussi, lorsque les enfants projettent un futur terrain, la présence d'animateurs "un homme et une femme" leur apparaît indispensable, mais ils

réclament le droit de les choisir : "Les animateurs doivent plaire aux enfants, pas "aux associations" qui gèrent le terrain" » (Chombart de Lauwe et *al.*, p. 252)

Le lien entre les enfants et l'animateur·trice du terrain d'aventure est ainsi au cœur du fonctionnement même du dispositif, car c'est dans la construction de celui-ci que se joue l'efficacité d'un travail éducatif ou social (Bodin, 2011).

En Angleterre, la spécificité de l'animation d'un terrain d'aventure (*adventure playground*) est reconnue par le terme de « *playwork* »<sup>9</sup> (Brown, 2022). Ceux et celles qui en font leur activité professionnelle sont alors des « *playworkers* », à l'intersection des métiers, relativement distincts en France, du travail social, de la ludothèque et de l'animation. Toutefois, malgré l'adoption de ces termes spécifiques et de nombreux débats sur les finalités du jeu pour les justifier, la reconnaissance professionnelle de ces *playworkers* est inaboutie et le métier n'est pas doté d'une identité stable (Newstead, 2019). La formule selon laquelle le profil idéal d'un animateur·trice de terrain d'aventure doit allier « une combinaison de mère et de père, de policier et de Robin des Bois » (d'après W.D Abernethy en 1968, cité par Newstead, 2019) sera largement diffusée, en Angleterre comme en France<sup>10</sup>, mais ne permet pas d'appréhender des compétences techniques ou de définir le rôle singulier de ces professionnel·les.

En France, les terrains d'aventure n'ont pas fait l'objet d'une spécialisation professionnelle, par un titre ou une certification spécifique. Gilles Raveneau souligne que, dans les années 1970 (et c'est encore vrai dans une certaine mesure), le projet de terrain d'aventure « hésite entre animation et action de prévention, lieu de liberté et d'épanouissement enfantin, et lieu d'encadrement et d'éducation, voire de contrôle et de prévention » (Raveneau, 2019). Toutefois, les professionnel·les qui vont intervenir sur les terrains d'aventure vont assez largement, dans les années 1970 comme aujourd'hui, les associer à l'animation ou à l'éducation populaire, pour lesquels ils et elles sont engagés professionnellement (et parfois de façon plus « militante »).. C'est donc à partir de cet espace professionnel hétérogène (Lebon, 2020) que le travail sur le terrain d'aventure, qui est lui-même un espace de travail particulier régi par ses règles de fonctionnement et ses relations, doit être appréhendé.

Que font les animateur·trices de terrain d'aventure ? Quels sont leurs certifications ou diplômes ? Leurs conditions d'emploi ? Comment sont-ils/elles arrivés·es là ? Quels sont leurs rapports au travail et à ce dispositif original ? Comment se situent-ils/elles à l'intérieur de leur espace professionnel ? Qu'est-ce que le travail sur les terrains d'aventure a produit sur eux/elles ? Autant de questions, s'inscrivant dans une démarche qui entend « dépasser les proclamations pour s'intéresser aux pratiques » de l'éducation populaire (Besse et *al.*, 2016), qui sont à l'origine de l'enquête originale présentée dans ce rapport. Elles s'inspirent d'approches dispositionnelles (Avril et *al.*, 2010) ou structurales (Pichonnaz, Toffel, 2020) du travail pour s'intéresser au processus de socialisation professionnelle, c'est-à-dire à la manière dont la confrontation à une activité de travail, et aux multiples interactions qui lui sont liées, forme et transforme les individus (Darmon, 2016). Le terrain d'aventure est en effet un espace où les représentations et pratiques régulées dans les cadres institutionnels dominants au sein de l'animation (Camus, 2011) sont susceptibles de faire l'objet de réajustements, voire de transformations.

---

<sup>9</sup> Le podcast « Terrains d'aventure » d'Olessia Chevê revient sur un voyage en Grande-Bretagne à la découverte des *Adventure Playground*. Elle explique dans ce documentaire sonore les principes spécifiques du *playwork*. URL : <https://shows.acast.com/terrains-daventure/>

<sup>10</sup> On la retrouve en effet dans de nombreux rapports d'activités ou comptes-rendus des années 1970.

## Une double perspective sur l'animation des terrains d'aventure

Portant à la fois sur les terrains d'aventure du passé et sur ceux du présent, la recherche croise une pluralité de matériaux. Sur le plan historique, de nombreuses archives ont été dépouillées aux Archives nationales (en particulier celles des services Jeunesse, Éducation populaire et Sports<sup>11</sup>) et au sein de centres d'archives locaux (en particulier à Nantes et Rennes où les fonds étaient particulièrement riches)<sup>12</sup>. Ces archives ont permis de comprendre les activités menées sur les terrains d'aventure, les principes de leur légitimation, les difficultés auxquels ils étaient confrontés ou bien encore les débats qu'ils pouvaient susciter. En cela, les archives constituent le cœur des matériaux historiques et s'avèrent précieuses pour la comparaison entre les époques. En outre, des entretiens ont été réalisés avec des acteur-trices de l'époque pour évoquer leurs souvenirs<sup>13</sup> et leurs trajectoires. Ainsi, des entretiens ont été menés avec Michel Mansuy<sup>14</sup>, initiateur des terrains d'aventure à Nantes dans les années 1970 (avec qui un entretien avait déjà été effectué dans le cadre du projet TAPLA) ; Christian Chauvigné, animateur de terrains d'aventure à Nantes de 1974 à 1981 ; Gilbert Guene, animateur d'un terrain d'aventure à Brest en 1976 et en 1981 ; Gilles Vierron, animateur sur un terrain d'aventure à Orléans de 1975 à 1978 ; Michel et Marie Corrigan, animateur et animatrice d'un des premiers terrains d'aventure à Paris au milieu des années 1970 ; Benoît Gaillard, animateur bénévole d'un terrain parisien à la fin des années 1970 ; et enfin, avec Jean-Pierre Descamps, animateur d'un terrain d'aventure à Bordeaux de 1976 à 1985. L'enquête sur le plan historique a aussi pu s'appuyer sur des entretiens dits « patrimoniaux », la recension et le dépouillement d'archives qui ont été réalisés dans le cadre du projet TAPLA ces dernières années<sup>15</sup>.

Une enquête a aussi été menée sur les terrains d'aventure actuels, par des observations répétées sur 7 terrains d'aventure, aux propriétés contrastées (taille, emplacement, porteur du projet, durée...). 19 entretiens ont été réalisés, dont 5 auprès de responsables associatifs qui n'interviennent pas directement dans l'animation, mais jouent un rôle dans le portage et le développement des terrains d'aventure localement ou à l'échelle de la France (dont Damien Lulé, disposant d'un mandat de coordinateur national des terrains d'aventure pour les CEMEA<sup>16</sup>). Parmi les 14 entretiens avec des animateur-trices « de terrain », 9 sont des animateur-trices « investies », au sens où ils et elles se projettent à l'avenir sur des terrains d'aventure et voudraient en faire au moins une part de leur activité professionnelle. Ils ou elles

<sup>11</sup> Le nom et les tutelles de ces services ont pu changer au fil des années.

<sup>12</sup> Cette recherche archivistique a largement bénéficié de la constitution, en 2022, d'un guide des sources concernant les terrains d'aventures dans le cadre du projet TAPLA (cité plus haut).

<sup>13</sup> Des souvenirs qui, quarante à cinquante ans après les faits, ne sont pas toujours d'une précision certaine mais constituent tout de même des matériaux précieux pour saisir ce qui n'apparaît pas dans les archives institutionnelles, comme des éléments de trajectoires, des éléments « officieux », ou bien encore les effets que l'expérience de ces terrains d'aventure a pu avoir dans la suite du parcours de l'animateur.

<sup>14</sup> Le choix a été fait de ne pas les anonymiser dans la mesure où leurs noms se retrouvent dans des documents d'archives accessibles et que leur engagement sur le terrain d'aventure revêt un caractère ancien.

<sup>15</sup> Dix entretiens ont été réalisés et sont disponibles sur la plate-forme Nakala. URL : <https://www.nakala.fr/collection/10.34847/nkl.26dc1q5h> Ces entretiens ont été menés dans une perspective différente de celle propre à la recherche postdoctorale présentée dans ce rapport, ce qui pouvait rendre leur exploitation plus difficile. Ils recèlent toutefois de multiples informations pour contextualiser la situation des terrains d'aventure dans les années 1970.

<sup>16</sup> Il est le seul enquêté actuel à ne pas faire l'objet d'une anonymisation dans la mesure où il occupe un poste identifiable, officiel et unique en France.

sont salarié.es ou parfois en cours de formation DEJEPS<sup>17</sup> ou BPJEPS<sup>18</sup>, et exercent au titre de l'apprentissage dans ce cadre. Certain.es d'entre eux/elles assurent des activités de coordination, c'est-à-dire de gestion et de recrutement autour de l'animation du terrain d'aventure lui-même. Un entretien a été effectué avec un animateur qui ne souhaite plus exercer à l'avenir sur un terrain d'aventure (du fait de sa nouvelle position professionnelle). Et, enfin, quatre entretiens ont été réalisés auprès d'animateurs pour qui l'animation d'un terrain d'aventure était temporaire (Camus, 2008), pour « la saison », et ne constitue pas leur projet professionnel *a priori*. En outre, la participation à un regroupement des animateur-trices de terrain d'aventure organisé par les CEMEA a été l'occasion d'observations, de discussions informelles et de la passation d'un questionnaire auprès de 45 participant.es (sur environ 70). Le questionnaire n'a pas de valeur sur le plan statistique, mais permet tout de même d'en savoir plus sur les propriétés et les représentations des animateur-trices de terrain d'aventure. Le regroupement a duré quatre jours et était organisé entre quatre ateliers thématiques (la prise de risque dans le jeu libre, la complémentarité éducative, la parentalité et la transition écologique) où les participant.es, en dehors de quelques temps collectifs, se sont reparti.es.

Le rapport est composé de deux parties. La première met l'accent sur la perspective historique et s'intéresse au travail de légitimation des terrains d'aventure et de ses animateur-trices. Elle entend notamment montrer la multiplicité des facteurs qui ont conduit à cantonner les terrains d'aventure aux marges de l'espace de l'animation. La seconde partie insiste davantage sur les matériaux « au présent » et analyse les pratiques et les rapports au travail sur les terrains d'aventure. Elle entend ainsi montrer que des conditions sociales et matérielles doivent être réunies pour que le terrain d'aventure provoque un « décentrement » des représentations et des pratiques de l'animation. La conclusion du rapport fait la synthèse de ces deux parties en interrogeant l'avenir des terrains d'aventure, dans un contexte où, pour l'animation et l'éducation populaire, l'approche partenariale (Morel, Pesle, 2020) est devenue dominante et l'exercice d'une activité professionnelle est caractérisé par la précarité (Lebon, 2020) et l'invisibilisation du travail (Krinsky, Simonet, 2012).

---

<sup>17</sup> Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, de niveau 5. C'est une qualification pour des postes de coordination ou de développement de projets.

<sup>18</sup> Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, de niveau 4. C'est une qualification pour des postes d'animation professionnelle.

## Partie I : Aux marges de l'animation : la légitimation inachevée des terrains d'aventure en France

---

Revenir sur la genèse des terrains d'aventure en France a un intérêt heuristique particulier. Cela permet de comprendre pourquoi ce dispositif, qui a réussi à s'implanter durablement dans d'autres pays, a échoué à se maintenir en France au point que dans le courant des années 2010, lors de leur réapparition, leur histoire avait été quasi oubliée par les animateur-trices qui entendaient les expérimenter. En partant du travail de définition et de légitimation de ces terrains d'aventure, à l'échelle nationale et locale, des pistes d'explication de leur disparition et des éléments quant à leur place au sein de l'espace professionnel de l'animation en France peuvent être explorés.

Cette première partie reviendra d'abord le cas des terrains d'aventure à Nantes de 1974 à 1982, dans la mesure où il permet de saisir à une échelle localisée la multiplicité des facteurs qui ont favorisé ou freiné leur développement. L'implantation et la légitimation des terrains d'aventure pour l'ensemble de la France des années 1970-1980 seront ensuite abordées pour souligner la fragilité de ces initiatives, malgré l'enthousiasme suscité auprès de certains acteur-trices. Les raisons structurelles de la quasi-disparition des terrains d'aventure au début des années 1980 seront alors analysées pour, enfin, décrire les conditions de leur retour à la fin des années 2010. Finalement, cette partie souligne que ces terrains étaient, et restent dans une certaine mesure, des dispositifs marginaux et subversifs au sein de l'espace professionnel de l'animation.

### Entre hostilités et soutiens locaux : les terrains d'aventure nantais (1974-1982)

Le développement d'un terrain d'aventure à Nantes doit d'abord beaucoup à Michel Mansuy, une personnalité perçue comme « originale » (notamment par les services Jeunesse et sport). En rupture avec ses origines sociales bourgeoises et conservatrices, Mansuy est un anarchiste animé par la volonté d'appropriation des habitants de leur propre quartier (selon sa formule, reprise de Bakounine : « la liberté des autres m'intéresse, elle étend la mienne »). Professeur de français au Gabon durant son service militaire, il ne veut pas, de retour en France métropolitaine, intégrer l'Éducation nationale tant il est critique de cette institution. Il saisira alors l'opportunité de passer une formation professionnelle, qui est alors émergente, de cadre de l'animation à l'Union française des centres de vacances (UFCV) à Nantes. Les analyses qu'il fournit des centres de loisirs dans les quartiers populaires de la ville dans ce cadre susciteront l'intérêt du comité départemental UFCV et lui permettront d'être recruté comme permanent, bien qu'il soit *a priori* éloigné idéologiquement de l'organisation (d'origine catholique). L'idée du terrain d'aventure naît de l'usage qu'ont les enfants du quartier Bellevue d'un espace, qu'il nomme « le trou », où ils jouent et construisent déjà des cabanes. Une réflexion, impliquant des animateur-trices et des travailleur-euses sociaux, va être initiée dès 1973 sur l'intérêt d'une pédagogie non autoritaire et de la création d'un terrain d'aventure. Appuyé par jeunesse et sport et une partie du conseil d'administration de l'UFCV (où les terrains d'aventure et ses modalités pédagogiques ne font pas l'unanimité), Mansuy va pouvoir initier un premier terrain d'aventure. Il va gérer le recrutement des équipes, où il se fonde d'abord

sur l'intérêt des individus pour la démarche pédagogique et politique, plus que sur des diplômes ou certifications professionnelles, alors en cours de développement pour l'animation. Le terrain d'aventure – « Le trou » – entend alors, d'après les témoignages et documents récoltés à son endroit, défendre les bienfaits d'une démarche anti-autoritaire, notamment pour le développement de l'imagination des enfants, l'égalité adultes-enfants et l'appropriation de l'espace urbain par les habitant.es eux/elles-mêmes, ce qui implique la contestation de la politique d'urbanisme de l'époque.

## ENCADRÉ. SOURCES POUR RECONSTITUER LE CAS NANTAIS

Trois types de matériaux ont été utilisés pour retracer cette période à Nantes. Tout d'abord, la brochure *Le Trou. Un terrain d'aventure à Nantes*<sup>19</sup>, rédigée par l'équipe d'animation (composé de Christian Chauvigné, Dominique Chenantais, Jean-Yves Garin et Michel Mansuy), publiée en 1977 par l'UFCV, retraçant l'histoire du premier terrain d'aventure nantais en 1974-1975 (Chauvigné et al., 1977). La brochure, comportant 120 pages de description, d'analyses et d'archives, sera largement diffusée auprès des praticien.nes de terrains d'aventure. Elle aborde le fonctionnement du terrain, la mobilisation pour l'appropriation de celui-ci, les choix pédagogiques non autoritaires effectués, leur nécessité pour lutter contre « la loi de la jungle » et leurs « chefs fascistes » (c'est-à-dire les rapports inégaux et violents entre enfants), ou bien encore l'expression de la sexualité sur le terrain d'aventure<sup>20</sup>. On peut retrouver un témoignage plus synthétique de ces différents éléments en annexe de l'ouvrage *Du terrain ! Pour l'aventure* (Vergnes et al., 1975).

Outre cette brochure, des Archives nationales et locales (aux Archives départementales de Loire-Atlantique principalement) ont permis de retracer l'histoire des terrains d'aventure nantais jusque dans les années 1980. Enfin, des entretiens ont pu être mobilisés. D'abord, ceux réalisés en 2020 par des étudiant.es en stage au sein du projet TAPLA auprès de Michel Mansuy, qui a initié et coordonné les terrains d'aventure sur la ville, d'Anne Chenuet, inspectrice Jeunesse et sports à Nantes dans les années 1970, et de Pierre Durand, responsable des Francs et franches camarades (FFC) dans ces mêmes années. Deux entretiens originaux ont été réalisés dans le cadre du postdoctorat : un complémentaire auprès de Michel Mansuy et un autre avec Christian Chauvigné, principal animateur des terrains d'aventure nantais de 1974 à 1981. Ils ont permis de récolter des informations sur leurs trajectoires sociales et d'accéder à leurs témoignages rétrospectifs sur ces années 1970-1980.

Le terrain sera ouvert, comme le raconte la brochure *Le Trou* (voir encadré), du 25 mars 1974 au 15 septembre 1975. Le terrain appartient à une société d'économie mixte, la Société des équipements de Loire-Atlantique (SELA). Cette dernière autorise « la jouissance, à titre précaire et révocable »<sup>21</sup> du terrain à la condition que l'UFCV prenne en charge l'assurance et qu'aucune construction fixe ne soit installée sur le terrain. L'UFCV, par l'intermédiaire de Mansuy, est très investie dans le projet : elle assure aussi le recrutement et le suivi de l'équipe d'animation et assure à ces frais l'installation d'une clôture (que la

<sup>19</sup> Un exemplaire original m'a été confié par Gilbert Guene, ancien animateur de terrain d'aventure à Brest. Cette publication est aussi disponible aux Archives nationales, AN/19860457/20.

<sup>20</sup> Le terrain d'aventure est un « lieu de découverte et de jeux sexuels », pour lesquels les animateurs ont « une attitude de laisser-faire ». Les animateurs précisent que « des demandes peuvent être faites » et que « nous tâchons d'y être disponible en fonction de nos propres pulsions et des limites liées à notre éthique ». La brochure se sent tenue toutefois d'expliquer que l'adulte « n'accepte pas tout, sous prétexte d'aider au développement de l'enfant. Les prises de position de l'éducateur refusant de participer aux jeux sexuels des enfants, ne sont pas incompatibles avec son projet éducatif non-autoritaire » (p.35-36). A priori, la question de la sexualité ne fait plus l'objet de traitement par les équipes d'animation aujourd'hui, en tout cas en ces termes, alors qu'elle semblait importante à l'époque.

<sup>21</sup> Lettre de la SELA du 7 février 1974, disponible au sein de la brochure *Le Trou*.



mairie a refusé de financer). Avant l'ouverture et dans les premières semaines de celle-ci, un travail auprès des parents-habitants est mené (diffusion de tracts, réunions...) pour informer sur le fonctionnement du terrain d'aventure, levé les doutes qui pourraient apparaître (concernant la saleté ou la dangerosité de l'équipement en particulier) et pour tenter de les investir dans le fonctionnement.

Une équipe fixe assure le début du terrain d'aventure, qui est vécue comme une réussite, durant les vacances de printemps. Ensuite, « les animateurs vacataires se succéderont sans grande continuité » jusqu'à octobre. Ces vacataires sont des étudiants, des animateur-trices professionnel·les, des instructeur-trices UFCV, des assistant·es sociaux en formation ou bien des stagiaires en formation au sein des CEMEA. L'instabilité de l'équipe pose des problèmes pour assurer un fonctionnement pédagogique cohérent et ne permet pas d'instaurer une confiance avec les enfants et leurs parents. En octobre 1974, une équipe permanente, dotée d'outils d'analyse, sera installée, mais part alors avec « un handicap » :

« Quand une équipe d'animateurs, cette fois permanente, intervient, la situation s'est dégradée par rapport à la population : la plupart des contacts sont rompus et tout un travail de relations personnelles est à reprendre avec un certain "handicap". En apprenant qu'un animateur permanent allait être nommé, les parents ont cru voir quelqu'un "qui arrangerait tout ça", c'est-à-dire qui aurait une attitude pédagogique envers les enfants » (Chauvigné et al., 1977, p. 27-28.)

Image 8. Dessin sur les conseils d'enfant, brochure *Le Trou*



Légende : La brochure *Le Trou* est émaillée de nombreux dessins humoristiques. Celui-ci (p. 10) souligne bien le caractère antiautoritaire de la démarche de l'équipe d'animation, ainsi que leurs références « militantes ».

« L'attitude pédagogique » ici mentionnée étant une position d'autorité, directive, que les animateur-trices refusent d'occuper. Si les objectifs envers les enfants sont, avec l'équipe d'animation permanente, en grande partie remplis, ce sont ceux concernant l'implication de la population qui ont été plus difficiles à réaliser. La participation à la lutte pour que le terrain d'aventure se maintienne face à un projet immobilier a été au cœur de cette tentative de mobiliser les habitant·es du quartier. La brochure *Le Trou* résume ainsi la situation, significative des problèmes du quartier et de l'attachement au terrain de certains enfants :

« L'organisation du quartier pour combattre l'implantation de 110 appartements est née de l'équipe d'animation du terrain et des habitants qui ont suivi régulièrement toute l'action avec les animateurs. [...] »

Après les vacances [d'été], il ne reste en principe que 3 mois de survie pour le "Terrain d'Aventure" car les travaux de construction des 110 appartements doivent débuter à la fin de l'année : la S.E.L.A ayant vendu le

terrain à la S.C.I.C (Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts). Conséquence pour le quartier : plusieurs centaines d'enfants en plus ! Où pourra-t-on les recevoir ? Les écoles ? Elles sont déjà pleines. Les centres de loisirs ? Ils n'ont pas de crédits. Les enfants iront peupler (ou surpeupler) les parkings, ils iront se réfugier dans les caves pour faire quoi...

Le 11 octobre, les premiers prélèvements ont lieu sur le terrain. Devant ce fait, les enfants réagissent en jetant des pierres sur le bulldozer. » (Chauvigné et al., 1977, p. 70)

Un comité de mobilisation va se mettre en place et diffuser de l'information par tracts et dans des réunions publiques, solliciter la presse et les élus, créer « une semaine d'action » sur le terrain d'aventure, etc. En février, le comité obtient la victoire. La municipalité va en effet, sous la pression du comité de mobilisation organisé sur le terrain d'aventure, acheter le terrain et faire annuler le projet immobilier. Elle promet de conserver « un espace vert » et le comité de mobilisation devient alors un « comité d'aménagement » devant, en principe, décider du sort du terrain. La possibilité de maintenir cet espace en terrain d'aventure n'est pas obtenue : l'espace sera finalement transformé en jardin public, et la mairie, soucieuse ou contrainte de trouver une solution, va proposer de nouveaux emplacements pour les terrains d'aventure. Si entre la fin de la mobilisation, en février, et l'annonce de la mairie, en mai, l'activité sur le terrain d'aventure est relativement forte, elle déclinera ensuite progressivement, l'équipe d'animation étant elle-même « démotivée » par l'annonce de la fermeture, qui a lieu après les vacances estivales.

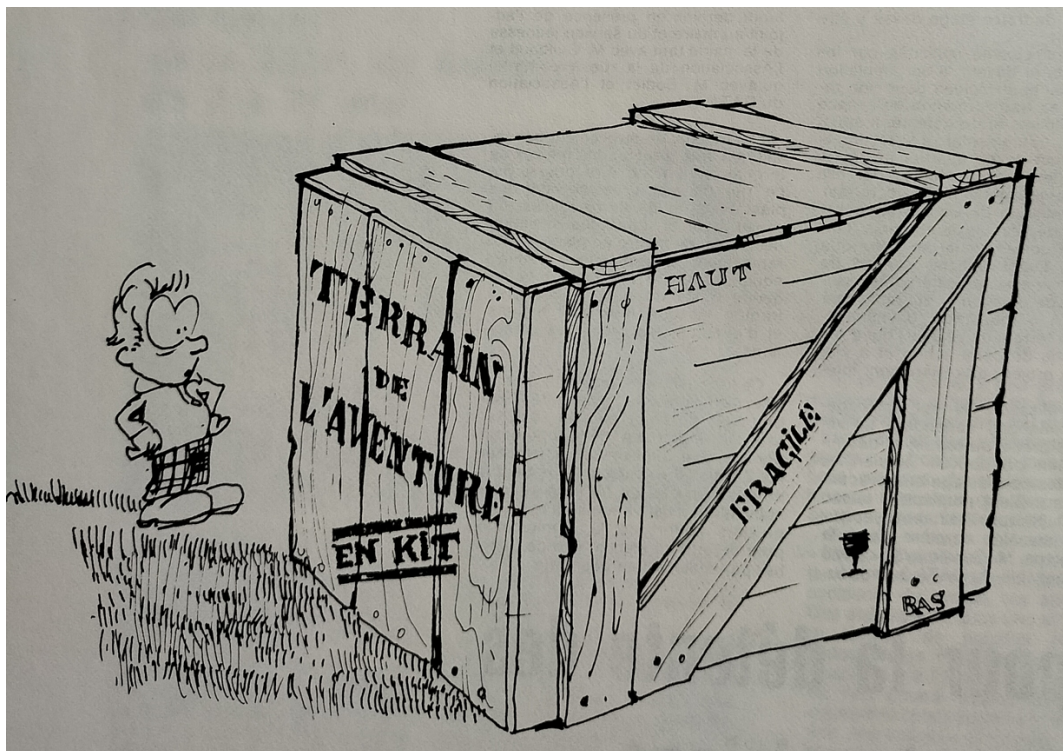
L'équipe d'animation propose, dans la brochure *Le trou*, un regard critique *a posteriori* sur leur action : l'instabilité de l'équipe d'animation au départ a favorisé dès le départ l'installation d'une hostilité des adultes envers l'appropriation du terrain par les enfants (feux, bruits, cabanes qui donnent l'air d'un bidonville à l'espace...) et le fonctionnement du comité de mobilisation a trop favorisé « l'expression de ceux qui avaient le plus de facilités pour prendre la parole (en majorité des gens des classes les plus favorisées dont les enfants ne fréquentaient pas ou peu le terrain) » (p.121). Toutefois, ils se félicitent d'avoir permis, malgré tout, l'annulation du projet immobilier. Ils continuent de défendre, en 1977 lors de la parution de la brochure, « une politique d'aménagement des terrains d'aventure » pour favoriser l'éveil et l'esprit critique des enfants, et plus largement « la participation politique du plus grand nombre » et la prise de conscience des « causes fondamentales des injustices et des soumissions » (p.127). Le regard critique sur la vie des quartiers est alors sévère, et témoigne d'une forme de misérabilisme située socialement : « L'abrutissement dans le travail, la vie résidentielle dans un décor insipide ne peut que tuer les personnalités, les rendre malléables à toutes les mystifications » (p.125).

Après l'expérience du « trou », les animateur-trices continuent donc à vouloir défendre ce type d'initiative et la prise en charge des espaces de loisirs par les habitant.es. Deux terrains vont être expérimentés : un premier dans le nord de Nantes, le terrain d'aventure du quartier de la Petite Sensive, et un second dans le quartier Bellevue, d'abord prévu rue du Drac puis décalé rue de l'étang. Les services de la ville, comme les services de l'État à l'échelle du département, ne sont donc pas hostiles à la reproduction de telles expériences, et même les soutiennent dans une certaine mesure, dans des lieux sans doute moins visibles et moins susceptibles d'être l'objet de conflits ou de susciter des oppositions. Les remontées des habitants, recueillies par les services jeunesse et sport, témoignaient plutôt d'une volonté de beaux équipements, plus traditionnels, comme Anne Chenuet ou bien Christian Chauvigné ont pu l'évoquer en entretien.

Le terrain de la Petite Sensive fait l'objet de peu de documents archivés et de témoignages. Il est géré à sa création, fin 1975, par une association de quartier : Le Comité d'action de la Petite Sensive. Il comprend

des habitants bénévoles particulièrement investis dans l'organisation des loisirs sur le quartier depuis 1972. Intéressés par le principe du TA, ils avaient rendu visite au « Trou » dans le courant de l'année. C'est un des animateurs du « Trou » qui assurera l'animation de ce nouveau terrain d'aventure, de 1975 à 1977. Début 1977, un conflit entre l'animateur et la présidente du comité éclate, dont la raison n'apparaît pas clairement dans les archives, provoquant le départ de l'animateur, mais plus largement une situation de crise pour le terrain d'aventure. Dans une réunion du 1er février 1977, en présence de l'animateur, des services de la Mairie et de l'UFCV, il est fait le « constat de l'impossibilité de gestion du terrain par l'association locale » et il est décidé du passage à « une gestion directe par l'UFCV », avec la création d'un comité d'animation (réunissant associations, services de la ville, jeunesse et sport...) pour assurer le bon fonctionnement du terrain<sup>22</sup>. Une animatrice est recrutée quelques mois plus tard. En octobre 1978, elle démissionne du poste, ce qui met fin à l'activité du terrain<sup>23</sup>. Des animations de rues sont mises en place par l'UFCV en attendant le retour du terrain d'aventure, qui n'aura, *a priori*, jamais lieu.

Image 9. Dessin sur le terrain d'aventure en kit, brochure *Le Trou*



Ce dessin apparaît à la fin de la brochure *Le Trou* (p. 131) et souligne la peur d'une récupération ou d'une standardisation des terrains d'aventure.

Pour le quartier Bellevue, le terrain est d'abord pensé rue du DRAC, sur un terrain appartenant à l'évêché. Fort de son expérience sur le précédent terrain, Christian Chauvigné entend impliquer les habitants à travers un travail d'information (prise de contact individuel, réunion d'information, élaboration collective du projet éducatif...). L'initiative va susciter de l'hostilité de la part des habitants, qui se sentent menacés par l'arrivée d'un éventuel terrain d'aventure, au point de faire signer une pétition dans le quartier. Une réunion d'information va alors avoir lieu le 19 septembre 1975, avec la volonté explicite pour l'animateur

<sup>22</sup> AD44/2087W381, Notes manuscrites de J.C Lucien sur la réunion du 1<sup>er</sup> février 1977.

<sup>23</sup> AD44/2087W381, Lettre de J.C Lucien (jeunesse et sport) au comité départemental UFCV, 1<sup>er</sup> décembre 1978.

de ne pas « couper tout contact »<sup>24</sup>. Dans le compte-rendu de celle-ci, Chauvigné souligne « les peurs » (en particulier des habitants de classes moyennes quant à la venue d'enfants de familles précaires, perçues comme de futurs délinquants), « les inexactitudes » (on reporte des « rumeurs » et des « caricatures » sur l'action menée sur un terrain d'aventure, qui conduirait à des blessés et des dégradations) et enfin les incompréhensions : « la demande de l'animateur qui est de vouloir que ce soit les habitants du quartier qui élaborent le projet dépasse un peu l'entendement des gens dans la mesure où c'est assez inhabituel »<sup>25</sup>. Face aux réticences des habitant.es et à la pression politique, la mairie souhaite arrêter le projet et l'action de Chauvigné. Ce dernier bénéficiera alors du soutien de Mansuy, qui entend réhabiliter son collègue et ami, notamment auprès du service jeunesse de la mairie<sup>26</sup>. Finalement, le terrain d'aventure va être décalé dans un endroit plus discret, rue de l'étang. L'action de celui-ci débutera réellement en 1977.

Le terrain rue de l'étang va connaître des débuts houleux, notamment à cause de feux qui ont lieu sur celui-ci en dehors des heures d'ouverture. Une réunion organisée par la mairie le 29 septembre 1977 entend éclaircir les faits<sup>27</sup>. Le compte-rendu souligne trois points de vue quant à la situation : d'abord, la mairie qui veut un terrain d'aventure, mais la paix avec les riverains. Ensuite, la défense du terrain d'aventure par l'animateur, qui souligne surtout le manque de volonté des riverains pour apaiser la situation. Enfin, jeunesse et sports qui considère que c'est à l'équipe d'animation de faire en sorte que ça ne devienne pas « politique » pour leur propre intérêt :

« Monsieur TAMPREAU [nb : adjoint au maire] précise que la mairie ne se désintéresse pas des problèmes du terrain d'aventure, mais que la réunion d'aujourd'hui a pour but de nous éclairer mutuellement sur les problèmes posés par le fonctionnement d'un tel équipement. Il n'est pas question de remettre en cause les terrains d'aventure, mais il faut tenir compte à la fois des besoins des enfants et de la tranquillité des habitants proches riverains (il faut éviter de laisser les enfants jouer trop près des murs adjacents).

Au cours de la réunion, Monsieur CHAUVIGNE rappelle qu'à plusieurs reprises, il a tenté que le dialogue s'instaure entre les enfants, les animateurs et les riverains, mais que ces derniers ont toujours refusé.

Monsieur LUCIEN INB : Inspecteur jeunesse et sports] rappelle qu'un terrain d'aventure "constitue toujours une agression pour les gens d'un quartier". Il est donc nécessaire que l'équipe d'animation soit capable de traiter ce genre de problème, car si la pression des riverains devient trop forte, il risque de ne pas être possible de donner raison aux terrains d'aventure et aux animateurs (en effet, à ce moment-là, cela devient un problème politique).<sup>28</sup>

Les rapports d'activité<sup>29</sup> permettent de saisir qu'au fil des années, la population des usagers va se stabiliser, que les usages du terrain vont être plus contrôlés, que les conditions matérielles, d'abord difficiles, vont s'améliorer. Les animateurs se font mieux connaître par la population, notamment car ils sont tenus, pour l'obtention de financement auprès de la CAF, de recenser, et donc de rencontrer, les familles des enfants passant sur le terrain d'aventure : cela implique un ancrage fort dans le quartier. Aussi, l'action du terrain d'aventure va se rapprocher de celle de la maison de l'enfance dans le cadre d'une « politique d'animation globale » sur le quartier. Les animateur.trices des deux structures vont travailler de plus en plus ensemble et créer des liens. Cela s'inscrit dans une logique plus large à Nantes :

<sup>24</sup> AD44/2087W256, Compte-rendu du travail réalisé sur « le bois de la musse », par Christian Chauvigné (UFCV), 1<sup>er</sup> octobre 1975.

<sup>25</sup> Ibid.

<sup>26</sup> AD44/2087W256, Courrier de Michel Mansuy à Michel Jouannic (service jeunesse de la mairie de Nantes), 8 octobre 1975.

<sup>27</sup> AD44/2087W381, Procès-verbal de la réunion concernant le terrain d'aventure rue de l'étang, 29 septembre 1977.

<sup>28</sup> Ibid.

<sup>29</sup> AD44/2087W381, Rapports d'activité du terrain d'aventure rue de l'étang 1977/1979/1980/1981.

sous l'impulsion de la municipalité, les différentes antennes locales de fédérations d'éducation populaire en charge des structures d'animation vont se regrouper en une seule association paramunicipale – débouchant sur l'Association pour la réalisation d'activités éducatives, sociales et culturelles de la ville de Nantes (ACCOORD) en 1985 – pour gérer l'offre de loisirs sur la ville. C'est une situation atypique qui a engagé, selon les dires de Mansuy, à un long travail pour apaiser des tensions que les différences de perspectives pédagogiques et la situation de concurrence avaient amenées au fil des années. On peut supposer que le rapprochement de l'UFCV, porteuse des terrains d'aventure malgré le scepticisme d'une partie de son conseil d'administration, et des FFC, qui localement sont critiques des terrains d'aventure, ne va pas favoriser la stabilisation de ces derniers.

Le rapport d'activité de 1981 souligne ainsi le projet éducatif entre les équipes est devenu commun. Il se conclut, dans une partie perspective, sur la défense de la spécificité du terrain d'aventure, appréhendant sans doute que ces spécificités puissent disparaître dans le cadre de la politique globale menée :

« Le Terrain pour l'Aventure reste un espace privilégié. Il est sans doute moins à la mode dans les "médias" et dans les expérimentations diverses en matière d'animation qu'il y a quelques années ; il est sans doute moins spectaculaire qu'un équipement impressionnant à l'œil. Dans la mesure où sur le quartier de BELLEVUE, des projets d'équipements vont se réaliser dans les années à venir (notamment un projet de rénovation de la Maison de l'Enfance), cet espace libre, transformable, appropriable facilement par les enfants, nous semble indispensable, car tout à fait complémentaire, aussi bien en matière d'espace qu'en possibilités sur le plan pédagogique. »<sup>30</sup>

Fin 1981, Christian Chauvigné quitte le terrain d'aventure pour se réorienter professionnellement. Il constate que peu d'années après son départ, l'action du terrain d'aventure a disparu au sens où le lieu n'est plus qu'un terrain de jeux. Les brochures de présentation de l'équipement META (« Maison de l'enfance et terrain d'aventure ») de la fin des années 1980/1990<sup>31</sup>, si elle conserve la dénomination « terrain d'aventure », semble en effet ne plus proposer d'animation spécifique pour celui-ci : il est annexé à la maison de l'enfance.

L'existence de terrains d'aventure à Nantes dans les années 1970-1980 n'a ainsi jamais été évidente, dans la mesure où ils pouvaient être sujets de désaccords, d'hostilités ou de difficultés matérielles et organisationnelles. Les conditions de possibilité de leur émergence et de leur maintien sont structurées par des alliances entre des animateur-trices particulièrement convaincu.es, des agents de la direction départementale jeunesse et sports et, dans une moindre mesure, du service jeunesse de la mairie. Les liens entre Mansuy et Jean-Claude Lucien, inspecteur jeunesse et sport, sont déterminants dans la possibilité des terrains d'aventure d'exister à Nantes. C'est ce que confirment les entretiens menés, ainsi que la lecture de la correspondance entre eux (où l'on peut notamment repérer des marques d'amitié, de proximité : tutoiement, « amicalement », etc.).

L'implication de Lucien était manifeste : échanges et suivi réguliers des terrains d'aventure, conseils pour la pérennisation de ceux-ci, etc. Il prend l'initiative d'organiser en mars 1975 une rencontre publique avec Dominique D'Allaines-Margot<sup>32</sup>, alors en train d'écrire un ouvrage sur son expérience d'animation de

<sup>30</sup> AD44/2087W381, Rapport d'activité du terrain d'aventure rue de l'étang 1981.

<sup>31</sup> Disponible dans les archives de l'ACCOORD de Nantes, au Centre d'histoire du travail (CHT). Elles ne sont pas (encore) cotées mais la consultation a été rendue possible grâce à l'équipe du CHT.

<sup>32</sup> AD44/2087W256. Une correspondance en vue de l'organisation de cette rencontre ainsi qu'une synthèse des échanges sont les sources de ce paragraphe.

terrain d'aventure à Bouffémont<sup>33</sup>. L'enjeu pour l'inspecteur jeunesse et sports est d'initier une réflexion à l'échelle de la ville, voire du département, sur la mise en place des terrains d'aventure. Dominique D'Allaines-Margot est animatrice, titulaire du CAPASE<sup>34</sup> et diplômée d'une maîtrise de lettres : elle a été assistante de Jeunesse et d'éducation populaires dans les services jeunesse et sport de Seine Saint Denis, animatrice du terrain de Bouffémont en 1973 et est, au moment de l'invitation, responsable de l'animation scolaire sur la ville de Suresnes (où un terrain d'aventure existe par ailleurs). Elle a aussi participé à la création d'ACTA<sup>35</sup>. Si elle défend l'intérêt d'une pédagogie non directive, elle fait montre d'un certain pessimisme concernant les terrains d'aventure : dans la rencontre-débat, elle affirme que leur « conception pédagogique s'intègre difficilement de façon harmonieuse avec le modèle d'éducation français. Cela condamne le terrain d'aventure à demeurer une expérience spécifique ». Elle défend que si les terrains d'aventure sont « une nécessité », c'est surtout, car les politiques d'urbanisme et les politiques sociales ne sont pas efficaces. Aussi, elle opère un retour critique sur le non-interventionnisme sur les terrains d'aventure, en pointant que cela peut aussi reproduire des formes de reproduction du milieu social, et donc d'inégalités. La rencontre organisée par Lucien témoigne de l'interrogation vive des services jeunesse et sport sur la question des terrains d'aventure, au moins localement. Ce n'est ni un événement de promotion des terrains d'aventure, ni un plaidoyer pour les interdire, mais plutôt l'occasion d'en interroger la place et la légitimité. La teneur du débat souligne bien les espérances placées en ces terrains, mais aussi les freins et les difficultés pour qu'ils puissent exister durablement.

Si certains agents jeunesse et sports en Loire-Atlantique pouvaient avoir quelques réticences sur le développement des terrains d'aventure, des marques d'intérêt du directeur départemental sont visibles dans les archives, par exemple dans un courrier du 3 octobre 1977, adressé à la mairie de Nantes, relatif au recrutement d'un animateur. Le directeur n'hésite pas à prodiguer des conseils pour le choix à effectuer, où sa conception des terrains d'aventure transparait. Il précise d'abord des aspects légaux et administratifs : il est nécessaire que le responsable du terrain soit âgé de plus de 21 ans et qu'il soit engagé dans une formation de directeur de centre de vacances et de loisirs, ou se trouve dans une formation CAPASE<sup>36</sup>. Surtout, il souligne aussi l'importance de tenir compte de critères plus difficiles à objectiver, où il assume un point de vue personnel lié à ce qu'il a pu observer des expériences de terrains d'aventure. Il indique notamment, quant à « l'attitude générale » de l'animateur :

« Le type d'animation développé sur un terrain d'aventure est vécu, dans la majorité des cas, comme une sorte d'agression par le milieu environnant. Le "laissez faire", l'existence de ce qui est ressenti comme un danger par les adultes, l'absence de rigidité, un minimum de contraintes sont souvent perçus comme facteur d'agressivité. L'Animateur doit laisser s'exprimer les agressions à l'intérieur et en dehors du terrain par une attitude non directive. Cependant, son comportement doit se révéler suffisamment sécurisant pour les enfants et être reconnu par l'extérieur, de façon à ce que les divers conflits ou ruptures soient placés dans toute leur dimension et que les individus et les groupes impliqués soient en pleine mesure de prendre en compte et d'assumer ces réalités. Autrement dit, il s'agit d'une action d'animation tendant à un changement maîtrisé par les intéressés »<sup>37</sup>.

<sup>33</sup> *Terrain d'aventure et enfants des cités nouvelles*, aux Éditions Sociales, dont le titre initial d'alors était *Le terrain d'aventure ou l'enfance inquiétante*

<sup>34</sup> Certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives et à l'exercice des professions socio-éducatives. Créé en 1971, c'est un des premiers diplômes de l'animation professionnelle.

<sup>35</sup> Les informations se trouvent dans un CV envoyé à Lucien dans le cours de leur correspondance.

<sup>36</sup> Plusieurs éléments trouvés au sein des archives indiquent qu'aucune certification n'était exigée quelques années plus tôt.

<sup>37</sup> AD44/2087W381, Lettre du directeur de la Jeunesse et des Sports à Monsieur le maire, 3 octobre 1977.

Ce passage souligne tout à la fois les résistances aux terrains d'aventure et leur intérêt du point de vue de la direction départementale Jeunesse et sport de l'époque, qui défend une conception éducative autour de l'apprentissage d'un autocontrôle des pulsions (pour reprendre la terminologie de Norbert Elias (Elias, 2010)). Cette conception éducative, comme le rappelle Francis Lebon (Lebon, 2005), est celle dominante au sein des classes moyennes de l'époque et va s'imposer dans le champ de l'animation, et plus largement être diffusée au sein de l'espace social durant les années 1970-1980.

Le parcours de Chauvigné est aussi déterminant dans l'action des terrains d'aventure nantais sur la période. Il est originaire des classes moyennes (ses parents sont fonctionnaires pour la banque de France). Peu scolaire, il obtient son bac tardivement, « avec trois ans de retard ». Il est toutefois un grand lecteur, notamment d'Ivan Illitch, dont il adhère à la critique de l'institution scolaire. Il intègre des groupes libertaires après mai 1968 et croit fortement au changement « par la base » comme à l'importance de pratiques antiautoritaires. Après une suite de « petits boulots », la rencontre avec Michel Mansuy, à partir de réseaux militants, va le conduire à gérer avec sa conjointe un accueil de jour pour remplacer une équipe, sans avoir la moindre qualification pour cela. C'est alors que Mansuy va lui proposer de poursuivre en participant à l'expérience de terrain d'aventure qui se met en place, « Le Trou ».

« On a repris en main [un accueil de jour], bien que n'ayant aucune formation. On n'avait même pas à l'époque fait un stage BAFA. Mais je pense que c'était dans l'urgence. Et puis nous, finalement, on était disponible. Ça s'est fait de façon complètement improbable. Ça s'est fait comme ça. Et puis comme on était plutôt débrouillards, on a piloté la structure. Et on a discuté pas mal aussi avec Michel. On avait des conceptions assez proches sur le plan politique, sur plein d'éléments. Donc du coup, il m'a dit « est-ce que ça t'intéresserait peut-être de participer à une expérience qu'on mène sur un quartier ? » ; quartier qui n'était pas facile, le quartier Bellevue à Nantes, qui a connu toutes les politiques de la ville jusqu'à ce jour d'ailleurs. Et donc, j'en ai accepté l'idée. » Christian Chauvigné, animateur (1974-1981)

Chauvigné va s'investir fortement dans cette expérience, ce qui le conduit à passer son CAPASE et à devenir un animateur professionnel à l'année. Il va en parallèle de l'animation des terrains d'aventure reprendre des études en sciences humaines et sociales (croisant psychologie et sociologie). Un enjeu est pour lui de faire le lien entre problèmes pratiques sur le terrain d'aventure et approches théoriques à l'université, au point que le terrain d'aventure deviendra, plus tard, un des points d'ancrage pour la réalisation d'une thèse sur l'autorité. Son implication sur les terrains d'aventure va le conduire à participer à la création de regroupements de praticien·nes, à l'échelle régionale et nationale<sup>38</sup> (« des lieux où on capitalisait un peu de savoir, sur nos manières de fonctionner, sur les difficultés rencontrées »). Il quitte le métier d'animateur en 1981, où il est parfois éprouvé par les conditions difficiles sur un terrain d'aventure, pour un poste de formateur dans une école d'éducateur. Il deviendra par la suite enseignant-chercheur. Rétrospectivement, il considère que l'animation de terrain d'aventure était sa première carrière professionnelle, certes marquante, mais de laquelle il va se détacher par la suite. Surtout, il considère que c'était une expérience propre à cette époque et que le caractère « cyclique » du terrain d'aventure rendait difficile son maintien sur le long terme, en particulier dans un contexte français où ce type d'équipement est peu considéré.

« Quand ça se crée, c'est que ça correspond à un moment, quand ça se termine, c'est qu'on est arrivé au bout de l'expérience, et que... Et que plus personne n'est prêt à investir. Il faut dire aussi qu'il y a un côté très cyclique dans le terrain d'aventure qui peut aussi créer de la lassitude, y compris chez ceux qui les animent. [...] Autant en Allemagne, les terrains d'aventure, leur création, leur gestion n'ont jamais posé de problème,

<sup>38</sup> En l'occurrence, l'Association des animateurs de terrains d'aventure de l'Ouest (ATAO) et la Fédération nationale des animateurs de terrains d'aventure (FNATA). Sur la création de ces regroupements, cf. *infra*.

autant en France, c'était regardé avec un regard un peu suspicieux quand même. [...] L'éducation se bornant à de la transmission de connaissances théoriques ou pratiques, pas du tout à ce que l'on essayait du savoir relationnel, à de l'apprentissage de la vie de groupe. » Christian Chauvigné, animateur (1974-1981)

L'idée qu'un terrain d'aventure est « cyclique » par essence et que le contexte français n'est pas adapté à leur existence est pointée dans différents discours recueillis. Cela conduit à percevoir leur fermeture comme allant de soi, dans une sorte de mouvement « naturel ». Or, ce sont des résistances à leur implantation bien identifiables, comme l'illustre le cas nantais, qui ont favorisé leur disparition : l'hostilité de certain.es habitant.es, le manque de moyens pour stabiliser une équipe, la volonté de promoteurs de reprendre l'espace ou bien encore une politique d'animation municipale singulière. De plus, des soutiens et des marques d'intérêts variés ont existé et peuvent suggérer qu'il n'était pas inconcevable que les terrains d'aventure puissent réussir à se légitimer au fil du temps. Enfin, si l'explication du caractère cyclique pourrait à la rigueur se vérifier à l'échelle d'un terrain, il reste à comprendre pourquoi un grand nombre de leur disparition a eu lieu sur une période très courte à l'échelle de la France entière, entre 1982 et 1985. Pour cela, il faut d'abord revenir sur les conditions de l'implantation des terrains d'aventure à l'échelle de la France qui sont marquées, comme le souligne le cas particulier de Nantes, par des tensions entre de multiples acteurs qui freinent leur légitimation et leur expansion.

## Un travail de définition et de légitimation jamais acquis : la difficile promotion des terrains d'aventure dans les années 1970 jusqu'au début des années 1980

Si *a priori* la mise en œuvre de terrains d'aventure a pu exister avant l'existence du Comité de développement des espaces de jeux (CODEJ)<sup>39</sup>, ceux-ci ont laissé peu de traces et étaient des initiatives isolées. Il est raisonnable de faire commencer l'histoire des terrains d'aventure en France par la création du CODEJ<sup>40</sup>, au sens où c'est la première organisation à effectuer un travail de promotion et de légitimation de ces terrains avec un retentissement médiatique et politique à l'échelle nationale. La réunion de fondation du CODEJ, le 9 octobre 1970, va réunir des acteur-trices couvrant des domaines divers tels que l'éducation populaire, l'aménagement du territoire ou le logement social<sup>41</sup>. La réunion est initiée par Valia Tanon, psychologue investie à l'*International Playground Association* (IPA). Issue de la haute bourgeoisie, elle bénéficie de ressources à l'échelle internationale. Le but initial du CODEJ est de

---

<sup>39</sup> On trouve par exemple des mentions de terrains d'aventure à la fin des années 1960 dans la région Rhône-Alpes, comme l'a souligné Elsa Menendez lors de la journée d'étude « Terrains d'aventure en Auvergne-Rhône-Alpes » (TAMARA) du 6 mars 2024 (Lyon).

<sup>40</sup> Précisons toutefois que Baptiste Besse-Patin a réalisé une contribution (Besse-Patin, à paraître) pour revenir sur la genèse du CODEJ, où il souligne qu'il existait des réseaux de relations étroits entre les premiers membres de celui-ci, notamment via des organisations internationales tournées vers l'enfance et préoccupées par la place des enfants dans la ville. Les terrains d'aventure « prennent racine dans un terreau déjà fertile » d'idées et de pratiques qui circulaient dans ces organisations, à l'origine philanthropiques. Cette contribution permet de battre en brèche l'idée que les terrains d'aventure se seraient implantés au nom d'un « état d'esprit » lié aux événements de mai 1968. Que Baptiste Besse-Patin soit ici remercié de me l'avoir partagé (et plus largement d'avoir partagé nombre de données et réflexions qui ont contribué à la rédaction du présent rapport).

<sup>41</sup> Plus précisément, cette première réunion va réunir M. Alziari, de l'Organisation générale des consommateurs (ORGECO), M. Durand, des Francs et franchises camarades (FCC), Mlle De Faily, des CEMEA, Mme Gardent, architecte et urbaniste (proche des CEMEA et de l'IPA), M Gueneau, du Groupement interdépartemental des collectifs enfants parents professionnels (GICEP), M Kugler, de la Société centrale immobilière de la caisse des dépôts (SCIC), M Laure, de l'APES (association pour le logement social), et enfin Mme Tanon, de l'*International playground association* (IPA). On notera que dans le champ de l'éducation populaire, ce sont des associations ou fédérations de la mouvance laïque et proche de l'éducation nouvelle qui sont les premières invitées. Des associations qui proviennent du courant du catholicisme social (se « laïcisant » dans le cours des années 1970), comme l'UFCV (Union française des centres de vacances) ou l'UFCS (Union féminine civique et sociale), vont rejoindre le CODEJ dans les années qui suivent.



« favoriser un environnement adapté aux besoins des enfants »<sup>42</sup>, en particulier en termes d'espaces de jeux. Il va réaliser une série d'études sur les besoins et jeux des enfants de 1971 à 1973, et se tourner prioritairement vers les terrains d'aventure, alors dénommés « *adventure playground* » en Angleterre, qui sont déjà connus par une partie des membres du CODEJ, notamment Gisèle de Failly des CEMEA (Failly, 1958 ; Besse-Patin, à paraître). Des voyages d'études en Angleterre ou au Danemark seront organisés par le CODEJ, à destination d'animateur-trices intéressé-es, pour diffuser le concept en France. Cela va inspirer des municipalités, comme Rennes en 1973, qui vont organiser des voyages d'études similaires pour des professionnels locaux intéressés (service des jardins, service des sports, animateur-trices...). Le cadre propice pour le développement d'activités favorisant l'investigation, l'exploration, la manipulation et l'imagination, et par là le développement des enfants, sont, avec le coût relativement faible de l'équipement lui-même, les arguments avancés pour soutenir leur implantation.

En 1973, une première expérimentation gérée par le CODEJ a lieu à Paris, 3 rue Saint-Paul dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, sur une durée de 6 mois. Le recrutement est composé d'un animateur à mi-temps, un jeune architecte expérimenté puisqu'il a contribué à l'installation d'un terrain d'aventure à New-York, et d'une animatrice à temps plein ayant déjà observé des terrains d'aventure à Londres. Le terrain d'aventure fonctionne bien, au sens où il est utilisé par les enfants et les habitants, et constitue un apport pour des enfants défavorisés<sup>43</sup>. Il se trouve investi par une association, le comité des habitants du 4<sup>e</sup> arrondissement (CH4), qui veut défendre de tels espaces, utilisables et appropriables par les habitant-es eux-mêmes et qui seraient le support d'un « nouvel esprit communautaire »<sup>44</sup> au sein du quartier. La fin de l'expérience, qui correspond à la reprise du terrain par la ville en vue de la construction d'un équipement sportif, ne va pas déboucher sur la création d'un nouveau terrain d'aventure dans le quartier, malgré la volonté des habitant-es (et leurs tentatives pour en créer un clandestin en occupant une friche<sup>45</sup>).

Si une telle initiative a pu voir le jour, c'est grâce notamment au soutien de Solange Marchal, conseillère de Paris du 16<sup>e</sup> arrondissement, issue elle aussi de la haute bourgeoisie et proche de Tanon. Elle va d'ailleurs s'appuyer sur la réussite de l'expérimentation pour réclamer d'autres ouvertures dans Paris. Le 22 mars 1973, elle adresse au préfet lors du conseil de Paris une question concernant « l'expérience du premier terrain d'aventure et les possibilités d'extension et de généralisation d'une institution reconnue par tous les spécialistes comme l'une des plus utiles au développement équilibré des enfants et de plus en plus indispensable pour les petits Parisiens », puis déclare : « c'est une nouvelle formule d'espace de jeux et il me semble, ainsi qu'à beaucoup d'éducateurs, que c'est, pour le moment, la plus appropriée aux besoins des enfants de nos grandes cités »<sup>46</sup>. Elle réclame alors une ouverture de terrain d'aventure dans chaque arrondissement parisien, associée à un crédit de 50 000 francs par terrain.

La démarche va en partie aboutir, avec une subvention moins conséquente (35 000 francs), car trois terrains vont alors être créés à Paris en 1974. Ces trois expériences vont connaître des destins contrastés,

<sup>42</sup> AD94/547J672. Compte-rendu de la réunion du vendredi 9 octobre 1970 du CODEJ.

<sup>43</sup> Cela est par exemple évoqué explicitement par Tanon dans un document relatif à l'action des assistantes sociales sur le quartier depuis l'implantation du TA. AN/19850599/179, Notes sur un entretien confidentiel entre madame Tanon et mademoiselle Gueudet (assistante sociale, déléguée à la coordination des services sociaux du 4<sup>e</sup> arrondissement), non daté.

<sup>44</sup> AN/19850599/179, CH4 *Journal du comité des habitants du 4<sup>e</sup> arrondissement*, n°1, première année deuxième trimestre, 1974.

<sup>45</sup> *Ibid.* L'occupation sera délogée par la police. L'association CH4 y voit le signe de la peur de la ville lorsque les habitant-es s'organisent eux-mêmes et ne comprennent pas pourquoi le CODEJ ne les a pas soutenu davantage dans leur volonté d'accéder à un nouveau terrain d'aventure.

<sup>46</sup> AN/19850599/179, extrait du *Bulletin municipal officiel* du 6 avril 1973 pour la séance du 22 mars 1973 du conseil de Paris.

d'après les rapports d'activités du CODEJ, qui en assure la gestion avec des associations locales affiliées, dans la période 1974-1976<sup>47</sup>. Le terrain de la place des fêtes, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, est « une réussite totale » (1975) : l'animateur, Michel Corrigan (avec qui un entretien a été réalisé), rémunéré avant l'ouverture du terrain, a pu préparer son arrivée et impliquer des associations d'habitantes (et en particulier l'association « Place des fêtes – Avenir » affiliée au CODEJ). L'animation se passe très bien, même si le terrain est jugé trop petit et que le nombre d'enfants est trop important pour un seul animateur (plus de 60 enfants à la fois ; un recrutement aura lieu l'année suivante, âprement négocié par l'animateur auprès du CODEJ). Le terrain rue Thureau-Dangin (à l'intersection avec le boulevard Lefebvre), dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, est perçu comme « une réussite partielle » : implanté dans un square, il demanderait plus d'aménagements. Surtout, il suscite des réactions particulièrement hostiles du voisinage (« ils ont déclaré une guerre sans merci à l'animatrice et aux enfants de la cité » (1974)) bien que l'animation, assuré via l'association Jeu-Animation-Loisirs du 15<sup>e</sup> arrondissement (JAL 15) se déroule conformément aux attentes du CODEJ. Enfin, le terrain du 13<sup>e</sup> arrondissement, situé 35 rue des Cordelières, est « un échec ». L'animateur ne convient pas au CODEJ, qui juge que l'action menée sur le terrain d'aventure ne correspond pas aux attentes « des autorités de tutelle », en particulier car les enfants ne sont pas suffisamment présents sur le terrain. La situation du terrain du 13<sup>e</sup> arrondissement révèle une forme de contradiction : si le CODEJ souhaite impliquer le plus possible les associations de quartier, la réussite du terrain dans le 4<sup>e</sup> arrondissement étant lié à l'investissement des habitant-es et associations, il regrette de s'être démuné de « tout pouvoir » concernant le recrutement des animateur-trices, en le déléguant entièrement à ces associations. Le CODEJ avait émis « des réserves » concernant le recrutement, qui sont restées « lettre morte » : « Vu le côté novateur de l'expérience, il était difficile de préciser des conditions de recrutement et de formation. Mais les associations de quartier n'étaient pas forcément compétentes dans ce domaine. [...] ce fut la cause directe de l'échec du terrain dans le 13<sup>e</sup> arrondissement » (1975).

L'association de quartier dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, JAL 13, juge secondaire la présence des enfants, ce qui est contraire à la conception du terrain d'aventure pour le CODEJ : cette divergence, qui explique aussi la divergence quant au recrutement effectué, va être la cause profonde de ce que le CODEJ qualifie comme « un échec ». De fait, le terrain d'aventure ne sera pas maintenu : le terrain sera repris par la ville pour la construction d'un équipement sportif.

Durant les premières années du CODEJ, celui-ci va acquérir une certaine notoriété, notamment via les échos médiatiques de ces premiers terrains d'aventure. En 1976, le comité se félicite dans son rapport d'activité de l'augmentation du nombre de correspondants et d'adhésions de personnes morales (de 50 à 70 entre 1975 et 1976) à l'association. Son action, d'abord parisienne, s'est « étendue aux régions, grâce au contrat passé avec le ministère de l'équipement pour la sensibilisation des villes moyennes aux problèmes du jeu en général et aux terrains d'aventure en particulier », touchant ainsi d'autres régions et communes (Morlaix, Fougères, Douai, Belfort...). Sollicité par des individus, des organisations et des services de l'État (jeunesse et sport, éducation nationale) de toute la France, le comité contribue à un relatif essaimage des terrains d'aventure. Les argumentaires qu'il produit, notamment dans ses brochures, sont repris par des équipes d'animation pour constituer des dossiers pour l'implantation de terrains d'aventure.

---

<sup>47</sup> AD94/547J672, rapports d'activité du CODEJ, 1973-1976.

Toutefois, tous les terrains d'aventure ne sont pas dépendants du CODEJ, même s'il participe de leur légitimation sur l'ensemble du territoire. Des terrains d'aventure sont initiés par des travailleurs sociaux, comme à Nantes ou à Brest, en vue de l'animation sociale d'un quartier de la Ville. D'autres sont initiés par des promoteurs dans le cadre de l'aménagement de nouvelles habitations. Rétrospectivement, ces derniers sont considérés comme des « gadgets » par des groupes de praticien·nes de terrains d'aventure<sup>48</sup>, pour qui « ils n'emprunteront de terrain d'aventure que le nom » et serviront avant tout des intérêts commerciaux (CCI, 1980). Ce sont le vocable et les critiques de Luc Vachez et Dominique d'Allaines Margot qui sont repris ici, retrouvables notamment dans les annexes de l'ouvrage *Du terrain ! Pour l'aventure* (Vergnes et al., 1975) à propos de leur expérience du terrain d'aventure de Bouffémont. Celui-ci est initié par un promoteur dans un nouveau lotissement et suit des plans prédéterminés par un bureau d'études, qui n'a pas consulté l'équipe d'animation. « Une information succincte sur les terrains anglais et scandinaves » prise par l'intermédiaire du CODEJ, dont l'association gestionnaire du terrain d'aventure est membre, a inspiré les travaux, avec l'optique de « séduire » d'éventuels acheteurs. La critique des animateur·trices est radicale, et révélatrice des conceptions éducatives (celles des courants de l'éducation nouvelle) d'une frange d'entre eux/elles :

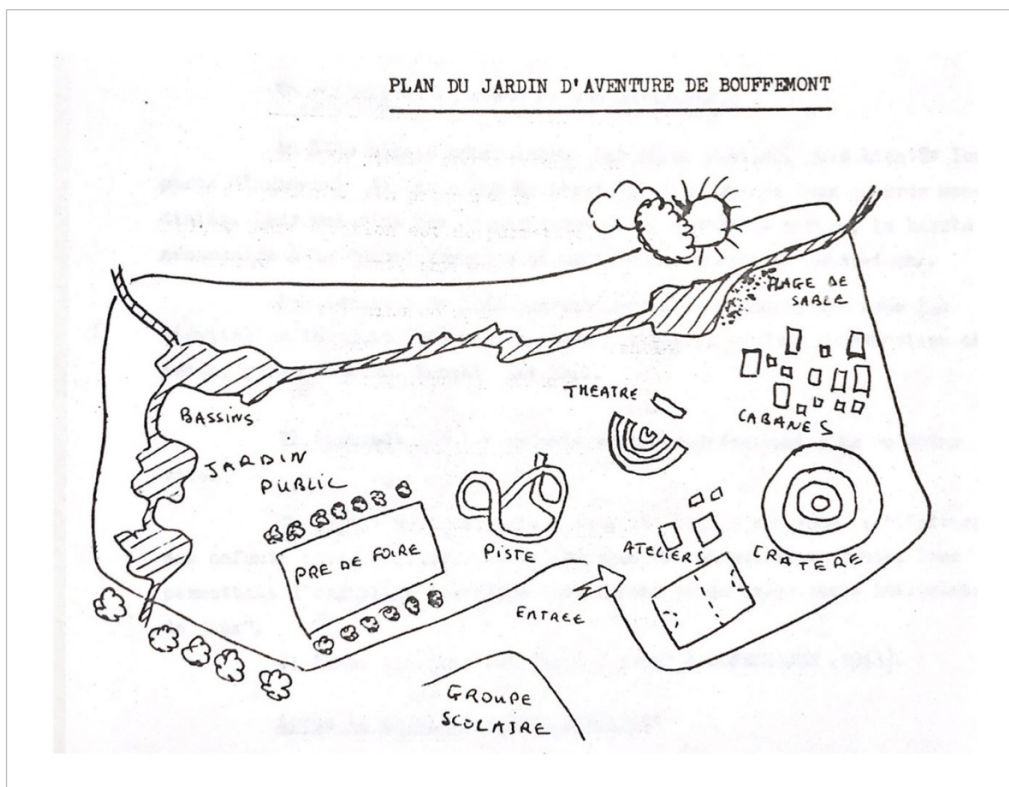
« Il est tout de suite apparu que l'aspect promotion commerciale et l'aspect expérience d'éducation nouvelle n'étaient guère conciliables, voire incompatibles. [...] L'expérience terrain pour l'aventure est mort-née, étouffée par une conception trop précise de ce qu'elle devait être. [...] Il s'agissait de réaliser un objet parfait, une belle maquette, à laquelle il ne fallait plus toucher : ainsi, il est interdit aux enfants de toucher aux plantations qui parsèment le terrain. [...] Une telle conception est évidemment à l'opposé de toute préoccupation pédagogique, dans l'optique de laquelle la seule chose importante c'est l'enfant lui-même et le respect de son propre cheminement intérieur, le terrain étant pour lui un moyen de se trouver, non une fin en soi. » (Le terrain de Bouffémont, in Vergnes et al., 1975)

Face à ce cadre, les animateur·trices décident de détruire « les belles structures de jeu et d'animation » pour que les enfants s'en approprient les matériaux, le sens et reconfigure l'espace : « Nous avons voulu, nous, animateurs, être la faille de cette structure trop programmée pour ne pas être inhibante. »

---

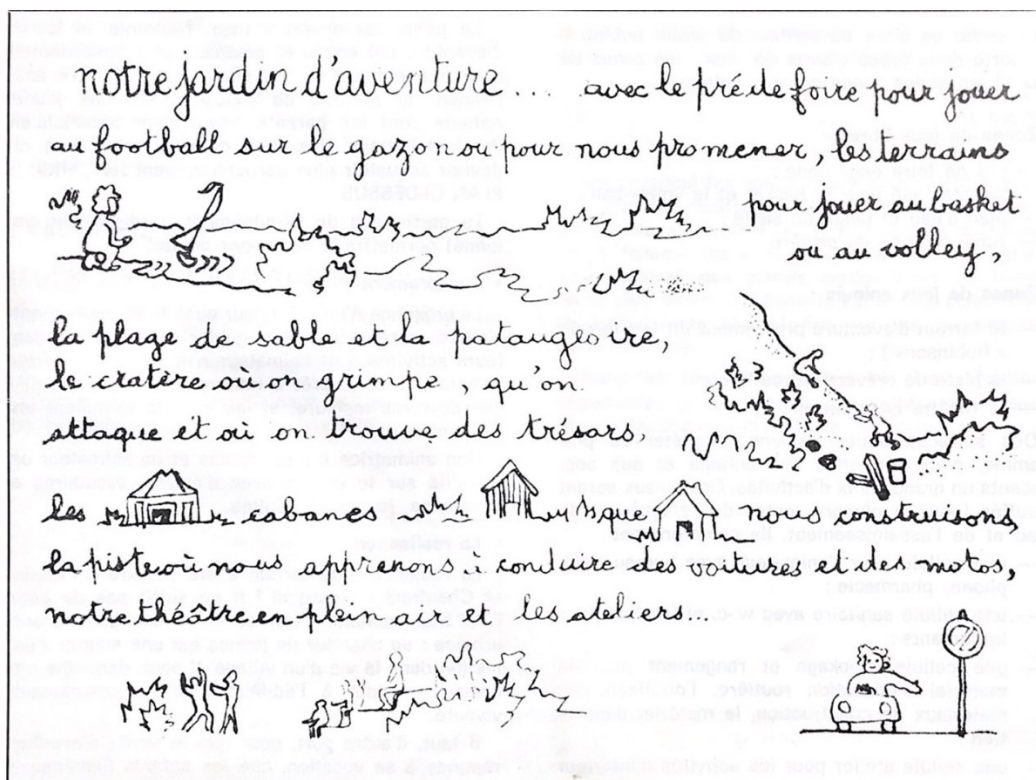
<sup>48</sup> Regroupé au sein de la fédération nationale des terrains d'aventure (FNATA) qui contribuera à l'élaboration de la brochure *Enfants, à vous de jouer !*, portée par le Centre de création industrielle (CCI). Voir *infra*.

Image 10. Plan du jardin d'aventure de Bouffemont, 1974



Crédit : AN, 19860457/21. Le plan souligne l'existence de multiples zones qui définissent des usages, ce que l'action des premières équipes d'animation va remettre en cause.

Image 11. Des mots d'enfants pour décrire le terrain d'aventure de Bouffemont, 1974



Crédit : AN, 19860457/21.

Les terrains d'aventure ne correspondent donc pas à un modèle unifié et sont toujours pris dans des configurations locales, où leur définition et leur fonction sont dépendants à la fois de ceux qui les promeuvent et les animent. Dans certains cas, comme celui de Nantes l'a montré plus haut, les liens entretenus avec la municipalité ou bien avec les inspecteurs jeunesse et sports du secteur sont aussi déterminants.

Les archives du Fonds interministériel pour la culture (FIC) peuvent objectiver la diffusion des terrains d'aventure en France. Le FIC, avec qui Solange Marchal confie dans une lettre adressée « avoir des rapports extrêmement étroits [...] pour des réalisations intéressantes »<sup>49</sup>, va financer une part importante de l'aménagement et du fonctionnement des premières expériences de terrains d'aventure gérés ou soutenus par le CODEJ (voir tableau 1). Ces expériences sont soutenues officiellement par le secrétariat d'état Jeunesse et sport et le FIC finance (en redoublant, peu ou prou, le budget alloué par Jeunesse et sport) ainsi systématiquement, si le dossier est correctement rempli, les initiatives d'implantation de terrains d'aventure de 1973 à 1977.

**Tableau 1. Les financements de terrains d'aventure bénéficiant du FIC en 1974**

Sources des financements (en francs)	Paris (3 terrains)	Nanterre	Belfort	Val d'Yerre
Collectivités (ville / commune / département)	105 000	2 000	23 690	3 000
Jeunesse et sport	75 700 (dont 23 200 pour l'animation*)	24 400 (dont 9 400 pour l'animation*)	59 400 (dont 9 400 pour l'animation*)	18 000
FIC	65 000	34 400	59 400	18 000
Autres financements*	/	44 200	46 610	33 000
Total	245 700***	105 000	189 100	72 000
Part du financement FIC	26,45 %	32,76 %	31,41 %	25 %

\*Le reste du financement est alloué pour l'équipement.

\*\*Les autres sources de financement correspondent à des sociétés liées à la Caisse des dépôts pour le cas de Nanterre (SONA-COTRA) et de Val d'Yerre (SCIC), à la CAF pour le cas de Belfort (qui participe de façon importante) ou bien à des « ressources propres » (relativement limitées) pour les cas de Belfort (5 000 francs) ou du Val d'Yerre (3 000 francs).

\*\*\*Les chiffres parisiens correspondent au financement des trois terrains d'aventure (qui bénéficient de la même enveloppe budgétaire) : le budget par terrain est donc en principe de 81 900 francs (mais tous n'ont pas nécessité les mêmes frais d'aménagement a priori).

Il existe ainsi un soutien de l'État, et en particulier des services Jeunesse et sports, mais qu'il convient de relativiser. D'abord, les notes d'informations concernant les expérimentations de terrains d'aventure donnent des avis mitigés, voire sceptiques. En 1975, Marie-Noëlle Saunier, au nom des services jeunesse et sports, émet « un avis assez défavorable » suite à une visite, « un peu déprimante », d'un terrain d'aventure parisien en hiver<sup>50</sup>. Elle y a des mots sévères contre les animateur·trices, dont elle ne partage pas les options éducatives (le refus d'être directif en particulier) :

<sup>49</sup> AN/19850599/179, Lettre de Solange Marchal, 6 août 1973.

<sup>50</sup> AN/19790814/4, Visite au terrain d'aventure de la rue Thureau-Daugin, Service des études et actions générales (direction de la jeunesse et des activités socio-éducatives), 31 janvier 1975.

« Les animateurs de terrains parisiens ne sont, peut-être, pas assez offensifs, compte tenu des traditions éducatives françaises. Leur attitude est probablement trop non directive. Les enfants ne sont pas suffisamment entraînés à créer, construire, s'exprimer. Il y aurait lieu de susciter un peu plus. [...] Je crois qu'il y aurait très sérieusement lieu d'organiser une réunion des animateurs pour discuter de ces problèmes. Il y va de l'avenir des expériences. [...] La présence des terrains, l'activité qui y est menée devraient apporter une modification des relations sociales dans le tissu environnant, une modification des comportements des enfants, entre eux, dans leur famille, à l'école... Il est trop tôt pour en juger. Je me demande si le FIC se contentera de promesses pour accorder son aide à la poursuite des expériences. »<sup>51</sup>

Saunier indique dans cette note son souhait que l'expérience puisse se poursuivre en étant mieux cadrée. Deux ans auparavant, elle avait soutenu « une rénovation de la pédagogie du jeu » par l'implantation de terrains d'aventure tout en soulignant déjà « des obstacles culturels » importants en France pour leur installation, qui nécessite « un effort d'information » et de la volonté politique<sup>52</sup>.

Ensuite, sur le plan législatif, les terrains d'aventure vont être laissés dans une zone de floue. Ils sont associés à la législation concernant les Centres de loisirs sans hébergement (CLSH), qui ne convient pas au vu de leurs spécificités. L'arrêté du 24 mai 1972 (qui amende à la marge celui de juin 1970) portant réglementation des CLSH prévoit notamment des conditions d'encadrement (« le rapport de l'effectif de l'encadrement à celui des enfants ne doit pas être inférieur à 1 pour 15 ») et d'espace pour les activités de plein air (« une superficie de 50m<sup>2</sup> par enfant ») qui ne sont pas ajustées aux propriétés d'un terrain d'aventure. La réglementation est plutôt conçue pour des « installations permanentes » avec des locaux, où les activités sont définies par l'équipe d'animation et où le public doit s'inscrire et peut alors être limité. Ainsi, ce sont les inspecteur-trices jeunesse et sports, usant d'un article permettant dérogation à la législation, qui prennent sur eux/elles les risques liés à l'implantation d'un terrain d'aventure comme l'explique Anne Chenuet, elle-même inspectrice, dans un texte pour *Les cahiers de l'animation* :

« En l'état actuel de la législation, la déclaration en CLSH apparaît comme la plus indiquée. Cependant, les moyens, et plus radicalement, les caractéristiques des terrains ne peuvent permettre d'entrer dans le cadre de la réglementation. C'est pourquoi l'inspecteur qui instruit le dossier doit proposer au préfet l'application de l'article 16 de l'arrêté du 8 juin 1970 prévoyant des dérogations temporaires. Il faut souligner la responsabilité assumée dans cette proposition. Tout accident grave est susceptible, en engageant la responsabilité de l'Administration, de se répercuter sur l'inspecteur parce qu'il aura joué un rôle moteur dans la prise de décision. Il est bien entendu que ce risque est couru pour tous les actes de l'inspecteur, mais le caractère pédagogiquement audacieux de l'expérience menée sur le terrain le rend plus aigu. » (Chenuet, 1976)<sup>53</sup>

Une fiche technique sur les terrains d'aventure est produite par le secrétariat d'état Jeunesse et sport en 1976<sup>54</sup>, à partir notamment des voyages d'études réalisés en Angleterre, mais elle n'a qu'une valeur indicative (et elle est d'ailleurs assez peu ajustée ou conforme aux expériences françaises). Ainsi, le soutien de l'état aux terrains d'aventure n'est pas unanime et peine à se concrétiser juridiquement.

De plus, des conceptions différentes, et parfois conflictuelles, de ce qu'est un terrain d'aventure peuvent co-exister. Ainsi, la conception du CODEJ n'est pas toujours conforme à celle des équipes d'animation du terrain d'aventure. Michel Corrigan, animateur du terrain d'aventure de la place des fêtes (19<sup>e</sup> arrondissement de Paris) de 1974 à 1977 me confiera en entretien : « Tanon, elle faisait ses bonnes œuvres ». Il évoque aussi le congrès de l'IPA, où il est marqué par « les mondanités » et les « belles

---

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> AN/19860427/30, Note sur les terrains d'aventure menée par le service des études et actions générales du SEJSL sur les loisirs de l'enfance, 6 septembre 1973.

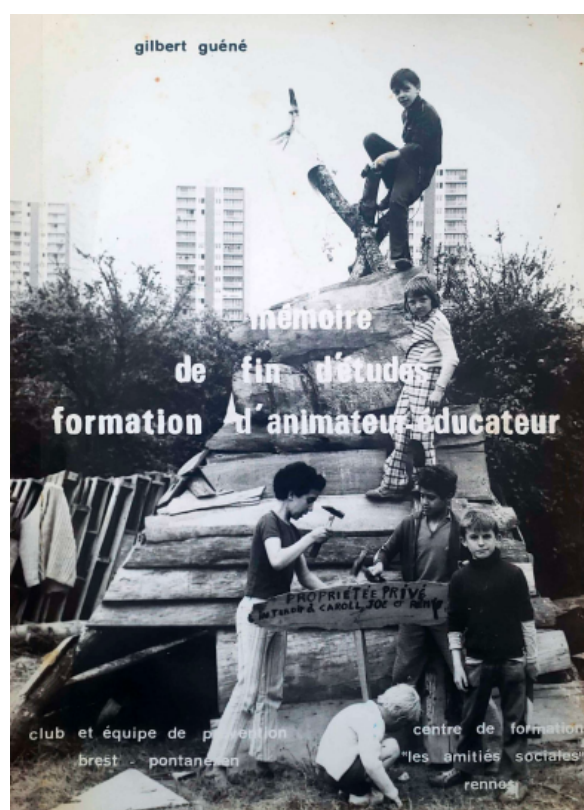
<sup>53</sup> Sa contribution est disponible sur la plateforme Gallica. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5327764s/f19.item#>

<sup>54</sup> AN/19860457/20, Fiche technique d'un terrain d'aventure, Ref. : SALSE/J1-AN/MHT/SM, 1976.

robes de soirée », très éloignées socialement des animateurs de terrain d'aventure qui, pour certains, vont « foutre la merde » dans les débats. Les propos de Michel Corrigan soulignent en fait toute la distance entre des promoteurices de terrains d'aventure, issue des classes supérieures et porteurs d'une conception du terrain d'aventure à la fois comme un geste de charité, de contrôle social ou de prévention de la délinquance<sup>55</sup>, et des animateur-trices « praticien-nes » de terrain, membres de nouvelles fractions des classes moyennes et souvent militant.es, qui défendent des terrains d'aventure comme lieu d'émancipation et d'appropriation de l'espace urbain. L'introduction de la brochure du CODEJ (*Le terrain pour l'aventure, un nouvel espace de jeu*) produite en 1974 justifie ainsi l'existence des terrains d'aventure à l'appui de récents travaux sur la psychologie de l'enfant et la nécessité de son bon développement dans une période de transformation urbaine : il faut ainsi répondre à ses besoins fondamentaux. La littérature d'animateur-trices de terrains d'aventure<sup>56</sup> évoque, quant à elle, beaucoup plus explicitement un projet politique, fondé sur le droit à la ville et la remise en cause des rapports de pouvoir : il faut alors laisser les enfants définir leurs propres besoins. Les entretiens avec d'anciens animateurs soulignent bien la proximité de ceux-ci avec le tissu associatif militant et leur appartenance revendiquée à des mouvements politiques (anarchisme, « deuxième gauche » du Parti socialiste unifié (PSU), etc.). Il existe un terrain d'entente suffisant – volonté pédagogique centré sur l'initiative de l'enfant, critique de l'autorité scolaire trop rigide, etc. – pour qu'un travail puisse exister entre le CODEJ et ces animateur-trices-militant.es<sup>57</sup>, mais il subsiste toutefois une forme de distance qui peut conduire à des méfiances réciproques ou à de franches oppositions.

Des conceptions différentes peuvent aussi se croiser sur un même terrain, avec des investissements différenciés de professionnels selon leur statut. À Brest en 1975, par exemple, où le terrain est initié par le service de prévention du quartier Pontanézen, un nouveau quartier composé de grands ensembles, l'animateur, Gilbert Guene, explique en entretien ainsi

**Image 12. Couverture du mémoire de fin d'études de Gilbert Guene (1976)**



Sur la photographie de couverture du mémoire, des enfants du terrain d'aventure de Brest en 1975 plantent un panneau où l'on peut lire : « Propriété privée. Interdit à Carroll, Joe et Rémy ». Gilbert Guene m'expliquera en entretien que les trois noms sont ceux des éducateur-trices de prévention du quartier.

<sup>55</sup> Les éléments de langage dans les notes de Valia Tanon à propos de l'action d'une assistante sociale sur le terrain d'aventure du 4<sup>e</sup> arrondissement sont de ce point de vue éloquentes (voir AN/19850599/179. Notes sur un entretien confidentiel entre madame Tanon et mademoiselle Gueudet (assistante sociale, déléguée à la coordination des services sociaux du 4<sup>e</sup> arrondissement), non daté.), notamment par la forme de misérabilisme et l'exigence de « bonne moralité » qu'ils induisent. Les propos tranchent alors avec le ton choisie par l'association de quartier dans leur journal auto-édité (voir AN/19850599/179, CH4 Journal du comité des habitants du 4<sup>e</sup> arrondissement, n°1 première année deuxième trimestre, 1974).

<sup>56</sup> L'ouvrage *Du terrain ! Pour l'aventure* de Bernard Vergnes, Pierre Kling et Marie-Christine Guéant (1975) en est l'exemple le plus éloquent.

<sup>57</sup> « Elle [Tanon] nous a quand même soutenu, elle défendait le principe du terrain et elle défendait le fait que ça existe tel qu'il pouvait être » me dit Michel Corrigan en entretien.

que dans un rapport écrit<sup>58</sup> à l'époque la distance entre éducateur-trices et animateur-trices, qui freine le projet. Les éducateur-trices de rue sont concentré-es sur des objectifs de prévention où l'action se situe dans l'accompagnement individuel de certains jeunes ; ils et elles sont ainsi réticents à participer aux activités collectives sur le terrain d'aventure, jugées peu utiles par rapport aux finalités de leur métier. Les animateur-trices jugent alors qu'ils et elles ne respectent pas le projet du terrain d'aventure et vont alors dépenser beaucoup d'énergie à défendre celui-ci. Cela conduit à des tensions dans l'équipe, visible dans le rapport aux enfants avec les professionnel·les (voir image 12), et vont participer à la fermeture du terrain.

L'engagement de certain-es animateur-trices, qui conduit à s'opposer à une gestion des terrains par le CODEJ, va conduire à la création de groupement de praticien·nes (entendu comme l'ensemble des intervenant-es sur le terrain d'aventure, professionnel·les ou bénévoles). Le CODEJ est en effet parfois perçu comme des gestionnaires éloignés de la pratique de terrain. Action terrain pour l'aventure (ACTA) est alors fondée en 1975, sous l'impulsion d'animateur-trices de la région parisienne, et se donne pour missions de défendre l'existence des terrains d'aventure, leurs pratiques pédagogiques et les professionnel·les<sup>59</sup>. L'association va défendre en particulier la « prise en charge collective des habitants par eux-mêmes »<sup>60</sup>, s'opposer aux fermetures des terrains et refuser leur instrumentalisation (comme « la tendance [...] qui verrait dans les terrains d'aventure un lieu thérapeutique pour favoriser l'insertion sociale des prédélinquants »<sup>61</sup>).

Plus tard, ACTA deviendra un groupe centré sur la région parisienne et le nord de la France, et d'autres groupements régionaux vont se créer : ATAO (Association des animateurs de terrains d'aventure de l'ouest) pour le nord-ouest (Normandie, Bretagne, Loire-Atlantique), ATASOL (Association des animateurs de terrains d'aventure du sud-ouest de la Loire) pour le sud-ouest, CIRTASE (Coordination interrégionale des terrains d'aventure du sud-est) pour le sud-est et les groupes des Terrains d'aventure de l'Est. L'ensemble de ces groupes, montés en association sur un même modèle, vont se regrouper au sein de la FNATA (Fédération nationale des associations régionales d'animateurs de terrains d'aventure), qui entend alors représenter les terrains d'aventure à l'échelle de la France. Ils vont initier un groupement européen des praticiens, par opposition à l'IPA, avec *l'European playground association* (EPA), où les questionnements entendent partir des praticien·nes eux/elles-mêmes et non de psychologues ou d'expert·es.

---

<sup>58</sup> Guene Gilbert, Mémoire de fin d'études, formation d'animateur-éducateur, Centre de formation « Les amitiés sociales » de Rennes, 1976. Le rapport m'a été confié par Gilbert Guene lui-même.

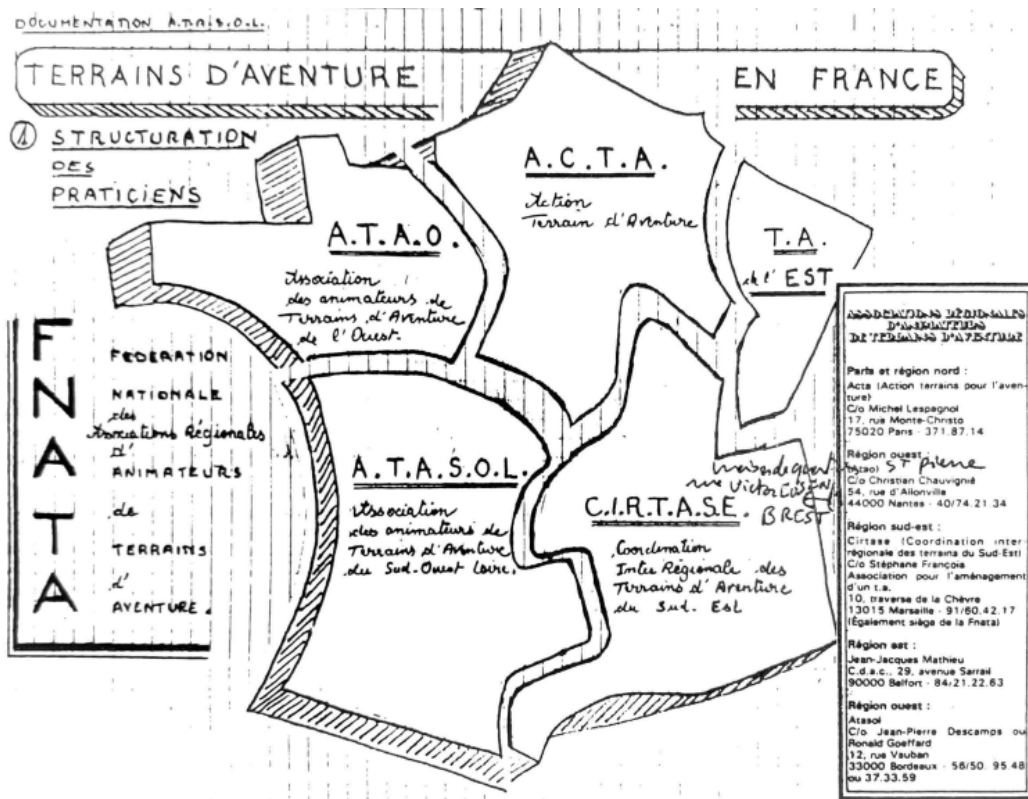
<sup>59</sup> Sur ce dernier point, il a par exemple été trouvé une lettre d'ACTA à la mairie d'Orléans, pour signaler leur opposition au licenciement d'une animatrice au prétexte qu'elle ne serait pas assez qualifiée.

<sup>60</sup> AN/19820346/146, *L'Éducation* n°334-335, "La mort lente des terrains d'aventure", décembre 1977.

<sup>61</sup> *Ibid.*



Image 13. Carte/schéma des groupements régionaux composant la FNATA



Crédit : AN, 19870093/1.

Il est difficile d'objectiver le dynamisme de ces groupes régionaux et de la FNATA,<sup>62</sup> mais on peut juger qu'elle va être perçue comme représentative, et ce d'autant plus que le CODEJ souhaite diversifier ses activités depuis 1976 et ne plus être associé uniquement aux terrains d'aventure. La FNATA va fortement contribuer, en 1980, à l'édition d'une brochure intitulée *Enfants, à vous de jouer ! Terrains d'aventure, transformations d'espaces urbains*, via un financement du centre national d'art et de culture Georges Pompidou et le Centre de création industrielle (CCI, 1980). Ce fascicule, dit « brochure Beaubourg », entend être la référence sur les questions de terrain d'aventure et plus largement d'initiative pour une appropriation de l'espace urbain par les habitants eux-mêmes. Son écriture a été l'occasion, pour les animateur-trices de terrains d'aventure, de se faire financer des rencontres (effectuées sur leur temps libre) pour élaborer leurs conceptions du terrain d'aventure.

Suite à l'édition de la « brochure Beaubourg », des membres délégués de la FNATA vont alors avoir suffisamment de légitimité pour rencontrer la CNAF et le Ministère du temps libre en 1982, où ils font part de leurs difficultés. Bien que ces rencontres se soient bien passées, ils n'obtiendront pas gain de cause, les terrains d'aventure disparaissant petit à petit au milieu des années 1980.

<sup>62</sup> Peu de documents contribuent à objectiver le dynamisme réel de ces groupements. Les souvenirs des enquêtés peuvent s'avérer flous avec le temps. Seul Jean-Pierre Descamps, animateur à Bordeaux, a pu nous en parler avec plus de détails. Il reconnaît qu'il était particulièrement investi et que ces groupements reposaient surtout sur quelques individualités (dont la sienne). Les dynamiques étaient selon lui très dépendantes des territoires. L'ATASOL était sans doute le groupement le plus dynamique, avec des rencontres entre animateur-trices de terrains d'aventure régulières pour échanger sur leurs pratiques.

Les terrains d'aventure dans les années 1970-1980 en France sont un ensemble d'expérimentations fragiles puisqu'ils n'ont jamais réussi à être complètement légitimes et leur fonctionnement pérennisé. Un recensement de 1977 indique une trentaine de terrains d'aventure en France (reconnus par les services jeunesse et sport), quand dans la même période la seule ville de Londres en compte plus de 200. Si en 1974, *Le Monde* titre « Les terrains d'aventures pour les enfants commencent à se développer en France » (22 mai 1974), il titra aussi, 3 ans plus tard, « La vie éphémère des Terrains d'aventure » (30 novembre 1977), tandis que *L'éducation* titra quant à lui « La mort lente des terrains d'aventure » (décembre 1977). Les archives soulignent toute la fragilité des terrains, qui ne se maintiennent que quelques années, quand ils ne sont pas qu'une expérience de quelques mois. Le manque de moyen – notamment pour le fonctionnement du terrain, c'est-à-dire essentiellement pour rémunérer des animateur-trices – est régulièrement pointé dans les rapports et témoignages. Les FIC n'ont d'ailleurs pas vocation à être pérennes comme le précise un ingénieur en charge de l'équipement quant à leur attribution, dans un courrier du 8 novembre 1976<sup>63</sup> :

« Dans une période de pénurie financière, nous sommes en train d'essayer de nous substituer à ceux qui ont en charge d'assurer ces opérations. [...] En outre, l'expérimentation ne peut durer indéfiniment, c'est la troisième année qu'on prend des petites affaires de ce genre au coup par coup par contact direct avec tel DDJS. 1977 devrait être la dernière, car nous sommes en pleine contradiction avec la déconcentration. »

Pour certain.es, cela peut paraître logique dans la mesure où ils sont pensés comme un dispositif éphémère : Solange Marchal, si elle est affichée comme un soutien politique fort aux débuts de l'implantation des terrains d'aventure, déclare par exemple « je pense qu'il est bon qu'un terrain d'aventure soit provisoire » en 1973<sup>64</sup>. Pour d'autres, notamment les animateur-trices organisés-es dans les groupements, il est important de pérenniser ce type de dispositif, même s'il fait face à l'hostilité de certains élus locaux ou d'une part des habitants des quartiers. Ils et elles auront d'autant plus de mal à être entendus que le soutien des grandes fédérations d'éducation populaire, qui structurent largement les représentations et modalités de fonctionnement du secteur, reste modéré<sup>65</sup>. Si différents documents de l'époque – brochures du CODEJ, projets de terrains d'aventure, rapports d'activités, travaux de recherche... – soulignent unanimement le rôle central de l'animation sur un terrain d'aventure, la reconnaissance de sa spécificité ne fait l'objet d'aucun statut ou titre particulier. Les terrains d'aventure ne sont pas souvent intégrés dans les formations d'animateur-trices, comme cela a pu être évoqué à leurs débuts, et resteront finalement à la marge de l'animation professionnelle. Plusieurs archives et témoignages soulignent le manque de salariés pour assurer la gestion et l'animation des terrains d'aventure, en particulier lorsqu'ils sont très fréquentés. Une part d'entre eux reposent sur des heures non rémunérées, que les salariés acceptent de faire au nom de leur engagement, et sur du travail gratuit, au sens d'un travail bénévole qui pourrait faire l'objet d'une rémunération salariée (Simonet, 2018). Benoît Gaillard, bénévole sur un terrain d'aventure rue de Vitruve dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris, confie en entretien que le bénévolat était nécessaire au fonctionnement du terrain, car le seul salarié<sup>66</sup> du terrain d'aventure ne pouvait assurer toutes les tâches de travail nécessaire à celui-ci (accompagner les enfants

<sup>63</sup> AN/19880424/12, Lettre de J.B Grosborne à la direction de la Jeunesse et des activités socio-éducatives, 8 novembre 1976.

<sup>64</sup> AN/19850599/179, extrait du *Bulletin municipal officiel* du 6 avril 1973 pour la séance du 22 mars 1973 du conseil de Paris.

<sup>65</sup> Le soutien des fédérations d'éducation populaire peut varier localement. Par exemple, les Francas, qui pouvaient soutenir certains terrains en France, étaient sceptiques quant à l'intérêt des terrains d'aventure à Nantes, comme en témoigne notamment l'entretien mené avec Pierre Durand, un responsable des Francas, dans le cadre de la campagne d'archives orales menée par le projet TAPLA en 2020-2021. Il est difficile de saisir des oppositions structurantes entre fédérations du fait de ces variations locales.

<sup>66</sup> Il s'agit de Michel Lespagnol, qui confirme, dans l'entretien mené avec lui dans le cadre de la campagne d'archives orales menée par le projet TAPLA en 2020-2021, le besoin de bénévoles et militant.es pour le fonctionnement du terrain d'aventure.

dans leurs activités, assurer la sécurité sur le terrain, approvisionner le terrain en matériaux, organiser des activités culturelles pour les habitant.es du quartier...). Le poids de ce travail bénévole est difficile à mesurer, mais on peut supposer qu'il était important, au moins dans certaines grandes villes où les terrains d'aventure étaient très intégrés à un tissu associatif et militant.

Avant d'évoquer plus précisément les raisons de la (quasi-)disparition des terrains d'aventure, il semble utile de revenir sur une configuration locale, échelle la plus pertinente d'analyse. Le cas de Nantes a été choisi du fait de la richesse des matériaux récoltés, qui permettent de réduire les approximations, et par ses singularités en propre, les terrains d'aventure ayant été particulièrement investis par certains professionnels sur la ville.

## La quasi-disparition des terrains d'aventure au milieu des années 1980 : un marqueur de leur faiblesse dans un contexte de transformations structurelles

Les terrains d'aventure ont progressivement disparu au fil des années 1980. Cette disparition est un processus : il n'y a pas eu d'interdiction formelle des terrains d'aventure et les temporalités comme les modalités de leur disparition varie selon les localités. Parler de disparition est d'ailleurs trompeur : il existe encore dans les années 1990, ici ou là, quelques terrains d'aventure, en particulier dans des petites villes : à Châtelleraut jusqu'en 1997<sup>67</sup>, des expériences estivales à Dreux ou à Bourges dans les années 1990... De nouvelles tentatives ont aussi eu lieu à Paris, avec le terrain des Petits Pierrots de 1988 à 2012 ou bien encore un terrain de jeux et d'aventure semble être maintenu depuis fort longtemps à Strasbourg. En fait, c'est plutôt le terrain d'aventure en tant que cause pédagogique à défendre et comme dispositif à légitimer qui a disparu, alors que dans les années 1970 jusqu'au milieu des années 1980, des organisations et associations les défendaient dans toute la France.

Outre le cas nantais explicité précédemment, les Archives municipales de Rennes donnent accès à des éléments sur la disparition des terrains, et en particulier celui des Hautes-Ourmes qui a existé entre 1977 et 1983 dans la ville. Au départ, le terrain d'aventure bénéficie d'un soutien important : un « fonctionnement permanent » était assuré « d'octobre 1977 à fin 1979, grâce à la participation de la CAF et au service des sports de la ville qui a mis deux animateurs permanents sur le terrain, ce qui permettait une ouverture régulière tous les soirs, les mercredi et samedi », d'après l'UFCV Bretagne<sup>68</sup>. Cette période est celle du financement conséquent de la part de la CAF pour « une étude d'observation » menée par des sociologues et psychologues de l'université de Rennes, en lien avec les services de la ville. Si le rapport peut souligner des limites ou des difficultés sur le terrain, il souligne tout de même son apport pour les enfants et jeunes du quartier :

« Si quelque chose marche sur le terrain d'Aventure des Hautes-Ourmes [...], c'est à l'évitement de ces trois fixations qu'il le doit : ni structure administrative rigidement définie et délimitée, ni reflet d'une demande parentale (ou scolaire), ni ghetto marginal induit par une permissivité sans loi. Le terrain reste flou. Ceux qui en ont la charge ne rompent les ponts avec personne. Rien d'inacceptable pour les administrateurs n'y est

<sup>67</sup> Un article de la revue *Anim'* (la revue de l'UFCV) propose en 1997 un reportage sur un terrain d'aventure implanté depuis plus de 15 ans à Châtelleraut et menacé de fermeture. Mascolo D., 1997, « Touchez pas à leur terrain ! », *Anim'*, n° 38. Il est consultable au centre de ressources de l'INJEP.

<sup>68</sup> AMRennes/22Z285, Projet pour la réouverture du terrain d'aventure des Hautes-Ourmes (UFCV Bretagne), juillet 1984.

développé. Les parents n'en sont pas rejetés. Les jeunes ne s'y heurtent pas à un ordre institutionnel. Mais aucun de ces trois groupes (pas même les occupants dans leur variété) ne peut en faire totalement ce qu'ils en voudraient. C'est pourquoi sans doute il fallait insister sur l'intérêt du développement de relations avec le quartier, pour [...] qu'il continue à jouer dans la vie des jeunes qui y passent, le rôle d'un lieu où se relâche l'emprise des structures ordinaires, sans pour autant se transformer en catalyseur d'anomie. » (Chardonnet, Queiroz, 1982, p. 253)

De 1980 à mai 1983, une seconde période du terrain d'aventure des Hautes-Ourmes est repérable : celle d'un « fonctionnement intermittent », reposant sur le travail de vacataires lors de périodes restreintes et avec des enfants qui se désengagent du terrain. Les financements sont alors beaucoup moins conséquents d'année en année. Le rapport de 1983 indique que les dépenses engagées sur le terrain ont été divisées par quatre par rapport à l'année précédente, du fait de « la réduction importante du temps d'ouverture de l'équipement pour juger de la poursuite ou de l'arrêt définitif des activités » et annonce ensuite que « La Ville a décidé de mettre fin à l'activité », étant donné « la répétition des conflits constatés »<sup>69</sup>. Sollicité par la municipalité pour la reconduction d'une subvention, le directeur départemental Temps libre -Jeunesse et sports refuse l'octroi de cette aide financière au motif, d'une part, que le terrain d'aventure n'est plus un dispositif suffisamment innovant et, d'autre part, que « l'engagement financier » de la ville de Rennes « s'est considérablement réduit » et invite à la réticence<sup>70</sup>. La réduction des financements favorise ainsi d'autres coupes budgétaires, ou plutôt en l'occurrence leur report vers d'autres équipements pour « un programme d'animation pour les adolescents dans les quartiers de Rennes pour l'été »<sup>71</sup>. Plusieurs courriers, rapports et articles de presse soulignent que le terrain est durant les années 1982-1983 l'objet de vandalisme et que les voisins deviennent hostiles à celui-ci. L'UFCV lance un projet de retour du terrain en 1984, compte tenu du fait que de nombreuses familles paupérisées n'ont pas accès à d'autres espaces de loisirs, mais cela, a priori (les archives sont plus rares sur ce point), n'aboutira pas au-delà d'une courte expérience estivale.

Des rapports d'activité de la FNATA ou des regroupements d'animateur-trices régionaux laissent penser que ce sont des raisons matérielles qui ont favorisé la quasi-disparition des terrains d'aventure à l'échelle de la France, ce que le cas rennais confirme en partie. Le manque de moyens, et en particulier le trop faible nombre d'animateur-trices pour assurer l'ensemble du travail indispensable à la vie du terrain d'aventure, est régulièrement pointé dans les rapports d'activité. Pourtant, sur le plan de leur légitimation, la situation peut sembler *a priori* plutôt en leur faveur. Leur promotion suit en effet son cours en 1980, avec notamment la parution de la « brochure Beaubourg » (CCI, 1980), et des travaux de recherche participent encore à en interroger les apports éducatifs. Par exemple, Hubert Chardonnet soutient en 1983 une thèse de sociologie à Rennes sur les terrains d'aventure, dans la poursuite du rapport financée par la CAF sur la ville. En 1982, la FNATA rencontre la CNAF (le 3 août 1982) puis le ministère du temps libre (le 12 décembre 1982) pour s'assurer de leur soutien quant à leur pédagogie. Le compte-rendu de ses rencontres indique que la délégation a été très bien reçue. Celle-ci a fait part des problèmes financiers qui, alors, touchent une part importante des terrains d'aventure en France. Face à cette situation, la CNAF promet d'agir et certaines CAF vont alors développer des « bons non-nominatifs », qui permettent aux terrains d'obtenir des subventions tout en gardant le principe de la libre circulation des enfants. Le ministère du temps libre affiche dans la réunion un soutien de principe. Les animateur-trices craignent toutefois la décentralisation, alors en cours d'application, tant elle pourrait réduire leurs

<sup>69</sup> AMRennes/1433W118, Rapport d'activités 1983 Terrain d'aventure des Hautes-Ourmes.

<sup>70</sup> AMRennes/1433W118, Courrier relatif au subventionnement du terrain d'aventure des Hautes Ourmes, 16 juin 1983.

<sup>71</sup> *Ibid.*

ressources et les rendre dépendants de municipalités peu enclines à favoriser leur action. L'extrait qui suit, présentant l'argumentation de la FNATA auprès du ministère du temps libre, illustre tant le contenu de ces inquiétudes que le ton vindicatif pour défendre les terrains d'aventure face à des municipalités qui souhaiteraient des équipements plus rentables électoralement :

« Les T.A [terrains d'aventure] ne sont pas des équipements promotionnels pour une collectivité locale. En effet, par leur aspect visuel, par l'aspect de l'animation globale pratiquée, le travail humain de relation ne se "voyant" pas, ils ne correspondent pas aux normes habituelles d'équipements "beaux à voir", ils ne correspondent pas à une vision adulte a priori des besoins de l'enfant. Les adultes ont souvent tendance à rêver des équipements pour leurs enfants, ne tenant pas compte de leurs besoins réels.

Les Terrains d'Aventure, entrant pourtant "en plein" dans les orientations de la CNAF et du ministère du temps libre, risquent donc de "faire les frais" de la décentralisation, car s'ils sont financés quasiment à 100% par des collectivités locales élues, les TA vont se retrouver très vite dans une impasse...

Ce problème de financement devient paradoxal au moment où les TA et leur pédagogie, au moment où ce type de structure de loisir quotidien, au moment où ces équipements de proximité, très ouverte sur l'extérieur, au moment où la nécessité de réserver un espace pour le jeu libre sont reconnus.

Reconnaissance pédagogique donc, mais problème de financement (sans lequel il est inutile de parler de reconnaissance pédagogique), les TA échappant à une logique de construction de "beaux" équipements de la part des collectivités locales, sous-tendue par une logique électoraliste. »<sup>72</sup>

Malgré le soutien reçu par les instances nationales, plusieurs éléments indiquent que leurs prédictions ont *a priori* vu juste. Pour Jean-Pierre Descamps – animateur de terrain d'aventure à Bordeaux, fondateur du groupement régional ATASOL et principal animateur de la FNATA à l'époque – il ne fait aucun doute que la décentralisation est au cœur de la fermeture des terrains d'aventure dans les années 1980 tant elle a réduit les financements provenant du ministère et de la CAF et donner du poids aux municipalités dans la prise en charge des équipements pour l'animation et les loisirs. Celles-ci vont alors plus facilement subventionner des équipements valorisant leur image, et en mesure de répondre aux injonctions du moment, dans le cadre d'un « changement de paradigme » dans le secteur jeunesse et éducation populaire, où il s'agit notamment de favoriser « l'insertion sociale et professionnelle des jeunes » (Besse, 2015). Les modalités de financement semblent alors le principal facteur de fermeture des terrains d'aventure. D'autres difficultés matérielles ou pratiques ont pu s'ajouter : les matériaux de construction sont a priori devenus plus difficiles à se procurer, et plus coûteux, et les terrains « en friche » plus rares, et donc plus convoités, sur cette période.

D'autres facteurs, plus diffus ou localisés, contribuent aussi à la réduction des dépenses pour la disparition des terrains d'aventure en France. Si certains terrains d'aventure peuvent bénéficier d'un soutien populaire important, comme à Bordeaux<sup>73</sup>, une grande partie d'entre eux sont clivants tant aux yeux de la population que pour une part des acteurs et fédérations de l'éducation populaire. Christian Chauvigné me confie en entretien que certains animateur-trices ou responsables de fédération

<sup>72</sup> AN/19870093/1, Compte-rendu de la rencontre annuelle de la FNATA, 23-24 janvier 1983 à La Rochelle.

<sup>73</sup> En 1985, à Bordeaux, la mairie décide de réaliser une opération de rénovation urbaine dans le quartier des Aubiers, ce qui les conduit à vouloir fermer le terrain d'aventure installé sur celui-ci depuis 7 ans. Cette fermeture a suscité une mobilisation importante se traduisant dans une bataille judiciaire : la mairie, qui au bout de la procédure est perdante, parvient tout de même à ses fins dans la mesure où le terrain n'a pas pu survivre à une telle épreuve (elle est privée de subventions pour un temps trop long). Ici, le terrain d'aventure a été pris dans des oppositions politiques plus larges, confrontant l'équipe municipale (de Jacques Chaban Delmas, de droite) aux militants du quartier (de différentes franges de la gauche) qui, notamment, soutiennent et gèrent le terrain d'aventure.

d'éducation populaire étaient très critiques des terrains d'aventure (ce dont certains entretiens ou archives témoignent aussi) :

« Un des discours qui était tenu, d'ailleurs, à l'époque, par d'autres fédérations, notamment, je pense, aux Francas [FFC], au début, les francs camarades, c'était, oui, en fait, les terrains d'aventure vous offrez un loisir de pauvres aux pauvres. En gros, c'était... Alors pour nous, ce n'était pas du tout comme ça ! » (Christian Chauvigné, animateur – 1974-1981.)

Leur implantation, notamment à Nantes ou Rennes, peut susciter des réactions d'hostilités de la part de la population, par leur aspect visuel, mais aussi par le sentiment de « laisser-faire » sur ces terrains d'aventure, qui causerait des problèmes. Cela n'incite sans doute pas, dans cette période, à l'inscription dans une « approche partenariale » (Morel, Pesle, 2020), concomitante du processus de décentralisation, où il faut garantir « une efficacité » en créant des liens entre différents acteurs éducatifs (dont tous ne sont alors pas convaincus par les pédagogies « non directives »), notamment pour l'octroi de subventions.

Les animateur-trices investies, garants du fonctionnement et de la défense des terrains d'aventure à l'échelle locale, ont pu aussi se lasser et rencontrer des difficultés à assurer une continuité de l'activité au-delà de leur présence, dans un contexte où leur statut est mal reconnu et leurs conditions de travail éprouvantes (confrontation à l'environnement extérieur, à la violence, manque de moyens...). Les entretiens menés auprès d'anciens animateurs soulignent comment ils finissent par vouloir prendre des responsabilités ailleurs au sein du secteur Jeunesse et éducation populaire ou bien se reconverter dans une autre activité, et ce d'autant plus qu'ils sont relativement bien dotés en ressources pour accéder à de nouvelles positions sociales, généralement plus valorisées (et valorisantes).

Plusieurs enquêtés évoquent en entretien l'idée que, si les terrains d'aventure ont plus ou moins disparu durant cette période, un certain nombre de principes d'animation qui ont été défendus à travers eux ont pu circuler et exister ailleurs. Gilles Vierron a été animateur au sein d'un espace de pédagogie non directive à Orléans à la fin des années 1970, toujours appelé « terrain d'aventure », mais ne proposant plus de matériaux de construction. L'idée de pédagogie non directive a, dans ce cas, survécu au-delà du fait que le lieu n'était plus, à proprement parler, un terrain d'aventure. Il a été marqué par cette expérience et a pu en défendre un certain nombre de principes en devenant, par la suite, formateur pour les Francas. Pour Michel Mansuy, des formes de pédagogie non directive, tirées de terrains d'aventure, ont pu être appliquées dans certains centres de loisirs de la région nantaise. Jean-Pierre Descamps, devenu enseignant à l'IUT Carrières sociales de Bordeaux, a pu défendre des principes liés à son expérience du terrain d'aventure de Bordeaux (dit « des Aubiers ») dans la formation où il intervenait. Un article de la revue de l'UFCV de 1980 indique une expérience de centre de loisirs « ouvert », directement inspiré du fonctionnement de terrain d'aventure, et souligne alors la possibilité d'une appropriation sous d'autres formes du terrain d'aventure<sup>74</sup>. Si ces éléments disparates soulignent des possibilités de circulation de pratiques ou représentations directement issues des terrains d'aventure, elles restent toutefois difficiles à mesurer.

---

<sup>74</sup> « Quand l'aventure se pratique ailleurs que sur les terrains », 1980, *Revue de l'UFCV*, n° 176. Consultable au centre de ressources de l'INJEP.

## Renaissance des terrains d'aventure à la fin des années 2010 : de l'opportunité du terrain d'application jusqu'à la coordination d'un essaimage à l'échelle nationale

En 2018, à Angers, dans le square Champagny du quartier Belle-Beille, un terrain d'aventure (re)naît pendant quelques jours. L'expérience a du succès et est reproduite dès l'année suivante sur un temps plus long ; il est aujourd'hui un terrain d'aventure bien installé sur le quartier, ouvert six mois de l'année. Cette expérience a été tentée par les CEMEA et le centre social Jacques Tati (porteur du projet). Un comité de pilotage réunissant les partenaires que sont la CAF et la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), intéressées par le développement de l'expérimentation, ainsi que le bailleur social (propriétaire du terrain) se réunit régulièrement et assure l'organisation et l'évaluation du terrain d'aventure. L'initiative angevine est le point de départ d'une remobilisation des terrains d'aventure comme cause à défendre et d'un nouvel essaimage du dispositif (Artières, et *al.*, 2020).

Le fait que le retour des TA soit initié par les CEMEA n'est évidemment pas le fait du hasard. Les CEMEA cultivent une culture de « l'agir » et de la défense d'activité manuelle. La construction de cabanes dans le cadre de leur formation était relativement courante. La défense d'une animation sociale en capacité « d'être un vecteur de transformation sociale » (Segrestan, 2011, p. 130) est une des dimensions de la fédération auquel les projets de terrains d'aventure participent explicitement. Plus concrètement, les CEMEA Pays de la Loire organisaient des séjours et des échanges avec Hambourg depuis plusieurs années, dans le cadre du dispositif européen *Léonardo Da Vinc*<sup>75</sup>. La découverte des terrains d'aventure là-bas a suscité un certain engouement. Dès 2013, des appels à monter des terrains d'aventure existent comme le montre un encadré au sein d'un article sur les terrains d'aventure au sein de la revue *Anim'Acteur.ice* des CEMEA Pays de la Loire :

« Aujourd'hui, nous sommes un certain nombre de personnes au sein du réseau des CEMEA Pays de la Loire, et pas uniquement au sein du groupe Rando, à nous intéresser à ce type de structure et à vouloir impulser des projets dans la région. Peut-être en accompagnant des partenaires dans un premier temps » (Cadier, 2013).

Plusieurs expériences très courtes de terrains d'aventure sont tentées, par exemple dans le cadre d'un festival sur le développement durable. C'est une conjonction d'opportunité et de soutiens qui ont permis à l'expérience de Belle-Beille d'émerger et de constituer un véritable premier appui pour diffuser plus largement les terrains d'aventure. L'enjeu pour ceux et celles qui portent alors ce projet est de constituer des « terrains d'application », c'est-à-dire à offrir un espace où les principes et pratiques de l'éducation active puissent être expérimentés et diffusés. Pour Damien Lulé, coordinateur national des terrains d'aventure pour les CEMEA, ceux-ci impliquent « un niveau de déformation qui est quand même relativement important dans un monde où on attend un truc hyper normalisé, le zéro risque, etc. ». Il insiste en entretien sur l'idée que les terrains d'aventure ne se cantonnent pas à la construction de cabanes, même si c'est potentiellement intéressant sur le plan pédagogique. En particulier, les terrains d'aventure permettent d'interroger l'espace urbain, son appropriation et la posture d'animation face à la prise de risque.

<sup>75</sup> Aujourd'hui intégré au dispositif Erasmus+.

« [Le terrain d'aventure] permet d'ouvrir à plein d'autres trucs, tu vois. Est-ce que ça sert encore à quelque chose de mettre un toboggan ? Est-ce que ça sert à quelque chose de mettre une toile d'araignée ? Est-ce que ça sert à quelque chose de faire des rues bétonnées ? Pourquoi avoir des espaces de fraîcheur dans un quartier, c'est important, au milieu de tours HLM de 12 étages plein sud ? Enfin... Les sujets, ils sont... enfin pour le coup, ce n'est pas UN sujet. Du terrain d'aventure, on arrive à extrapoler plein de trucs aussi. Et notamment sur les questions de prévention, à fond. Parce que l'entrée prise de risque vient aussi interroger cette question-là. Qu'est-ce qu'on autorise à faire où ? Qu'est-ce qui est autorisé de faire ? Et comment la prise de risque, elle doit être favorisée, valorisée aussi, comme un moment où tu grandis en fait. » Damien Lulé, coordinateur national des terrains d'aventure pour les CEMEA

Un autre intérêt qui incite les CEMEA à promouvoir les terrains d'aventure sont que leurs spécificités engagent à travailler avec de multiples acteur-trices du territoire (centres de loisirs, éducateurs de prévention, enseignants, associations de quartier...) et par là permet les échanges sur de multiples manières d'appréhender les publics et leur environnement. Certains animateur-trices de terrains d'aventure espèrent ainsi transformer des pratiques professionnelles ou des relations entre professionnel-les et leurs publics dans les quartiers où ils et elles interviennent. Plus encore, certains veulent par le terrain d'aventure susciter l'appropriation du quartier, voire des formes de politisation ou de mobilisation sous des modalités que l'on pourrait rapprocher alors de la « méthode Alinski »<sup>76</sup>.

La diffusion des terrains d'aventure a été rapide, et même exponentielle, jusqu'à atteindre une soixantaine de terrains d'aventure ou de projets de terrains d'aventure en 2023. La durée d'ouverture de ces terrains d'aventure est souvent très courte (un mois ou deux pour nombre d'entre eux), notamment par rapport à des terrains d'aventure en Angleterre ou à ceux des années 1970-1980 (qui étaient le plus souvent *a minima* pour plusieurs mois voire une année). Les CEMEA occupent une place ambiguë dans ce développement : s'ils sont attachés à avoir des terrains d'application, afin de mettre en œuvre les principes éducatifs transmis en formation, ils ne souhaitent pas spécifiquement être à la coordination de l'ensemble des terrains. Ainsi, une part des terrains d'aventure est en gestion directe par les CEMEA, d'autres sont co-gérés avec une autre structure, ou peuvent faire l'objet d'une cogestion au départ avant le retrait des CEMEA une fois la première expérience passée, ou bien enfin des terrains d'aventure existent indépendamment des CEMEA, même si ces derniers peuvent alors servir de point d'appui pour faire réseau ou prodiguer des conseils. S'ils n'ont pas nécessairement la volonté explicite de coordonner l'ensemble des terrains d'aventure, la situation les pousse à être un acteur central dans leur développement du fait des moyens et de la légitimité auprès des institutions dont ils disposent. En l'absence d'une fédération des terrains d'aventure qui soit indépendante, ils sont les seuls qui peuvent garantir ce rôle pour le développement à l'échelle nationale d'un dispositif éducatif encore expérimental à bien des égards. Finalement, le développement se fait selon les opportunités locales, sans suivre de plan précis et sans volonté d'imposer une « formule » de terrain d'aventure. Si la décentralisation ne s'est pas faite en faveur des terrains d'aventure dans les années 1980, l'approche partenariale et territoriale qui en est l'héritière est la matrice sur lesquels ils se développent une quarantaine d'années plus tard.

---

<sup>76</sup> Cette méthode, inspiré de Saul Alinski, est un travail militant d'organisation « par le bas », pour constituer une communauté, se mobiliser autour des problèmes qui l'affectent et assurer autant que possible des formes d'autogestion. Si aucun enquêté n'en a fait mention, un certain nombre de principes se retrouvent dans les propos et représentations d'une frange militante des animateur-trices rencontrés. L'ouvrage de référence sur ce thème (Alinski, 2012) a fort probablement circulé au sein des CEMEA.



Image 14. Un terrain d'aventure aujourd'hui (Nantes)



Crédit : Gilles Raveneau (photographie prise à Nantes, quartier Dervallières, août 2024).

L'essaimage des terrains d'aventure est à lier au travail de légitimation engagé par les acteurs, et en particulier des CEMEA. Ce travail de légitimation se traduit d'abord par un travail de visibilité, mais aussi de réflexion à travers la production d'articles et de documents. Il passe aussi par l'idée de « faire réseau » en donnant des espaces virtuels ou réels de rencontres entre praticiens de terrains d'aventure. La création de la charte, évoquée dans l'introduction de ce rapport, est tout à la fois un outil de légitimation, de travail en commun et de mise en réseau autour de principes qui font consensus. La conception de formation en interne des CEMEA pour animer (niveau 1) puis coordonner (niveau 2) un terrain d'aventure tend à pérenniser les principes de fonctionnement du dispositif auprès de certains animateur-trices. Dans la suite de ces formations, le processus en cours pour obtenir un titre spécifique au terrain d'aventure certifié par les institutions (comme France Compétence) serait un gage de reconnaissance de leur statut particulier comme de leur intérêt pédagogique à une échelle plus large. Enfin, l'appui sur la recherche TAPLA est partie prenante de ce travail de légitimation, de reconnaissance et d'essaimage des terrains d'aventure. Le projet est déposé au Labex Les passés dans le présent en 2019, présenté dès 2015 et rediscuté lors du projet de recherche « Éducation populaire : engagement, médiation, transmission (XIXe-XXIe siècle) » en 2018, année de la renaissance du nouveau premier terrain à Belle Beille à Angers (Raveneau, 2020). La collaboration entre les CEMEA et TAPLA commence donc très tôt et s'appuie sur la dimension de recherche-action du projet. Le terrain de Villiers-Le-Bel par exemple voit le jour en 2021 parce que TAPLA est lauréat de l'appel à projets FAIRE du Pavillon de l'Arsenal en association avec les CEMEA Île-De-France en 2020. Le terrain de Villiers vise à essaimer l'initiative en région parisienne. La recherche TAPLA offre ainsi un crédit universitaire à une démarche de jeu libre et d'appropriation de l'espace urbain. Surtout, elle produit de la connaissance spécifique sur l'objet terrains d'aventure, contribue à les rendre visibles par des vidéos ou des publications, ainsi que

par une carte participative<sup>77</sup>, et enfin « patrimonialise », dans une certaine mesure, les terrains d'aventure français en retraçant leurs histoires.

Le contexte offre sans doute quelques opportunités pour que ce travail de légitimation puisse être relativement efficace. La place du « dehors » dans les mondes de l'éducation gagne largement en audience et en intérêt, et en particulier depuis la période du covid-19 (Besse-Patin et *al.*, 2021). Les interrogations sur la place des enfants dans la ville et les diverses initiatives de collectivités à l'échelle de l'Union européenne pour construire des « villes à hauteur d'enfants » (Rivière, 2023) favorisent l'émergence de terrains d'aventure, dans la perspective de leur donner un « droit à la ville » plus étendue. Le travail reposant sur de « l'aller vers » fait aussi l'objet d'une promotion (voire d'une injonction) par les pouvoirs publics, et peut favoriser la légitimité de dispositifs ouverts dans l'espace public.

Si ces opportunités favorisent la diffusion et la légitimation des terrains d'aventure, elle a aussi pour revers de faire émerger des acteurs hors des espaces de l'éducation populaire « historiques » et de mettre en situation de concurrence les initiatives des CEMEA ou de leurs partenaires avec des groupes privés de plus ou moins grande envergure. La filiale de développement immobilier du groupe Bouygues, Linkcity, évoque ainsi dans ces supports de communication l'importance d'espaces appropriables par les enfants, fondés sur le jeu libre et s'inspirant explicitement des terrains d'aventure. D'autres entreprises privées locales peuvent aussi proposer des modules pour le jeu libre destinés aux enfants, dans le cadre d'appel d'offres de collectivités. Pour les CEMEA et leurs partenaires, faire valoir la spécificité d'une démarche d'animation inspirée de la pédagogie nouvelle ou institutionnelle n'est pas toujours aisée<sup>78</sup>, même s'ils ne sont pas démunis, face à des agents très bien dotés en ressources pour intégrer des réseaux politiques et communiquer autour de leur plus-value.

La création et la possibilité de pérennisation de terrains d'aventure à l'échelle locale exigent ainsi des profils spécifiques de professionnel·les consacrés à ce travail de légitimation, véritables « spécialistes de la coordination dont la mission est de fluidifier les relations inter-institutionnelles et inter-professionnelles » (Morel, Pesle, 2020) au sein d'un contexte partenarial local. Leur travail consiste notamment à obtenir la conviction des acteur·trices quant au bien-fondé du terrain d'aventure et surtout d'obtenir des subventions et financements nécessaires à leur fonctionnement. Des salariés des antennes régionales des CEMEA consacrent une part très importante de leur temps à ce travail, parfois perçu négativement par les animateur·trices car associé à un travail « de bureau » (voire de « bureaucrate ») ; ce qui place ces professionnel·les du partenariat dans une tension pour ne pas être tout à fait coupés « du terrain » et de ses réalités.

Le principal obstacle rencontré par les défenseur·euses des terrains d'aventure reste l'absence d'un cadre réglementaire, même si d'une certaine façon celle-ci permet d'avoir des marges de manœuvre quant à la gestion du terrain. La plupart des terrains d'aventure jouent sur une zone de flou : ils ne peuvent être assimilés à un ASLH, ni à une aire de jeux, et à ce titre revendique l'animation sur l'espace public, qui n'implique qu'une obligation de moyens. Ce flou quant à un statut juridique favorise toutefois des doutes dans la perspective d'un développement pérenne à long terme.

---

<sup>77</sup> Par le carnet hypothèse du projet de recherche (URL : <https://tapla.hypotheses.org/>) et l'outil Gogo Carto à disposition via celui-ci (URL : <https://tapla-carte.gogocarto.fr/>).

<sup>78</sup> Cela peut renvoyer aux débats des années 1970 sur des terrains d'aventure « gadgets », cf. *supra*.

« Damien : Ce n'est pas déclaré accueil de loisirs, pour autant on va se reconnaître de la réglementation de l'animation, c'est-à-dire qu'on va mettre en place des cadres liés à l'obligation de moyens, c'est-à-dire que s'il se passe un truc, si le môme se pète la tronche, on va vérifier ce qui a été mis en place pour éviter que le môme se pète la tronche. L'espace public n'est pas légiféré, si ce n'est par l'occupation temporaire de l'espace public, point. Et après c'est la responsabilité civile qui s'applique sur l'espace public [...].

Enquêteur : Mais personne n'a voulu légiférer ?

Damien : Il y en a qui ont voulu nous mettre dans les espaces d'aires de jeux normés des règles européennes ; c'est-à-dire avec ancrage dans le sol et nous, on joue sur le fait que ce n'est pas ancré dans le sol. De manière fixe. » (Entretien avec Damien Lulé, coordinateur national des terrains d'aventure pour les CEMEA.)

L'implantation de terrains d'aventure « joue » avec la règle et leurs zones de floues. Pour autant, des cadres minimaux sont déjà mis en œuvre (« l'obligation de moyens ») et un travail est en cours d'élaboration avec des conseiller.es éducation populaire jeunesse (CEPJ) ou des acteur-trices au sein des municipalités qui accueillent ce type d'équipement. Plus largement, des groupes de travail à l'échelle nationale tentent de trouver des solutions afin de pérenniser les terrains d'aventure. Certains terrains d'aventure souhaitent se définir comme des « espaces de vie sociale » (EVS), qui sont soutenus par les CAF, mais cela ne convient pas à l'ensemble des situations sur le territoire français.

## Conclusion de la partie I. Des terrains d'aventure marginaux et subversifs.

Le détour historique sous l'angle du travail de légitimation des terrains d'aventure est instructif à plusieurs égards : il souligne comment ces terrains ont toujours été fragiles en France. Il est possible de qualifier les terrains d'aventure comme une série d'expériences marginales et subversives. Marginales, car elles ne représentaient qu'une part faible de ce qui était alors l'encadrement des loisirs des enfants et des jeunes et qu'elles n'étaient pas unanimement défendues par les principaux acteur-trices de l'éducation populaire de l'époque. Subversives, car elles prenaient le contrepied des modalités traditionnelles de l'encadrement des loisirs, et même plus largement de l'éducation, en lui donnant, sur le terrain, une teneur politique en mesure d'interroger plus largement l'urbanisme, les rapports sociaux, etc. Il est même possible de les qualifier de « contestation en acte de la notion d'équipement culturel » tant ils laissent « aux enfants la possibilité de rechercher par eux-mêmes les aspirations et les activités qu'ils souhaitent réaliser dans un espace ouvert, non prédéfini par les adultes » (Raveneau, 2019). Ce positionnement singulier des terrains d'aventure, que des acteur-trices sont disposé-es à défendre, conduit ces derniers à produire une abondante documentation, du moins relativement à la faiblesse de leur implantation, dans l'espoir, plus ou moins conscient ou explicite, de subvertir les frontières du champ de l'animation. Rétrospectivement, on peut dire que l'entreprise a échoué, la plupart des expériences de terrains d'aventure ayant été reléguées, voire oubliées. Elles ont sans doute pu inspirer des pratiques nouvelles ou des modes de fonctionnement alternatifs par ailleurs, mais cela s'avère difficile à appréhender *a posteriori*.

Finalement, l'histoire des terrains d'aventure épouse celle des transformations structurelles propres à l'histoire de l'animation. Dans les années 1970, les conceptions éducatives tendent à passer « de l'*homo civis* à l'*homo ludens* » (Lebon, 2005), c'est-à-dire d'un encadrement des loisirs fondé sur l'inculcation de principes politiques ou religieux à celui fondé sur le jeu et l'autonomie de l'enfant. Les approches antiautoritaires sont alors légitimées, d'autant que des agents sociaux y trouvent des correspondances

avec leurs situations, à l'instar des éducateurs analysés à la même époque par Francine Muel-Dreyfus (1980).

Cette dernière étudie alors les modalités d'engagement « dans un métier d'ordre sur la base de la défense du désordre » (*Ibid.*, p. 23) en expliquant ce qu'il doit aux rapports entre les espérances de leurs parents et les réalités vécues par ces éducateurs, placés dans des situations de désajustement. Cela les conduit à se placer sur « un marché du travail [...] peu affecté par la dévaluation des titres scolaires puisque la tradition veut que le rapport entre le titre et le poste y soit particulièrement lâche et, plus largement, que la "valeur" des titres attribués par l'École y soit mise en question » (*Ibid.*, p. 47). Le contenu même de ce type de travail est alors en affinité avec leurs positions sociales intermédiaires (dans les fractions plutôt dotées en capital culturel) et les convictions politiques qui y sont associées.

« Les institutions de traitement -ou de prévention pour enfants et adolescents "inadaptés" proposent des emplois échappant aux définitions rigoureuses et réglementaires des postes "sans surprise" que les éducateurs résumant d'un mot : "bureaucrate". Ce métier "flou" renvoie à une infinie diversité des fonctions objectives [...], à une incertitude dans la définition des tâches [...] et à une imprévisibilité de l'avenir professionnel [...]. Il peut de la sorte être facilement pensé comme un métier qui fait la part belle à l'"invention" et à la "découverte" et, plus largement, qui autorise tous les jeux avec l'identité sociale. À l'inverse du métier d'instituteur où l'on est "vieux" à vingt ans puisque le poste sera identique au moment de la retraite, celui d'éducateur encourage -et, du même coup, oblige à rester "jeune" et à l'affût de l'innovation. » (Muel-Dreyfus, 1980, p. 47-49.)

Les analyses de Francine Muel-Dreyfus peuvent valoir pour les animateur-trices de terrains d'aventure des années 1970-1980, structurellement proche dans l'espace social des éducateurs auprès de qui elle enquête<sup>79</sup>. Situés dans des positions intermédiaires dans le monde social, puisque ce sont des enfants de la bourgeoisie ou de la petite bourgeoisie connaissant un relatif déclassé (comme M. Mansuy ou C. Chauvigné à Nantes) ou bien des enfants des classes populaires qui connaissent une petite ascension sociale par l'école (comme M. Corrignan ou J-P Descamps<sup>80</sup>), ils investissent le terrain d'aventure comme un espace de possibilités pour faire une carrière professionnelle « autrement », en dehors des voies consacrées et en se distinguant des « bureaucrates », des « autoritaires » ou bien des « réactionnaires ». Ils sont ainsi en adéquation avec le caractère marginal et subversif, qu'ils entretiennent et reproduisent, du terrain d'aventure.

Comme le souligne Francis Lebon (2005), les années 1980 constituent un moment charnière pour l'animation. L'animation professionnelle gagne du terrain et le « tournant territorial » fait gagner « un surcroît de reconnaissance, de pouvoir et de légitimité » (Augustin, Gillet, 2000) aux municipalités pour la gestion du temps libre et des loisirs. Dans ce cadre, le champ des possibles dans l'animation tend à se resserrer, autour d'un cadre contraint et d'une action éducative aux fins explicites et fortement encadrée. C'est finalement la forme scolaire (Vincent, et *al.*, 1994) qui tend à devenir plus prégnante, en se confrontant aux modes de socialisations populaires dans le temps de l'encadrement des loisirs (Kechichian, 2023). De nouvelles figures de l'animateur font leur apparition, plus éloignée de la figure du

---

<sup>79</sup> Si l'ensemble des métiers de l'animation sont structurellement proche de l'éducation spécialisée, en particulier dans les années 1970-1980 où les uns comme les autres constituent des « professions canoniques » du travail social (Lebon, 2020), il reste que l'animation des terrains d'aventure confrontent spécifiquement ces animateur-trices à des problématiques liées à la précarité et les éloignent, relativement à des animateur-trices de centres de loisirs par exemple, d'une proximité avec l'institution scolaire. En ce sens, si la comparaison entre les éducateurs de F. Muel-Dreyfus vaut probablement pour l'ensemble des animateur-trices, elle est sans doute d'autant plus pertinente pour ceux et celles qui animent les terrains d'aventure (et qui constituent *a priori* une frange particulièrement nouvelle et politisée de cet espace professionnel).

<sup>80</sup> Respectivement issus d'une famille paysanne bretonne et d'une famille ouvrière à Bordeaux.

militant, et une part des animateur-trices installé-es et bien doté-es en ressources se dirigent vers des postes plus prestigieux, soit dans le champ de l'animation (directeur de centre de loisirs, formateur...) ou en quittant celui-ci. L'insertion devient aussi une norme dominante dans les politiques sociales et dans l'animation (Mauger, 2001). Autant de phénomènes qui contribuent, au fil des années 1980, à rendre plus difficiles la visibilité et la légitimité des terrains d'aventure et leurs conceptions éducatives fondées sur la libre participation, à rebours de logiques scolaires ou de la nécessité « d'occuper » par des « activités » les jeunes. Selon le principe que « le processus d'institution, d'établissement [...] anéantit continuellement des possibles latéraux » (Bourdieu, 1980), tout se passe comme si la municipalisation et la « professionnalisation »<sup>81</sup>, traduites par des gains en autonomie du champ de l'animation, s'étaient traduites par une condamnation de certaines alternatives, comme celle d'une pédagogie non directive dans un espace ouvert, au cours des années 1980. Devenu alors improbable dans l'espace des possibles de l'animation, la mémoire même des terrains d'aventure va quasiment disparaître avec eux : leurs expériences en France sont peu documentées et peu connues par les acteur-trices de l'éducation populaire, du moins jusqu'à leur récente réapparition, qui doit d'ailleurs plutôt à des voyages d'études en Allemagne qu'à un travail de mémoire.

Ce modèle d'analyse invite à ne pas réduire l'implantation ou la quasi-disparition des terrains d'aventure à « un air du temps » ou à « un état d'esprit » propre à une époque ou à une société. Leur instabilité doit à des facteurs matériels plus concrets – la politique d'allocation des moyens à destination des loisirs à l'échelle des collectivités – et des dimensions symboliques plus circonscrites dans l'espace social, en l'occurrence celui de la jeunesse et de l'éducation populaire. Il est facilement concevable de construire une histoire contrefactuelle (Deluermoz, Singaravelou, 2012) où il aurait pu finalement en être tout autrement, si par exemple les services Jeunesse et sport avaient soutenu et suivi, comme certains l'auraient souhaité, les préconisations du CODEJ quant à la généralisation des terrains d'aventure sur le territoire au début des années 1970. Aussi, la réapparition des terrains d'aventure actuellement ne relève pas d'un miracle : des possibilités concrètes de leur nouvelle émergence – les thèmes éducatifs ayant une portée institutionnelle, un relatif essoufflement de la forme plus classique d'accueil de loisirs, des subventions de politiques de la ville... – ont été saisies par une pluralité d'acteur-trices prêt-es (par des voyages d'études, par leurs compétences professionnelles spécifiques...) à un travail d'expérimentation, d'essaimage et de légitimation.

De la même manière que l'étude des terrains d'aventure des années 1970-1980 est éclairante quant à la structuration de l'espace professionnel de l'animation et de l'éducation populaire, enquêter sur les acteur-trices qui portent leur retour actuellement est une manière d'interroger – par la marge – ce qu'est l'animation professionnelle aujourd'hui.

---

<sup>81</sup> Les guillemets s'imposent ici car le terme est davantage indigène que scientifique pour désigner ce qui est plutôt, en toute rigueur et à l'image du sport, une « salarisation » (Loirand, 2004).

## Partie II. Faire vivre un terrain d'aventure. Le travail d'animation et ses effets

---

Les différentes sources historiques explorées dans le cadre de cette recherche soulignent l'importance de l'animation, et de ses conditions d'exercice, pour que l'expérience d'un terrain d'aventure puisse être intéressante et se maintenir. Ce constat vaut d'ailleurs à l'international, et ce dès les débuts des terrains d'aventure en Europe. Fraser Brown explicite ainsi comment, depuis le premier terrain d'aventure au Danemark, un *playleader* (ou *playworker*) a un rôle déterminant pour, auprès des enfants, « être un facilitateur afin de leur permettre de mener à bien leur propre projet » (Brown, 2022, p. 4). Une délégation de la ville de Rennes, composée d'agents municipaux et de professionnels de l'animation, pour l'étude de l'aménagement des terrains d'aventure à Londres en 1973, expose dans un compte-rendu<sup>82</sup> le rôle important de l'animation pour ceux-ci. Le document évoque deux statuts : celui de *leader*, qui a un rôle de coordination et de gestion pour le terrain, et celui d'animateur, « qui se tient en permanence sur le terrain » et y « accueille les enfants ». Concernant le recrutement, les critères évoqués sont ceux-ci :

« On tient compte plus de l'état d'esprit et de la valeur humaine que des diplômes d'animation ou de psychologue. La première qualité nécessaire est l'amour des enfants, l'intérêt que l'animateur doit leur porter. L'animateur doit pouvoir répondre aux besoins matériels et aux besoins spirituels des enfants et doit être prêt à s'occuper des deux aspects. [...] Le critère essentiel est l'adoption par les enfants. Si l'animateur est accepté par eux, pas de problèmes. Si les enfants le rejettent, il est remercié. »<sup>83</sup>

Cet extrait condense trois points importants pour comprendre le travail sur un terrain d'aventure. D'abord, la difficulté à objectiver ce que doit être un animateur ou une animatrice à travers des certifications et la tendance à associer son travail à ses qualités personnelles. Ce point conduit facilement à une « essentialisation » des professionnels, qu'il est possible de retrouver dans la littérature ou les rapports sur les terrains d'aventure de l'époque : c'est sa personnalité, sa manière d'être ou de penser, qui font un « bon » animateur, qui doit toujours « rester lui-même ». Ensuite, de façon liée avec le point précédent, les conditions d'emploi et la protection salariale sont déniées pour l'exercice d'une activité qui doit avant tout reposer sur un « goût », un « intérêt », voire une « passion ». Enfin, il semble difficile de formaliser réellement les tâches qui incombent à celui ou celle qui assure l'animation sur le terrain d'aventure, en dehors de l'invocation de qualités générales et de réponses à des besoins eux-mêmes peu définis. Son rôle correspond davantage à une posture ou à une place dans un ensemble de relations qu'à des activités identifiables, ce qui est courant dans les métiers de l'animation (Augustin, Gillet, 2000 ; Camus, 2011).

Pour les professionnel.les, un enjeu régulièrement évoqué est en effet de trouver la posture adéquate pour favoriser le jeu libre dans un cadre qui ne soit ni autoritaire ni excluant. Cela apparaît régulièrement dans les rapports d'activités des terrains d'aventure des années 1970-1980. Une animatrice à Villiers-le-Bel en 1977 explique dans un rapport qu'elle est tantôt perçue comme « la maman » (notamment par les plus jeunes), « la sœur » ou « la femme à séduire ». Elle explique aussi être souvent confrontée à des

---

<sup>82</sup> AMRennes/23Z388. Compte-rendu d'un voyage à Londres. Etude des aménagements d'espaces pour enfants, du 18 juin au 21 juin 1973.

<sup>83</sup> *Ibid.*

violences, à « la loi du plus fort », et trouve difficile de trouver une place pour ne pas s'imposer comme l'animatrice dotée d'une autorité « supérieure ».

« Je dois dire que l'essentiel du rôle de l'animateur étant cette implication dans la vie du terrain, vivre avec les enfants les conflits, les tensions, il est difficile d'arriver à prendre suffisamment de recul pour voir plus clair dans sa propre attitude. J'ai dû assumer seule bien des situations difficiles et cela demande une énergie et une disponibilité dont il est difficile de se rendre compte de l'extérieur. »<sup>84</sup>

C'est finalement la difficulté à situer quelle est la place à trouver en tant que professionnel.le et comment son rôle et les problèmes qu'il ou elle rencontre peuvent être reconnus qui apparaissent dans cet extrait de rapport d'activité.

Les entretiens et observations menés sur les terrains d'aventure d'aujourd'hui nous a confrontés au caractère encore actuel des questions posées par ses documents historiques. Le terrain d'aventure repose encore sur un travail qui n'est pas toujours reconnu, ne serait-ce que par un statut salarial, et la posture professionnelle à adopter suscite d'incessantes questions pour ceux et celles dont c'est l'activité. Des documents produits par l'équipe d'animation du terrain d'aventure du Petit Bois à Villiers-le-Bel, ouvert en 2021, sur les outils et pratiques du terrain d'aventure – en l'occurrence sur la place de la destruction, la dynamique de construction et l'outil pédagogique du permis – témoignent de la vitalité de ces interrogations et du développement d'une réflexivité spécifique à l'expérience du terrain d'aventure<sup>85</sup>. Une dimension relativement importante aujourd'hui dans les réflexions des animateur-trices est sans doute celle de la prise de risque, dans la mesure où la réglementation concernant l'animation s'est faite beaucoup plus sévère ces dernières décennies sur ce point.

Une offre d'emploi pour animer un terrain d'aventure peut être un bon indicateur des enjeux propres à ce travail, ou tout du moins des attentes sociales liées au poste. Ainsi, une annonce pour un CDD de 7 mois sur le terrain d'aventure de l'association l'Allumette, à Rennes, a retenu notre attention puisqu'elle donne à voir nombre d'éléments significatifs dans les précisions quant aux missions à réaliser et, surtout, dans « les compétences et qualités idéales » attendues (cf. image 15). Initié en 2021, c'est un des rares terrains d'aventure à être ouvert tout au long de l'année en France. L'association employeuse se réclame de « l'animation sociale et politique », s'inscrit dans « les valeurs de l'éducation populaire » et porte un terrain d'aventure afin de permettre « l'émancipation des individus et collectifs ». C'est sans doute un élément qui contribue à la recherche d'une personne avec de l'expérience, disposant de connaissances sur « l'éducation populaire et la pédagogie sociale », et qui puisse être intéressée par un engagement sur le quartier au-delà du terrain d'aventure (« participer à la convivialité au sein de l'association et dans le quartier » faisant partie des missions). La lecture de l'annonce permet d'appréhender le caractère central de la dimension relationnelle du travail : il faut « accompagner », « accueillir », « faciliter », « participer », aimer « le travail en coopération », avoir des « capacités d'écoute et de dialogue », etc. Et ce auprès d'un public varié (enfants, adolescents, adultes, groupes...), mais aussi auprès des membres de l'association, de l'équipe de travail et du « réseau partenarial ». Le « relationnel » renforce le rattachement à des « qualités personnelles », impossible à rattacher à des qualifications ou à formaliser dans un contrat, le poste de travail (Faguer, 2007). L'annonce insiste aussi sur les dimensions manuelle et physique du travail sur le terrain d'aventure, ce qui est sans doute, contrairement à la dimension relationnelle, une spécificité plus marquée que dans le reste de l'animation. Ainsi, « aider à la gestion du

<sup>84</sup> AN/19870093/1, Rapport-bilan de 1977, terrain d'aventure de Villiers-le-Bel.

<sup>85</sup> Ces documents, fondés sur des retours d'expérience, ont fait l'objet d'une diffusion interne aux CEMEA.

matériel », assurer « l'entretien du terrain d'aventure », « la sécurité des constructions » ou accompagner « les projets de construction » sont des missions indiquées pour le poste, pour lesquelles « aimer bricoler ou apprendre à bricoler » et « le travail en extérieur » sont des qualités recherchées. La mention « Travail physique (déplacement de palettes et d'objets lourds) » est indiqué en gras sur l'annonce, sans doute car c'est là une difficulté au travail qu'il faut pouvoir accepter, en particulier pour occuper un poste sur une durée couvrant une partie importante de l'année. Le profil exige une « expérience minimum de 3 ans dans l'animation », mais ne demande pas de qualification ou de diplôme. C'est, ici comme ailleurs dans l'animation, « l'expérience » qui est la ressource sur laquelle capitalisent les agents et qui fonde le principe de hiérarchisation entre eux, et non les ressources scolaires (Camus, 2008).

**Image 15. Extrait d'une annonce pour un poste d'animateur·trice de terrain d'aventure (CDD, 7 mois), de l'association l'Allumette (Rennes)**

**Missions :**

- Accompagner l'activité « Terrain d'Aventure » :
  - Accueillir les enfants, les adolescents et leur famille, les groupes (classes, centre de loisirs, associations du quartier)
  - Faciliter l'usage, l'appropriation et la transformation du terrain par les enfants, favoriser l'activité libre et l'autonomie
  - Aider à la gestion du matériel (entretien, installation, réapprovisionnement de matériaux et d'outils) et entretien du Terrain d'Aventure
  - Accompagner les enfants dans leurs activités et projets de construction quand ils ont besoin d'aide et de soutien, encourager les rapports entre enfants, entre enfants et adultes
  - Accompagner dans la prise de risques, au respect de la nature et assurer la sécurité des constructions
  - Participer aux réunions d'équipe et au réseau partenarial
  
- Participer à la convivialité au sein de l'association et dans le quartier (temps festifs, projets habitant-es, réunions bénévoles...)

**Les compétences et qualités idéales :**

- capacités d'accueil, d'écoute et de dialogue
- capacité de lâcher prise , d'accompagnement dans la prise de risques et l'activité spontanée
- capacité à valoriser les savoirs-faire
- aimer travailler à l'extérieur, en toute saison
- connaissance de l'éducation populaire et de la pédagogie sociale
- connaissance du développement de l'enfant et de l'adolescent
- aimer travailler en coopération, en équipe
- aimer bricoler ou apprendre à bricoler, fabriquer et accompagner les habitant-es dans la pratique

**Travail physique (déplacement de palettes et d'objets lourds)**

Afin d'explorer les différentes pistes évoquées ici, la partie traitera dans un premier temps des pratiques de travail sur un terrain d'aventure puis, dans un deuxième temps, des variations de ces pratiques selon les lieux, afin de traiter ce qui caractérise les différences entre les terrains d'aventure actuels. Un troisième temps reviendra sur les conditions et modalités de recrutement des équipes d'animation et leurs rapports au travail. Enfin, un quatrième et dernier temps insistera sur les trajectoires des animateur·trices les plus investies sur les terrains d'aventure. L'ensemble de ces sous-parties sont interdépendantes puisque, comme l'énonce Francis Lebon, « les pratiques professionnelles sont le produit des effets conjoints des dispositions des animateurs et de leurs situations de travail » (Lebon, 2020, p. 99).



## Un travail qui ne va pas de soi : les pratiques professionnelles des animateurs et animatrices

Les pratiques professionnelles sur les terrains d'aventure sont à penser en lien avec les spécificités du dispositif : l'absence de programme prédéfini oblige à une forme « d'improvisation » et l'accès libre du lieu confronte les professionnel·les à une diversité de publics et d'acteurs. Ces particularités engagent à rompre avec « les cadres de l'interaction » les plus usuels de l'animation, où les activités sont rythmées par des séquences où il faut tour à tour « divertir » et « encadrer », selon un ordonnancement prévu en amont (Camus, 2011). Sur le terrain d'aventure, il n'est pas possible d'anticiper ce qui va se passer et les rôles à endosser sont plus difficilement discernables, ou en tout cas ne font pas l'objet d'un cadre formalisé.

### a) Les dimensions relationnelles avec les enfants et les jeunes au cœur du travail d'animation

Comme évoqué plus haut, ce sont les dimensions relationnelles qui sont centrales dans le travail, en particulier dans le lien avec les jeunes et les enfants. L'extrait d'entretien avec Maëva, animatrice sur un terrain d'aventure depuis un an et demi au moment de l'entretien, ci-dessous souligne la particularité que ces dimensions revêtent sur le terrain d'aventure et comment elles font, dès lors, l'originalité de la pratique professionnelle :

« Moi, des fois, j'ai envie de m'appeler la concierge du terrain d'aventure, tu vois, un peu. Ou la gardienne, ou je ne sais pas... parce que oui je fais de l'animation, c'est sûr. Mais mon boulot ça va être plus d'aménager un espace pour que chacun puisse... que voilà, les parents puissent se poser pour ne pas être trop sur leurs gamins, qu'il y ait un espace aussi calme pour les enfants qui ont besoin d'un moment de repos, de calme. Un espace aussi où les ados vont pouvoir faire un peu n'importe quoi sans que les petits viennent écouter ce qu'ils se disent, parce que parfois il ne vaut mieux pas qu'ils écoutent. Tu vois, c'est plutôt de... d'aménager un espace. [...] d'aménager l'espace du terrain pour qu'il y ait des petits endroits pour que chacun s'y retrouve » Maëva<sup>86</sup>, animatrice et coordinatrice (CDI)

L'animatrice insiste dans cet extrait sur l'importance de l'aménagement de l'espace : ce sont les lieux, plutôt que les temps (avec leurs activités, leurs fonctions, etc.), qu'il faut penser et aménager afin que les différents publics trouvent, dans leur diversité, leur place et déploient des activités pour s'approprier le terrain d'aventure. La figure du concierge évoqué renvoie à la fonction « d'accueil » dans l'animation d'un tel espace : les usager.es viennent de leur plein gré sans que des activités soient prévues spécifiquement pour elles/eux et le rôle de l'animation est alors de rendre agréable, voire intéressante, la « vie quotidienne », selon les envies ou les projets des un·es ou des autres. L'aménagement de l'espace et la fonction d'accueil sur celui-ci impliquent un sens de l'observation aiguisé. Il est vrai que le ou la professionnel·le de terrain d'aventure passe beaucoup de temps à observer ce que font les différents publics, afin d'intervenir si nécessaire, de repérer des besoins ou bien de prendre le temps de discuter. Mathieu, un animateur, formé comme ludothécaire et particulièrement sensible à l'enjeu du « jeu libre » et de la « libre participation » avant même son expérience professionnelle sur un terrain d'aventure,

<sup>86</sup> Les prénoms sont modifiés. Les détails sur les trajectoires ne peuvent pas être donnés de façon détaillée dans le cadre du respect de l'anonymat, la population d'enquête étant très restreinte.

évoque en entretien l'importance de l'observation, en insistant sur le caractère « actif » de celle-ci alors qu'elle peut être associée spontanément au fait de « ne rien faire » :

« L'observation active est un acte éducatif. C'est beaucoup plus valorisant de faire avec et de faire pour, mais se trouver dans la situation d'observer, et de se dire "là je travaille", ça, pour des animateurs, des animatrices, c'est trop éloigné des représentations. L'animateur, l'animatrice, c'est la personne qui fait, qui propose, qui organise. [...] pour moi, ce n'était pas difficile parce qu'au moment où j'ai commencé les terrains d'aventure, j'étais assez convaincu, je portais déjà l'étendard très haut de ce que je viens de te raconter. Par contre je voyais bien que c'était compliqué dans la discussion avec les équipes. [...] Il faut gérer l'acceptation de "rien faire" quoi. » Mathieu, ancien animateur de terrain d'aventure (CDD de 4 mois)

Cet extrait souligne comment le caractère central de l'observation pour l'animation d'un terrain d'aventure, où il s'agit de saisir ce qui se passe pour ensuite agir de façon adéquate, peut se situer en rupture avec certaines formes, sans doute plus répandues, de l'animation, où il faut organiser une activité et la proposer au public. Cette rupture et la posture d'observation sont des apprentissages, qui nécessitent de la conviction et qui impliquent le partage au sein de l'équipe, ce qui n'a rien d'évident *a priori*.

Observer et entrer en relation, actions au cœur du métier, ne suivent pas de protocole. Ces pratiques professionnelles impliquent en fait une forme de sens pratique - « ce qui permet d'agir comme il faut [...] sans poser ni exécuter un "il faut" [...], une règle de conduite » (Bourdieu, 2003, p. 201), pour situer ce qu'il convient de faire en situation. Les observations du travail soulignent, en s'appuyant sur une perspective interactionniste sur le travail des services (Cartier, 2005), comment il faut se positionner, selon les situations. Il a été possible de repérer alternativement des postures de laisser-faire (dans la mesure où il n'y a pas de danger), parfois faire *avec* l'enfant (par exemple, construire une cabane avec lui et assurer qu'elle soit sécurisée), parfois faire *sur* l'enfant (par exemple, lui expliquer/apprendre un nœud ou la démarche pour construire une balançoire avant de le laisser faire), et enfin parfois faire *pour* l'enfant (le pousser sur sa balançoire, le traîner dans un chariot...). Dans maintes situations, il n'est pas facile d'identifier quelle est la bonne posture à adopter. Un animateur saisonnier (étudiant le reste de l'année) me confie lors d'une observation que la difficulté est « de bien juger ce qu'il faut faire » pour ne pas trop « faire à leur place » : « ça dépend de l'enfant, de son âge et de ce qu'il veut faire », ajoute-t-il, avant de me préciser que son contrat, d'un mois, « est trop court » pour maîtriser pleinement ces aspects (même s'il a le sentiment d'être plus à l'aise au fil des jours).

Le sens pratique s'incorpore à partir de deux dimensions interdépendantes : celle de l'acquisition de schèmes de perception de la situation pour lui conférer un intérêt (socio-)éducatif, fondé sur le bienfait de la libre activité et l'importance de bénéficier d'un lieu appropriable, et celle de la confrontation à une multiplicité de situations qui, par la répétition, permet un ajustement des pratiques. Si la confrontation « pratique » aux différentes situations sur lesquels il faut intervenir (ou se retirer et laisser faire) participe de l'incorporation du sens pratique, celle-ci est aussi le résultat d'échanges au sein des équipes de travail, dans des cadres plus ou moins formalisés : formations, réunions d'équipe, moments de convivialité, partage de documentation par échange de courriels... Sur la plupart des terrains d'aventure, il peut exister des espaces pour pouvoir faire le point sur ce qui se déroule sur le terrain d'aventure. Loïc m'a évoqué ces temps et leur utilité pour lui, afin notamment d'avoir une posture d'équipe cohérente face à des problèmes :

« Tous les soirs, un bilan d'une demi-heure. Donc qui était vraiment fait pour que ce soit court et hyper synthétique. Un petit bilan de la journée, de ce qui s'était passé, de qui était passé sur le terrain, quand je dis qui, les institutionnels, les habitants, les réguliers, à peu près le nombre de mômes. [...] Mais du coup, cette petite synthèse de la journée, et chacun à chacune, normalement c'est une "pépète", un "râteau", un point de

vigilance ; un cadre qu'on tenait plus ou moins. Donc le ou les points positifs de la journée, le point négatif, et ce à quoi on doit faire attention. Ce qui nous permettait d'avoir quand même deux heures par semaine de prépa sur la semaine. Alors quand je dis prépa, c'était du pratico-pratique des fois, mais il y a eu des moments où c'était plus du questionnement de fond. Je prends un exemple. C'est parti d'une phrase d'un gamin. "Je ne veux pas que les Noirs viennent dans ma cabane". Boom ! [...] De là, on a passé deux heures à se poser la question sur c'est quoi le racisme ? Qu'est-ce qu'on en pense ? [...] Qu'est-ce que nous, on en fait derrière ? Ça nous renvoie à quoi ? [...] Sur ce temps de travail, là, on a passé deux heures à bien essayer de décrypter les choses, de savoir nos ressentis, qu'est-ce qu'on pouvait renvoyer derrière, qu'est-ce qu'on ne pouvait pas renvoyer non plus. Et ça c'est un travail de longue haleine sur le terrain. Les questions d'exclusion, de différence, de "eux c'est des manouches", "eux c'est des noirs", "eux c'est des Arabes". Il y a cette question-là où nous, comment on se positionne ? On n'est pas neutre. » (Loïc, animateur et coordinateur – CDD 1 an.)

Le caractère ouvert du terrain d'aventure expose particulièrement les professionnel·les à des comportements violents entre individus ou groupes, des conflits pouvant s'importer facilement sur l'espace du terrain. L'implantation dans des quartiers populaires urbains, où prédomine une « culture de rue » caractérisée par un certain usage de la violence (Lepoutre, 1997), renforce ce phénomène. L'ouverture sur l'espace public peut rendre le terrain perméable à des violences aux abords du terrain, notamment sur des « points de deal » ou entre bandes rivales, qui peuvent parfois, même si cela reste rare, être choquantes, voire traumatisantes. Par exemple, une altercation particulièrement violente entre jeunes de quartiers a eu lieu à proximité d'un terrain d'aventure investi, au point qu'elle a pu être caractérisée comme une tentative d'homicide : les enfants exposés à celle-ci ont été particulièrement choqués, ainsi que les animatrices du terrain d'aventure qui se sont retrouvées, dans un premier temps, démunies pour faire face à la situation. Des discussions en équipe, et notamment auprès de leur direction / employeur, a pu en partie régler le problème, en tout cas offrir des espaces où il a été possible de trouver des solutions et de confronter des ressentis. Sur le terrain d'aventure lui-même, la gestion des conflits et des violences est une part importante, et particulièrement significative pour l'observateur, du travail relationnel à effectuer. La volonté de rompre avec les modalités « autoritaires » de gestion des conflits, avec des punitions notamment, et la croyance en la possibilité d'une capacité des enfants à régler par eux-mêmes leurs problèmes conduisent les animateur·trices à ne pas intervenir trop tôt ou trop brutalement dans les interactions conflictuelles, comme en témoigne cette animatrice :

« Comment est-ce qu'on les accompagne à trouver d'autres solutions pour pas les extérioriser contre la personne, mais pour... ? OK, par exemple, "tu as envie de détruire des trucs ?", vas-y, on fait une espèce de... plusieurs fois, on a fait des structures, où tu mets des palettes, et puis juste, tu peux taper sur les palettes à cet endroit-là, ou tu peux péter des trucs qui vont à la déchetterie, si tu veux. Des trucs comme ça. Il y a aussi, comment on fait de la régulation de conflit ? C'est l'éternel questionnement sur le terrain d'aventure. [...] Machin qui insulte machin, ou machin qui pousse machin... Oui, ce n'est pas bien. Enfin, si tu veux. Mais parfois, ils ont aussi leur manière de réguler leurs conflits, et en fait, si t'interviens trop tôt, ça fait que tu ne leur permets jamais de discuter ensemble, quoi. Et que, peut-être même, ils peuvent être dans l'attente que t'interviennes, que tu viennes défendre telle personne ou telle personne, ou que, toi, jugement suprême, tu as cette autorité-là. Alors qu'en fait, à des moments, si... Bon, alors du coup, faut être quand même dans l'observation accrue de ce qui va se passer. Mais... mais du coup tu peux checker, et à des moments, ça se régule. J'avoue que la dernière fois, j'ai un peu adopté la stratégie de "Eh, vas-y, ça te dit... Tu poses ce caillou que t'as dans la main ? ", parce qu'il y en avait qui voulaient se lancer des gros cailloux dans la gueule, parce qu'ils étaient vénères et genre, je les vois traverser le terrain, mais avec... c'est plus un caillou, quoi, c'est un mini rocher ! Et j'étais, "oh là là", ça, pour le coup c'est un danger ! » (Éléonore, animatrice – BPJEPS.)

Si « l'auto-régulation » entre les enfants est privilégiée, il est tout de même nécessaire pour les animateur·trices d'intervenir lorsque des situations potentiellement dangereuses, ou en tout cas qui paraissent impossibles à résoudre sans l'intervention d'une tierce personne, se présentent. Lors d'une

observation, un conflit entre deux enfants de 8/9 ans a été particulièrement éclairant pour comprendre cet aspect de la dimension relationnelle du travail.

« Au départ, une situation de tension qui conduit une fille et un garçon du terrain d'aventure à s'échanger des insultes (« t'es moche », « nique ta race », « ta mère la pute... »), tandis qu'un autre enfant à leurs côtés, plutôt « leader » du groupe d'enfants habitués de cet âge, tente de les calmer (« faut pas s'insulter ! »). Cela se passe relativement loin de l'équipe d'animation (un animateur qui vient de commencer son contrat, deux animatrices en place sur le terrain depuis longtemps). Le ton monte entre les enfants et c'est lorsque de la violence physique éclate (ils se jettent des objets, le garçon saisit un bâton pour frapper la fille) que les animatrices interviendront. Plusieurs temps vont alors se succéder. D'abord, les deux animatrices vont séparer et écouter le récit des enfants, en pouvant adopter une posture « bienveillante » (voire « maternelle »), en particulier pour celle où le garçon lui pleure dans les bras. L'autre enfant, qui tentait de les calmer, discute de la situation avec le reste du groupe en leur disant que « ce n'est pas bien » ce qui s'est passé. L'animateur, visiblement moins à l'aise avec la situation, continue d'aider deux filles (plutôt autour de 12 ans) à construire leur cabane. Il va tenter de parler au garçon pris dans le conflit, qui s'est alors isolé (en disant ouvertement « détester la vie »), pour lui dire que « ce n'est pas grave » ; mais la réaction violente de l'enfant (« non je ne vais pas me laisser faire ! ») va le conduire à abandonner son intervention

et à retourner avec les deux jeunes filles qu'il accompagnait. Sans doute son manque d'antériorité sur la vie du terrain lui donne moins de légitimité pour intervenir auprès des enfants « habitués ». Ensuite, la tension un peu retombée, une des animatrices organise un grand jeu (une variante de « cache-cache ») pour les enfants qui le souhaitent en vue d'apaiser les tensions, et notamment de faire jouer ensemble les deux enfants en conflit. Si cela fonctionne dans un premier temps, les deux enfants s'échangeront de nouveau des insultes par la suite. L'animatrice va alors sortir de ses gonds et invoquer l'intérêt de la vie du terrain pour calmer les enfants : « vous êtes obligés de vous énerver ? Vous ne pouvez pas faire en sorte qu'ici on joue ensemble ? ».

**Image 17. L'espace du conseil des enfants et son fonctionnement (Villiers-le-Bel)**



Crédit : Gilles Raveneau (photographie prise à Villiers-le-Bel, juin 2024)

**Image 16. Des règles collectives affichées sur un terrain d'aventure (Nantes)**



Crédit : Gilles Raveneau (photographie prise à Nantes, quartier Clos Toreau, août 2024)

Elle va s'isoler avec la fille et construire une cabane avec elle. L'autre animatrice va discuter avec le reste du groupe (3 filles et 3 garçons), pour revenir sur les causes du conflit. Au bout de quelques minutes, le groupe décide de « faire une réunion » ; ils s'isolent alors de l'équipe d'animation pour discuter du problème dans une cabane. L'animatrice vient alors me voir pour me dire : « ça fait partie du travail... Ce n'est pas simple, car ici se croisent plein de relations qui se jouent dans d'autres espaces, dans le quartier ou à l'école ». Le reste de l'après-midi sera plus

calme. » (Notes de carnet de terrain, 10 juillet 2023.)

Cette situation d'observation permet d'appréhender une diversité de rôles et de techniques associés à la dimension relationnelle du travail, en particulier pour la maîtrise des impressions et les modalités d'échanges réparateurs dans le cours des interactions (Goffman, 1973). Les animatrices observées vont alterner discussions (posture de copains/copines), réconfort (posture maternelle), autorité (rappel à l'ordre), mise en place d'activités pour passer à autre chose (grand jeu collectif, construction d'une cabane avec l'enfant isolée...), mais aussi laisser de la place à de l'autorégulation (appui sur des enfants contrôlant mieux leurs émotions, laisser les enfants se réunir collectivement...). La répartition de ce travail se fait spontanément, en s'appuyant sur leur sens pratique et leurs habitudes de travail collectif auprès de ce groupe d'enfants qui vient régulièrement sur le terrain d'aventure.

La posture d'animation « non autoritaire » au principe du terrain d'aventure pose inévitablement des questions pour les professionnel·les quant aux limites de ce qui est acceptable ou non, du moment où il faut intervenir ou non, de la limite parfois floue entre « favoriser l'action » et le sentiment de « manipuler » ou d'imposer des normes ou des comportements, etc. Un animateur me confie en entretien que son repère reste le rôle d'éducateur qu'il entend incarner :

« Moi, je sais qu'en tant qu'acteur éducatif, à partir du moment où je vois qu'il y a l'action d'un individu qui vient créer une vraie souffrance chez un autre, ce n'est pas juste de l'expérimentation pédagogique. Il y a un truc où moi je vais intervenir et je prends le parti d'intervenir et je ne vais pas laisser un petit se faire pourrir et se construire en étant juste pourri et dire : "C'est l'expérimentation de la sociabilisation. – Sale noir – Ah, il y a du racisme, ah d'accord, bon ben on en pense quoi ?" Non, moi j'interviens ! » (Lucas, animateur et coordinateur – DEJEPS.)

Des observations soulignent que certain.es professionnel·les, comme l'animateur qui vient d'être cité d'ailleurs, sont plus « interventionniste » que d'autres dans la gestion des relations et des conflits entre les publics. Finalement, les dimensions relationnelles, et en particulier les modalités d'intervention en cas de conflit, peuvent varier entre les individus, entre les équipes d'animation ou bien faire l'objet d'une forme de répartition du travail à l'intérieur d'une équipe d'animation. Les espaces d'échanges entre professionnel·les, évoqués plus haut, sont importants pour développer une conscience réflexive (Mauger, 2023) en mesure d'ajuster ces pratiques dans le temps. Aussi, sur le terrain d'aventure, il peut exister au quotidien des espaces de formalisation de règles ou de discussions des situations pour partager entre professionnel·les et publics, et trouver des arrangements ou solutions. Sur certains terrains, plus stabilisés, des « conseils d'enfants » sont mis en œuvre. Cela peut aussi se retrouver au moment du goûter ou de repas, qui sont des espaces de discussions privilégiés pour prendre des décisions (formalisés en « règles » ou non).

L'animation d'un terrain d'aventure peut ainsi se rapprocher, à l'instar du travail social (Soulet, 2016), de pratiques prudentielles (Champy, 2009) où il faut tout à la fois faire face à des situations d'incertitude qu'il faut interpréter et se doter d'espaces de délibération pour arbitrer ou avoir du recul sur l'action menée. Toutefois, contrairement à de véritables professions à pratique prudentielle (comme les architectes par exemple), l'animation de terrain d'aventure ne bénéficie pas d'une véritable autonomie et de protections statutaires pour prendre en charge cette dimension de la pratique professionnelle. Ainsi, ces animateur·trices sont susceptibles de se confronter à de multiples problèmes perçus comme insolubles (manque de moyens, manque d'outils pour prendre en charge certaines situations, absence de cadres formalisés pour prendre des décisions...). Le sentiment de se sentir « isolé », « trop seul », notamment car les équipes sont « instables » ou « incohérentes », est revenu à plusieurs reprises durant l'enquête et

témoigne de difficultés structurelles pour surmonter une part des problèmes qui peuvent se poser sur un terrain d'aventure.

## **b) Un lieu ouvert. Des dimensions relationnelles au-delà des liens avec les enfants et les jeunes**

Les analyses présentées jusqu'ici insistent sur la dimension relationnelle auprès des enfants ou des jeunes, qui est le cœur du travail. Une des particularités du terrain d'aventure est toutefois son caractère ouvert et ainsi la multiplicité des publics et des partenaires rencontrés. Les parents peuvent venir sur le terrain d'aventure, même si cela reste dépendant de la localisation de celui-ci et de leurs propriétés sociales : cela peut être l'occasion de discuter d'éducation ou de parentalité, ou bien de problèmes sociaux ou politiques qui traversent leurs vies ou leurs quartiers. Le terrain d'aventure peut ainsi être conçu par Damien Lulé, coordinateur national des terrains d'aventure aux CEMEA, comme « un espace de parole », où il est possible, en particulier pour des parents isolés, « de se détacher de son enfant dans l'espace public » et de gagner « en compétences » (sur, par exemple, la maîtrise d'outils) ou « en pouvoir d'agir ». Plusieurs anecdotes m'ont été racontées dans l'enquête concernant des parents qui accompagnent leurs enfants et sont surpris ou décalés dans leurs représentations : un père qui remet en question des représentations sexistes en percevant que sa fille sait manier des outils pour bricoler, ou bien des parents qui questionnent leur rapport à la prise de risque en observant leurs enfants jouer... Ces situations sont produites parce que le cadre « libre » offre des possibilités inattendues, et il faut pour les animateur-trices, toujours intéressé-es par ces situations, s'assurer alors qu'elles ne soient pas entravées (par un parent qui « fait à la place de » ou « qui empêche » l'enfant).

Les terrains d'aventure sont aussi, le plus souvent, ouverts à des « groupes », comme des écoles ou des centres de loisirs. Ce sont des occasions de rencontres entre des animateur-trices de terrains d'aventure avec des professionnel·les dans des cadres d'animations plus « classiques » ou avec des enseignant·es, ce qui peut parfois provoquer des frictions. J'ai pu observer une situation où une équipe de centre de loisirs est hésitante à venir, car, à la suite d'une récente averse, le terrain d'aventure est trop boueux et susceptible de salir les enfants. Finalement, les enfants du centre de loisirs viennent sur le terrain d'aventure, mais se munissent de sacs poubelles à leurs pieds pour se protéger. Au moment de leur retour dans le centre de loisirs, pressés par des animatrices elles-mêmes pressées par le temps, les enfants abandonnent les sacs sur le terrain. L'animatrice de terrain d'aventure qui doit les ramasser est alors particulièrement remontée contre les animatrices du centre de loisirs : c'est pour elle un manque de respect du terrain d'aventure, à la fois dans son principe (il faut accepter de se salir pour venir) et dans son fonctionnement (qui passe par une certaine autogestion et une responsabilisation des enfants, qui auraient dû ramasser leurs déchets). Un enjeu fort dans l'accueil des groupes est celui du respect de la spécificité du terrain d'aventure, qui engage à rompre avec certaines normes présentes ailleurs, en particulier concernant l'autorité. Il y a un travail spécifique, pour l'animateur-trice de terrain d'aventure, à mener auprès des autres professionnel·les pour les « décaler » dans leur positionnement sans paraître offensant, ce qui engage à une certaine habileté dans le cadre de l'interaction, en particulier s'il faut mener des activités réparatrices (Goffman, 1973). Sur un terrain d'aventure, l'équipe d'animation oblige les enseignants à se mettre en position d'observateur à partir d'une grille construite préalablement, ce qui les contraint à ne pas (trop) intervenir et à regarder autrement leurs élèves et leurs comportements. Ce dispositif a été une manière pour les animateur-trices de freiner

des comportements modelés par la forme scolaire et incompatibles avec le terrain d'aventure (contraindre le choix d'activité, imposer la forme scripturale, punir...).

Enfin, d'autres acteurs associatifs ou institutionnels sont susceptibles de se rendre sur le terrain d'aventure. La présence des « partenaires » est une composante périphérique du travail relationnel des animateur-trices de terrains d'aventure (qui concerne en particulier ceux et celles qui ont des responsabilités ou sont à la coordination). Il faut tout à la fois expliquer et légitimer le terrain d'aventure, et par là susciter des envies pour y construire des activités et le soutenir. Les liens avec d'autres professionnel·les du « social », notamment les éducateur-trices de prévention, peuvent, selon les configurations, être l'objet de collaboration, voire de coopération ou parfois sujet à des tensions, notamment sur le caractère normatif de ce qui peut être accepté ou non sur un terrain d'aventure. Une animatrice m'a ainsi raconté, lors du regroupement annuel, comment son expérience de travail avec des éducateur-trices de prévention sur le terrain d'aventure avait pu être conflictuel sur, notamment, le respect de normes langagières : les éducateur-trices souhaitaient interdire les insultes et grossièretés, ce qui paraissait inutile (l'enjeu éducatif ne se situant pas sur ce plan), voire contreproductif (les enfants ne souhaitant pas être réprimandés dans un espace public ouvert), du point de vue de l'animatrice.

Il est admis qu'un terrain d'aventure ne peut pas exister isolé du reste des équipements et professionnel·les du quartier, contrairement d'ailleurs aux configurations des années 1970/1980 (même si les terrains d'aventure étaient souvent en lien avec le tissu associatif et militant). Les liens peuvent être particulièrement valorisés lorsque des situations difficiles sont rencontrées. Éléonore explique ainsi, après avoir rencontré des situations de violences difficiles à gérer sur le terrain d'aventure, que « ça fait du bien » d'être en lien avec d'autres acteur-trices du quartier et que, de façon générale, ce serait « déconnant » de rester isolé, même si cela peut susciter de la suspicion auprès d'enfants qui n'apprécient pas ou peu les autres espaces du quartier (ou craignent des signalements).

« Ça fait du bien de savoir quand t'es pas seul [NB : parle de cas de violences difficiles à gérer]. Et même, les mômes, quand ils captent aussi qu'en fait, on n'est pas solo, qu'on travaille aussi avec les autres ; on ne fait pas du renseignement, enfin, tu vois. C'était une inquiétude à un moment donné des mômes de... "Mais vous racontez quoi aux personnes du centre et tout ? " ; "On ne raconte rien du tout". Juste, à des moments, ça peut être... On fait des liens sur des choses qui se passent sur le quartier et tout ça, mais, c'est trop important, quoi. Ça ne marche pas si... enfin, de toute façon, oui, ce serait hyper déconnant de faire un terrain d'aventure sur un quartier solo. Déconnant à tous les plans ! » (Éléonore, animatrice – BPJEPS)

Lors du regroupement annuel des animateur-trices de terrains d'aventure organisé par les CEMEA, un ensemble d'ateliers était consacré à la dimension partenariale et à la manière de faire « du lien » entre acteurs éducatifs (enseignant.es, éducateur-trices de prévention, animateur-trices...) sur un quartier, mais aussi auprès d'acteurs institutionnels (préfecture, municipalité, CAF...). Ces enjeux apparaissent importants pour les animateur-trices, et en particulier pour ceux et celles qui se destinent à des fonctions de coordination et, plus encore, pour des cadres ou responsables associatifs qui travaillent activement au montage du projet et défendent le potentiel éducatif et politique à construire des « partenariats » (légitimant par là leur travail et leurs positions).

### c) Un travail manuel et physique : l'enjeu de la santé au travail dénié ?

Le travail sur le terrain d'aventure est aussi composé de tâches manuelles (maniement d'outils, construction, réparation...) et physiques (ports de charges lourdes, manutention...). Les compétences en

« bricolage » sont jugées utiles, mais généralement « secondaires » : elles sont surtout une occasion d'établir des liens, de construire des relations. Elles sont finalement, comme souvent dans les métiers féminisés en contact avec des enfants, occultées par rapport aux dimensions relationnelles et pédagogiques du travail (Cartier, Lechien, 2015). Certain.es se sentent peu à l'aise avec ces aspects, mais peuvent parvenir à déléguer ces tâches à d'autres enfants ou à des adultes (parents ou collègues) jugés plus compétents. Il est toutefois admis qu'à l'échelle d'une équipe d'animation, il est important qu'au moins un animateur-trice soit « bricoleur-euse », à la fois pour faciliter la transmission de ces aspects aux enfants, mais surtout pour s'assurer de la sécurité des constructions. Les observations ont permis de comprendre que la « bricole » peut aussi être utile pour améliorer la vie du terrain (réparer la clôture ou un jeu en bois, fabriquer un établi plus grand...). Les animateur-trices peuvent se lancer eux-mêmes dans des travaux de bricolage, ce qui peut susciter, ou non, la participation des enfants selon leurs envies.

Image 18. L'importance de la mise à disposition des outils (Orvault)



Crédit : Gilles Raveneau (photographie prise à Orvault, août 2024)

Image 19. Un chantier du terrain d'aventure vue depuis son établi (Nantes)



Crédit : Gilles Raveneau (photographie prise à Nantes, quartier Chêne des Anglais, août 2024).



La dimension physique du travail est très présente : ports de planches ou de palettes, déplacements d'objets lourds (comme des bidons d'eau), être à l'extérieur (donc exposé au soleil comme à la pluie)... Si ces aspects peuvent faire parfois l'objet d'une appréciation positive, ils sont aussi une source de problèmes potentiels pour la santé. Avec le questionnaire passé auprès de 45 animateur-trices de terrains d'aventure ou portant un projet de terrain d'aventure lors du regroupement annuel organisé par les CEMEA, le sujet de la santé était abordé dans l'espoir de mieux appréhender la place de ces contraintes physiques. 13 des 39 répondant-es, qui sont intervenus sur des terrains d'aventure n'ont pas rencontré de problèmes de santé. Les autres ont connu, le plus souvent, des douleurs musculo-squelettiques (mal de dos, aux tendons...) ou des blessures – a priori minimales – liées à des accidents (chutes, coupures...), et dans une bien moindre mesure de la souffrance psychologique ou des douleurs liées à l'exposition à l'environnement. La consultation de médecins ou spécialistes est toutefois rare (seulement 6 répondant-es sont allés occasionnellement ou régulièrement chez l'un d'entre eux). 12 répondant-es ont le sentiment que les problématiques de santé ne sont pas prises en compte pour l'animation sur leur TA (3 non, 9 plutôt non) et 24 répondant-es estiment, au contraire, que cela est pris en compte (6 « oui » et 18 « plutôt oui »). Des observations et conversations informelles laissent toutefois penser que les déclarations de problèmes sont minimisées et la prise en compte de la santé survalorisée par rapport aux pratiques réelles.

En effet, le fait que les équipes soient ramassées, le rapport « passionné » au travail, ainsi que l'absence de politique de prévention favorisent l'exposition à des risques pour la santé au travail, même s'ils sont invisibilisés ou disposés à les accepter comme allant de soi (Darbus, Legrand, 2021). Cela peut même inciter à une forme de « présentéisme » (Vilbrod, 2022), comme en témoigne cette animatrice :

« Franchement je crois que dans toute l'équipe on a tous et toutes eu des espèces de blocages de dos... Ouais. Je ne crois pas qu'on l'ait tant discuté. Et moi, je sais aussi qu'en plus, comme à des moments... Alors là, on est vraiment sur... par exemple, quand j'étais malade, à des moments, je suis venue. Parce que... Toujours ce truc de si tu ne viens pas, ça n'ouvre pas. Ça, c'est un truc... C'est aussi à soi-même d'apprendre à... à ne pas faire ça ! Mais ce genre de truc quoi, de travail, où t'as une implication qui peut-être un peu trop... un peu trop ! Et du coup tu ne mets pas les limites comme il le faudrait ! » (Jade, animatrice – CDD.)

Face à ces problèmes, cette animatrice ajoute toutefois que sa direction pouvait les inciter à investir dans du matériel ou à faire remonter les problèmes, même si cela n'allait pas de soi pour ces animateur-trices de terrain, du fait de leur éloignement avec « les bureaux » et par là avec les possibilités offertes sur le plan administratif ou financier :

« Il y avait quand même différents échelons hiérarchiques qui faisaient que, par exemple [notre directeur] il pouvait avoir la fonction de dire "non, mais là enfin oui, vous faites cette dépense, vous achetez un diable. Enfin, vous arrêtez vos..." ; "Vous avez le droit de dépenser cet argent pour ne pas porter des trucs comme ça". Ou des trucs un peu comme ça qui font que... Peut-être en plus d'être éloigné aussi des bureaux, tout ça. Tu n'as pas forcément le degré d'information sur tout ce que tu peux faire, où tu peux dépenser [...], t'as pas forcément en tête tout ce que tu peux acheter ou pas. » (Jade, animatrice – CDD.)

Quelques animateur-trices ont déjà connu des problèmes de santé dans des expériences de travail antérieures, notamment ceux qui sont passés par des métiers du bâtiment, et peuvent inciter leurs collègues à faire attention aux postures physiques et à prévenir les dangers. La prise en charge des questions de santé semble plutôt être traitée au sein de rapports individualisés que faire l'objet d'une véritable prise en charge collective. Les observations menées permettent d'établir que la mise à disposition d'équipements spécifiques en vue de prévenir les risques (comme des chaussures de sécurité, des vêtements adaptés aux différentes saisons ou bien de la crème solaire) reste rare, voire inexistante.

## d) Le sens socio-éducatif du travail sur le terrain d'aventure

Finalement, le travail des animateur-trices de terrains d'aventure ne va pas de soi, dans un double sens. D'abord, car ce travail implique, le plus souvent, de rompre avec des modalités de travail usuelles dans d'autres espaces de l'animation et de se confronter, dans un lieu ouvert, à une multitude de situations et de publics avec lesquels il n'est pas toujours aisé de se positionner, notamment du fait de leur caractère imprévisible. La dimension physique du travail, si elle n'est pas des plus visibles, peut aussi le rendre difficile dans son exécution. Cela ne va pas de soi, aussi, car contre un sens commun qui pourrait réduire la prise en charge des situations de travail à des compétences naturelles ou tirées d'une intériorité déjà-là des animateur-trices, il nécessite l'incorporation d'un sens pratique qui associe des schèmes de perceptions et d'actions, et font l'objet d'un apprentissage, plus ou moins diffus ou formalisé. Ce sens pratique est en effet régulièrement mis à l'épreuve et fait l'objet d'un travail de réflexivité dans des cadres collectifs.

Ce sens pratique repose en partie sur ce que Romuald Bodin (2011) désigne comme le sens socio-éducatif, qui se caractérise par trois composantes : « l'échange de dons » (les animateur-trices « donnent » de leur personne et de leur temps, en échange de quoi les publics respectent et valorisent le terrain d'aventure) ; l'acte de reconnaissance (les enfants sont des êtres en mesure d'exercer des responsabilités et de prendre des risques, et les habitants de quartiers populaires sont capables de gérer des espaces dans leur quartier) ; et, dans une moindre mesure, la maîtrise du stigmate (l'animateur-trice reste dans une position relativement dominante, où il peut renvoyer l'enfant à son assignation d'être irresponsable ou immature, si celui-ci ne respecte pas les règles collectivement établies). La croyance en une « intériorité profonde », largement diffuse dans l'animation (Camus, 2011), fonde ce sens socio-éducatif, en structurant tant les discours sur l'impossibilité de formaliser ou de reconnaître par des certifications ce qu'est un-e animateur-trice de terrain d'aventure que ceux sur les effets d'un terrain d'aventure sur des enfants et des habitants de classes populaires (qui ont les ressources « en eux » pour prendre en charge un lieu). Les modalités d'exercice du travail comme celles de l'intériorisation du sens socio-éducatif peuvent varier selon les trajectoires individuelles et les contextes de travail, ou plus précisément les types de terrains d'aventure.

## Des espaces toujours singuliers ? Les variations entre terrains d'aventure

Il est admis, pour les animateur-trices, que tous les terrains d'aventure sont « uniques », car leur organisation est directement liée aux propriétés singulières du quartier où ils sont implantés. L'enquête souligne en effet des disparités entre les terrains. Ici, un terrain d'aventure installé au cœur d'un quartier, « au pied des tours », où l'on peut y entendre une mère de famille appeler ses enfants depuis la fenêtre de son appartement. La présence des adultes, installés à des tables pour jouer, discuter ou fumer y est relativement importante. Là, un autre terrain d'aventure, bien plus spacieux, installé sur un terrain un peu à l'abord du quartier. Les cabanes y sont plus solides et plus hautes. Les enfants viennent sans leurs parents, et la présence des adultes y est finalement minoritaire. Ces deux terrains sont régis par les mêmes principes, comme le jeu libre, la libre participation et la gratuité, mais différent sur de nombreux plans, tant par leur « ambiance », les propriétés du public ou le travail qui y est effectué. Trois propriétés

permettent de distinguer, et par là de classer, les terrains d'aventure : l'espace physique, le degré de saisonnalité et les finalités socio-éducatives.

Les terrains d'aventure peuvent en effet occuper des espaces différents : plus ou moins spacieux, centraux ou périphérique, boisé ou non... Les propriétés de l'espace physique, la morphologie du lieu, vont déterminer si c'est un lieu de passage (« au pied des tours ») ou un lieu où il faut se déplacer en vue d'y avoir accès, ce qui implique des dynamiques différentes en termes de publics. Lorsque l'accès est facile et visible, au cœur du quartier, il semble que des publics plus jeunes et des parents se rendent plus volontiers sur le terrain d'aventure. L'espace physique va aussi déterminer les possibles en termes de construction, notamment pour le nombre et la taille des cabanes. L'aménagement du terrain va aussi permettre, ou non, la création de « coins » pour des usages ou des publics spécifiques : par exemple, un espace isolé pour les adolescent.es, qui veulent être à l'écart, dans lequel ils ou elles peuvent « se poser » ou bien « se défouler » (avec par exemple des matériaux à détruire). Il n'est pas rare de voir un coin pour « les tous petits » ou un coin « lecture » sur un terrain d'aventure.

**Image 20. Un terrain d'aventure et ses multiples recoins (Angers)**



Crédit : Gilles Raveneau (photographie prise à Angers, quartier Belle-Beille, août 2024).

Un terrain d'aventure peut être ouvert tout au long de l'année, plusieurs mois (d'avril à octobre par exemple), seulement sur les vacances scolaires ou bien sur une partie des vacances estivales... La durée d'ouverture et la répétition de l'expérience d'année en année peuvent être déterminantes pour un terrain d'aventure : possibilité ou non de maintenir et d'accumuler des constructions, mais aussi des règles de fonctionnement, d'avoir ou non un public « habitué » en mesure de diversifier plus facilement les usages possibles du terrain... Nombre d'animateur-trices considèrent que la stabilité, au moins la récurrence, du terrain d'aventure est un facteur important pour la « réussite » de celui-ci, au sens d'amener du public, en nombre et en diversité, qui s'approprie le terrain d'aventure et y prend plaisir. C'est aussi un facteur pour que l'animateur-trice puisse comprendre la « dynamique » propre du quartier (qui sont les acteurs, des éléments de son histoire, les difficultés spécifiques...) et y être reconnu. Toutefois, certains d'aventures peuvent aussi être implantés dans un but expressément saisonnier, par exemple pour offrir une activité originale aux enfants qui ne partent pas en vacances ou ne sont pas inscrits au centre de

loisirs durant l'été. Le directeur d'une association porteuse d'un terrain d'aventure sur les mois de juillet-août nous a ainsi expliqué qu'il ne souhaitait pas étendre ou multiplier l'expérience de terrain d'aventure, qui a du sens selon lui sur cette période pour compléter les autres activités de l'association sur le reste de l'année.

Les finalités socio-éducatives du terrain d'aventure peuvent être variées. Durant l'enquête, les justifications à l'origine de projets de terrain d'aventure repérés sont diverses : favoriser l'apprentissage d'une culture technique et la coopération (finalité éducative, centrée sur la construction), organiser un lieu de discussions et de rencontres au cœur du quartier (finalité sociale, centrée sur les sociabilités), offrir des activités ludiques et éducatives à des enfants qui sont privés de l'accès à d'autres équipements de loisirs (finalité solidaire), ou bien encore disposer d'un espace ouvert où il est possible d'aborder les publics pour discuter de leurs problèmes (finalité de prévention ou de médiation). Cette courte liste n'étant pas exhaustive. Les CEMEA, dans des échanges internes, établissent quatre profils de terrains d'aventure : un terrain éducatif enfance – jeunesse, centré sur l'apprentissage de l'autonomie, le faire ensemble et l'activité manuelle ; le terrain espace social, se rapprochant des EVS, avec une place importante accordée aux familles, aux échanges et aux rencontres/sociabilités ; le terrain autour de l'action de prévention, qui cible enfants et jeunes en difficulté ; et enfin, le terrain qui mêle l'ensemble des aspects des trois premiers dans le cadre, en particulier, des politiques de la ville. Ces types de terrains sont dépendants des porteurs du projet, des professionnels et des partenaires qui vont lui donner une orientation.

Pour caractériser un terrain d'aventure, il faut donc spécifier *a minima* sa localisation spatiale (« sur le passage », « au cœur du quartier »/« dans un recoin », « à la périphérie du quartier »), sa temporalité (« stabilisé »/« éphémère », « toute l'année »/« saisonnier ») et sa (ou ses) finalité(s) (« ludique et éducative »/« vie sociale »/« prévention et médiation »). Selon sa caractérisation, le travail des animateur-trices peut s'avérer différent, les relations établies sur le terrain d'aventure étant elles-mêmes différentes. Animer un terrain d'aventure ouvert sur le temps des vacances estivales, implanté au cœur d'un quartier, avec une finalité avant tout ludique, oblige à constamment expliquer le concept du dispositif à ceux et celles « qui passent par-là » et à composer avec un temps relativement court pour investir des enfants ou des jeunes sur un espace. Le travail est alors relativement intense et expose *a priori* à plus d'incertitude (il faut « convaincre » de la démarche originale adoptée). *A contrario*, animer un terrain d'aventure tout au long de l'année, dans un recoin du quartier plus discret, dans le but d'en faire un espace de vie est un travail exigeant plus de patience, et qui peut sans doute exposer à plus de lassitude. La pérennité favorise le fait de prendre du temps pour construire des règles de fonctionnement, qui vont créer des habitudes et construire une histoire singulière sur le lieu (les cabanes vont ainsi avoir des noms et des fonctions spécifiques au fil du temps). L'enjeu est alors de faire en sorte de maintenir et renouveler constamment l'intérêt, au fil des saisons, tout en continuant toujours à accueillir de nouvelles personnes (pour que ce ne soit pas un espace « réservé »), et en particulier des parents. Aussi, la pérennité implique davantage la recherche constante de partenariats sur le quartier, notamment avec des écoles.

## Qui anime le terrain d'aventure ? Conditions de recrutement et rapports différenciés au travail

Qui anime le terrain d'aventure ? Pour répondre à cette question simple, il est possible de considérer chaque terrain d'aventure en tant qu'« entreprise collective », c'est-à-dire de faire enquête « pour découvrir quelles sont les personnes mobilisées, dans quelle mesure, dans quelles conditions, à quel titre, et de quelle manière elles le sont autour du noyau de personnes le plus étroit et le plus actif » (Hughes, 1996). À partir de ces questionnements, il est possible d'établir deux populations : le noyau dur constitué d'animateur-trices, qui entendent exercer cette activité professionnelle à titre principal, qui sont investi.es, tout ou partie de l'année, sur un terrain d'aventure et sont engagé.es dans leur défense et leur essaimage. Les propriétés sociales de ces animateur-trices « investi.es » sont variées (âge, genre, origine sociale, niveau de diplôme, expérience antérieure dans l'animation...), comme nous le montrerons plus tard en abordant les conditions sociales de cet investissement sur un terrain d'aventure.

À la périphérie de ce noyau actif se situe des animateur-trices « de passage » sur les terrains d'aventure : animateur-trices « occasionnels » (ou temporaires) (Camus, 2008), souvent étudiant.es saisonnier.es, ou bien des jeunes, parfois « du quartier », découvrant l'animation en même temps que les terrains d'aventure. Ils et elles exercent dans des conditions relativement plus précaires que « les investi.es » et se trouvent dans une position où ils et elles doivent être formé.es, encouragé.es ou parfois même supervisé.es par ces dernier.es. L'hétérogénéité de leurs statuts et de leurs propriétés rend difficile de les décrire précisément, d'autant que nos matériaux sont relativement lacunaires à leur endroit.

Quatre entretiens ont été réalisés auprès d'animateurs « de passage ». Ayoub, tunisien, est titulaire d'un CAP en menuiserie, il s'est blessé et est privé momentanément de trouver du travail dans son secteur d'activité. Impliqué comme bénévole dans son quartier, notamment au sein d'une association qui contribue à porter un terrain d'aventure, il accepte d'effectuer une saison sur celui-ci. Il vit cette situation comme « une occasion » enrichissante, mais ne se projette pas comme animateur dans l'avenir. Erwan est étudiant en urbanisme. Il saisit l'occasion de travailler sur un terrain d'aventure pendant un mois pour réfléchir aux appropriations des espaces dans un quartier populaire. Il n'avait aucune expérience en animation. C'était pour lui une manière de trouver un « job » en lien avec ses études et ses questionnements (de nature politiques et professionnels). Mathias est étudiant en géographie. Titulaire du BAFA, il a connu plusieurs expériences d'animation en centres de loisirs ou colonies de vacances, où il a parfois été critique des modalités de fonctionnement et des choix éducatifs. Il a été très enthousiaste à la découverte, via une amie, des terrains d'aventure, qui correspondent pleinement à ses aspirations dans l'animation et font écho à ses convictions politiques. Il n'a pas de vision claire sur son avenir et l'animation reste, pour le moment, un espace de travail occasionnel pour lui. Si les trois premiers cas sont âgés autour de 20 ans, Julien, lui, est bien plus âgé (autour de 50 ans). Il a animé un terrain d'aventure durant deux mois quand je le rencontre. Enseignant du secondaire pendant 17 ans, il a démissionné alors qu'il se sentait en *burn-out*. Il est très critique de l'Éducation nationale et valorise des méthodes éducatives fondées sur la coopération. C'est au nom de ces principes qu'il a animé le terrain d'aventure, porté par une association pour laquelle il avait déjà exercé comme bénévole ou sur de courts contrats. Il a trouvé l'expérience intéressante et originale, bien que parfois difficile puisqu'il a entretenu des relations conflictuelles avec un groupe de jeunes. Il ne se projette pas spécifiquement comme animateur dans l'avenir. Ces quatre cas sont loin d'épuiser les possibles en matière de profils et de modalités d'investissement « occasionnel » sur un terrain d'aventure. Mais il souligne que cet exercice d'animation

sur une courte période peut être vécu comme une occasion intéressante pour des raisons hétérogènes (convictions éducatives ou politiques, implication dans le quartier, découverte d'un univers social ou éducatif nouveau...).

Les animateur·trices « investies » et « de passage » forment ainsi les équipes de travail au cœur du fonctionnement des terrains d'aventure. Les frontières entre ces deux groupes sont poreuses, un·e animateur·trice « occasionnel » pouvant vouloir devenir un·e animateur·trice statutaire sur un terrain d'aventure, si les conditions sociales sont réunies pour cela (Camus, 2008). D'autres acteurs périphériques font exister l'entreprise collective. D'abord, les bénévoles, qui sont des habitant·es du quartier voulant investir le terrain d'aventure ou bien des membres d'une association assurant le portage du projet. Ensuite, les partenaires associatifs et institutionnels, dont les agents sont plutôt en lien avec les animateur·trices « investies », qui peuvent être importants dans et pour la vie du terrain d'aventure (subventionnement, montage de projets...). Nous ne disposons que de peu de données sur ces acteurs et actrices dans la mesure où ils et elles ne constituaient pas le cœur de l'enquête.

Le recrutement et la composition des équipes de travail est à la fois le produit de choix, avec la volonté de favoriser la mixité et de compter sur des animateur·trices engagé·es, et de contraintes, les conditions précaires limitant les possibilités. Lorène, animatrice et coordinatrice de plusieurs terrains d'aventure, bien dotée en capital scolaire (elle est titulaire d'un master en sciences de l'éducation), évoque, pour me parler de la manière dont elle pense les recrutements qu'elle doit assurer, le triptyque entre militance (défendre une certaine vision de l'éducation populaire), savoirs techniques (mettre en œuvre une activité, construire des cabanes...) et des qualités relationnelles ou de médiations. Ces trois aspects sont directement inspirés des travaux de Jean-Claude Gillet sur les pôles et les modèles professionnels de l'animation (Augustin, Gillet, 2001, p. 160-161). Ainsi, il faut que l'équipe puisse être complémentaire pour à la fois défendre les principes du terrain d'aventure, utiliser des techniques et savoir-faire, et puisse faire le lien entre les différents acteurs, partenaires et habitants autour du terrain d'aventure. Lorène me précise alors que le recrutement est une tâche d'autant plus compliquée que les compétences à trouver sont « diverses » pour faire fonctionner « ces projets atypiques » :

« C'est des projets un peu atypiques, les terrains d'aventure. Ça demande des compétences assez diverses. À la fois en termes de relations, parce qu'il y a quelque chose de l'ordre de l'accueil qui est fort, quoi. Parce qu'il faut savoir accueillir autant des adultes que des enfants. Donc... Et puis on est exposé tout le temps au-dehors. Donc il y a quelque chose aussi de... Tu ne peux pas trop te cacher quoi, sur un terrain. Donc oui, la question de l'accueil. Mais aussi la question de la construction. Parce qu'en fait... Des équipes où s'est compliquée, la construction, bah en fait, ce qui va se vivre sur le terrain, ça va être compliqué. Parce que quand même, ce qu'on propose, c'est la découverte des outils et de construire des choses. [...] Si l'équipe ne sait pas construire, n'est pas en capacité de se servir des outils, d'être autonome là-dessus, et surtout d'accompagner les mômes, enfin, les habitants en général, sur des projets comme ça, bah... Qu'est-ce qu'on vient faire sur le terrain d'aventure ? Du coup, il y a un truc, un peu, là, qui ne fonctionne pas. [...] Donc l'accueil, la construction, et puis aussi de... On est qui pour venir là ? Être dehors tout l'été dans un quartier ? Euh... Et si on arrive [...] avec une vision pédagogique très claire, et de qu'est-ce qu'il faut faire, de qu'est-ce qu'il ne faut pas faire, avec nos codes propres, nos vocabulaires propres, notre blanchité<sup>87</sup>, etc. Eh bien... Ça ne va pas marcher. Euh... Soit ça va être compliqué, soit on ne va pas se faire repérer, accepter... Et il y a quelque chose aussi de comment on n'est pas déconnecté de ce qui se passe sur le quartier. » (Lorène, animatrice et coordinatrice – DEJEPS.)

<sup>87</sup> Le fait d'être « blanc », et donc dans une position dominante ou privilégiée dans les rapports sociaux de race. L'usage du terme par l'animatrice souligne l'incorporation de catégories tirées de travaux de sciences sociales « intersectionnels », qui font l'objet d'une diffusion dans des espaces militants et notamment au sein (de certaines franges) de l'éducation populaire.

L'enjeu d'être « accepté par le quartier » engage à construire des liens en amont avec les partenaires locaux, voire parfois de les impliquer dans la composition de l'équipe en recrutant des jeunes recommandés par leurs soins (c'est le cas par exemple d'Ayoub). La diversité des profils est ainsi recherchée, en termes de compétences, mais aussi de propriétés sociales : les équipes sont, dans la mesure du possible, mixtes sur le plan du genre (au moins un homme et une femme), voire sur le plan de l'origine sociale ou ethnoraciale. Un enjeu est aussi de faire animer le terrain par des animateur-trices militant.es, convaincu.es par le projet, et d'autres qui se forment ou découvrent l'animation. Se reposer sur un pôle d'animateur-trices investi.es est essentiel pour faire tenir le terrain d'aventure, comme me le précise Lucas. Il anime et coordonne un terrain d'aventure ouvert 7 mois par an, à l'abord d'un quartier populaire et marqué par la précarité :

« Ce que j'ai toujours fait, c'est que j'ai toujours assuré une base de personnes recrutées qui étaient militantes, engagées et acculturées. Parce que ça permet de soutenir, quand on a une problématique pédagogique, comment est-ce qu'on va aborder une problématique, quelle perspective on a, etc. [...] Ahmed INB : un animateur « du coin » recruté l'année précédente] avait trois mois d'expérience dans l'animation et il était avec des équipes où il n'y avait pas d'investissement, des postures qui posent beaucoup de questions dans du périscolaire, des jeux de domination qui se rejouent... donc une grosse nécessité de formation. Et à la fois le terrain de par son fonctionnement et son public est extrêmement formateur ; à la fois moi en tant que directeur et en faisant appel aussi à des personnes qui sont acculturées et militantes, j'ai du *back-up*, j'ai du soutien pour porter de la formation. Si j'étais seul face à une équipe totalement néophyte, quand je leur disais « mais si, il faut laisser les enfants choisir », avec toute la pédagogie du monde, s'il n'y a pas un peu de jeu aussi dans l'équipe, pour soutenir et que les personnes shiftent un peu dans leur position, changent un peu leur position. Si je m'étais retrouvé seul face à quatre anim' qui faisaient groupe, ça aurait été compliqué. »  
(Lucas, animateur et coordinateur – DEJEPS.)

L'extrait d'entretien témoigne ici de l'importance accordée aux animateur-trices les plus investi.es pour contrôler le respect des principes de fonctionnement du terrain d'aventure, mais aussi pour, d'une certaine façon, « enrôler » ceux et celles qui seraient a priori éloigné.es de ces principes (les animateur-trices « de passage »). Le terrain d'aventure est aussi un lieu de formation et de diffusion de pratiques à l'intérieur de l'espace professionnel de l'animation. Toutefois, ce processus ne fonctionne pas systématiquement, les conditions du recrutement et de travail étant contraintes.

La question du recrutement de jeunes « locaux », « du quartier » peut souligner des difficultés et ambivalences relatives aux questions de recrutement. Sur un terrain observé, la coordinatrice en charge du recrutement valorise la présence de jeunes racisés et du quartier pour l'équipe d'animation (« on voudrait plus de profils comme cela », me dit-elle à propos d'Ayoub, un jeune du quartier sans expérience d'animation préalable) : ils ou elles sont en mesure de pouvoir apporter une compréhension de certains enjeux qui échapperaient au regard d'animateur-trices « extérieurs » et peuvent faciliter la création de liens de confiance en étant déjà identifiés sur le quartier. Leur autochtonie (Renahy, 2010) ou la maîtrise de compétences spécifiques (notamment langagières, par exemple en parlant arabe et en pouvant assurer de la traduction) peuvent constituer des ressources utiles. Si ces considérations sont partagées par de nombreux animateur-trices investi.es, elles peuvent aussi être nuancées : le fait d'être « du quartier » peut aussi favoriser l'importation de conflits ou de problèmes sur le terrain d'aventure, participer à en faire un lieu moins « neutre » ou poser des difficultés spécifiques à l'animateur-trice en question (notamment pour des femmes où la présence continue sur l'espace public de leur quartier peut les exposer à des remarques stigmatisantes). Aussi, le fait d'être « du coin », voire le fait d'être racisé, peut être l'objet d'une forme de « naturalisation » ou « essentialisation ». Cela s'avère problématique tant l'inculcation du sens socio-éducatif spécifique au terrain d'aventure exige un apprentissage, qui peut demander du temps et des moyens. Une animatrice me raconte ainsi, dans une situation d'observation

informelle, qu'elle rencontre des problèmes au travail du fait d'un recrutement de jeunes garçons « du quartier » qui n'ont pas l'expérience de l'animation. Ils privilégient, selon elle, les normes du quartier sur une posture « professionnelle » (qui repose sur une égalité de traitement, une réflexivité sur les pratiques, etc.), reconduisant ainsi des discriminations sur l'espace du terrain d'aventure (ils favorisent certains jeunes ou enfants par rapport à d'autres, tendent à reconduire des jugements sexistes, etc.). Pour l'animatrice, cela est imputable à un recrutement qui s'est fait tardivement et par le manque de candidats à celui-ci.

Une autre animatrice, Jade, m'a évoqué comment les problèmes de recrutement, liés à la précarité du projet, ont pu susciter des tensions au travail lors de la saison estivale. Jade est animatrice sur un terrain d'aventure qui fonctionnait jusqu'alors tout au long de l'année, mais qui doit s'arrêter pour des raisons matérielles. Si le mois de juillet s'est bien passé, notamment du fait de la bonne entente avec le saisonnier (étudiant) de ce mois-ci, le renouvellement de l'équipe au mois d'août a été la source de problèmes et de difficultés au travail.

« Du coup, en juillet, c'était trop cool... On s'est hyper bien entendu avec [l'animateur saisonnier]. Il a vite saisi les enjeux et je pense que par rapport au projet, et toute la difficulté que c'est de s'insérer dans un projet qui est un peu précaire ; parce que du coup c'est aussi pour ça que ça s'est terminé, c'est parce que les conditions financières faisaient que les conditions matérielles c'était quand même un peu compliqué. [...] Donc c'était un mois de juillet plutôt fun et *a contrario* le mois d'août c'était la descente aux enfers... Deux personnes qui sont arrivées. Une personne qui ne connaissait pas du tout les terrains d'aventure. En fait comme il y avait un problème de recrutement, il n'y avait personne, il y avait une personne qui a été prise un peu à la dernière minute, qui ne savait pas ce que c'était un terrain d'aventure. Donc du coup bah reprendre au milieu de l'été en expliquant à quelqu'un depuis le début, enfin c'est compliqué. Et l'autre personne [...] avait de très grosses critiques sur le projet. [...] Ce truc de, bon, non seulement on n'est là pas beaucoup de temps, donc déjà pour le public, pour créer un lien, c'est chaud. Et en plus, en plus critique du projet tel qu'il est, mais aussi... Une difficulté à s'imaginer s'insérer dans une fin de projet. Il y avait aussi cette dimension-là en plus. Le truc de préparer la fin, pour des gens qui venaient d'arriver et qui ne se voyaient déjà pas concernés par le lien aux gens. » (Jade, animatrice – CDD.)

Son propos illustre l'importance de l'adhésion au projet et de la bonne entente au sein d'une équipe, qui implique des formes d'affinités (sur les façons de faire, de voir...). Surtout, elle insiste sur les difficultés de la précarité, qui limite les temps de contrats et les temps du projet, et par là rend difficile la création des « liens », qui sont le cœur du travail des animateur-trices. Jade est particulièrement attachée à la continuité des équipes d'animation et au caractère régulier, voire pérennisé, de l'activité du terrain d'aventure.

« En vrai, la clé du terrain d'aventure, c'est que ce soit les mêmes gens. Sauf que les conditions matérielles... Les gens qui sont embauchés avec des CEE [Contrat d'engagement éducatif], forcément, ça ne le fait pas. Mais ça, c'est l'animation aussi. Garder les mêmes gens avec un salaire faible et des conditions... Le CEE, c'est critiquable sur mille points. Enfin... Bref, il y a un problème là-dessus, dans le sens où il faudrait que ce soit la même équipe tout le temps, mais... Pour que ça soit la même équipe tout le temps, il faut des sous, pour le projet. Ce qui n'est pas vraiment le cas actuellement. » (Jade, animatrice – CDD.)

Sur les terrains d'aventure comme dans l'animation de façon plus générale, le salariat est « en vacances », pour reprendre la formule ironique de Francis Lebon et Maud Simonet à propos du travail en « colos ». Le CEE fait partie de ces « statuts successifs qui cherchent tous à échapper au salariat » (Lebon, Simonet, 2012) pour récompenser un « engagement » dans l'animation : ce contrat rémunère ainsi à la journée, bien en dessous du SMIC au regard des heures effectives, et sur des durées limitées sur l'année, et peut ainsi être vécu tant comme un « super bénévole » (en particulier pour des jeunes favorisés) ou comme une forme de « sous-emploi » (pour les jeunes de classes populaires). Une part



importante de l'animation des terrains d'aventure est assurée dans le cadre de CEE, de volontariat en services civiques, qui posent les mêmes problèmes que le CEE, de l'apprentissage en BPJEPS, du bénévolat ou bien avec des formes de CDD très courts. En somme, dans des formes de travail gratuit (Simonet, 2018), en deçà de l'emploi ou par du précarité (Castel, 2011). Si cette situation est généralement l'objet de plaintes, comme celle formulée par Jade, elle est aussi en partie acceptée comme allant de soi (« ça, c'est l'animation »), faute sans doute de pouvoir percevoir des leviers pouvant changer la situation.

La précarité touche ainsi largement les animateur-trices, même les plus investi.es, au point de pouvoir remettre en question leur engagement à long terme sur les terrains d'aventure. Ainsi, Mathieu, 41 ans et 24 ans d'expérience dans l'animation, m'expose en entretien que, durant sa saison sur un terrain d'aventure, il n'a « jamais été aussi proche de voir se réaliser toutes les intentions pédagogiques » qu'il défend. Il a ainsi vécu une expérience très riche avec le projet de terrains d'aventure, « au carrefour de gros centres d'intérêt » (le jeu libre, le bricolage et l'animation de l'espace public) pour lui. Cependant, le caractère fragile du projet, l'absence de perspectives pérennes qui en découle et la possibilité par ailleurs d'accéder à un poste en CDI auprès d'un employeur qu'il apprécie particulièrement l'a conduit à ne pas poursuivre sur les terrains d'aventure, malgré l'attrait prononcé pour eux. Lors de la passation du questionnaire au regroupement des animateur-trices de terrains d'aventure par les CEMEA, sur les 39 personnes ayant encadré ou coordonné un terrain d'aventure, 3 étaient bénévoles/militant.es et 21 ont exercé en CDD. Ces CDD sont globalement très courts, puisque seulement une réponse signale un CDD de plus d'un an, tandis que 6 réponses se situent entre 4 et 8 mois, et que 11 réponses moins de 3 mois (dont 7 en dessous des 6 semaines)<sup>88</sup>. Sur le plan de la pratique professionnelle, les terrains d'aventure restent donc largement des expériences courtes et précaires. Ce qui correspond au fait que très peu de terrains sont ouverts plus de 6 mois et sont pour la plupart existants sur les périodes de vacances (estivales). 7 répondant.es sont en CDI, ce qui correspond a priori plutôt à des profils de personnes salariées dont le terrain d'aventure est une part de l'activité dans le cours de l'année (en tant qu'animateur-trice ou directeur-trice d'une structure porteuse du TA, ou bien en tant que travailleur.euses dans le social, par exemple).

Même lorsque le contrat de travail stabilise la situation de l'animateur-trice, la précarité du projet lui-même peut s'avérer inconfortable. Maeva, en CDI, m'avoue en entretien supporter une charge mentale spécifique liée à la précarité du projet de terrain d'aventure, l'obtention des subventions permettant de financer le terrain et d'assurer son salaire n'étant jamais pleinement acquise. Malgré les soutiens affichés de la municipalité au terrain d'aventure, son association employeuse a été contrainte de licencier son collègue peu avant notre entretien. Cette situation de crise, alors même que le terrain d'aventure fonctionne très bien (investissement de bénévoles, fréquentation régulière, avec des enfants qui ne sont pas présents dans d'autres équipements ou institutions...), a obligé finalement la mairie à réagir et à débloquer des fonds (« il a fallu qu'on soit dans la merde », ajoute, désabusée, Maeva).

Finalement, la question « qui anime le terrain d'aventure ? » amène, au-delà d'une description d'une entreprise collective, à interroger les statuts dans l'exercice du travail, et par là la reconnaissance ou l'invisibilisation de celui-ci (Krinsky, Simonet, 2012). Sur les terrains d'aventure, comme souvent dans l'éducation populaire, des tensions « entre logiques de l'emploi (ou du sous-emploi) et logiques militantes » (Besse et *al.*, 2016) sont observables : la précarité, des conditions matérielles de travail

<sup>88</sup> Trois individus n'ont pas déclaré la durée de leur CDD.

difficiles ou des dérogations au droit du travail peuvent être tolérées, parfois difficilement, au nom des causes, éducatives et politiques (accès aux loisirs, appropriation du quartier, horizontalité et non-directivité...), que portent les terrains d'aventure. Si les « investies » tendent plus souvent que les animateur-trices « de passage » à avoir des contrats plus longs et mieux rémunérés, ce n'est pas systématiquement le cas : c'est plutôt le degré d'implication et le rapport à l'avenir (le fait de souhaiter renouveler l'expérience des terrains d'aventure et d'en faire tout ou partie de son activité professionnelle), plutôt que le statut, qui distingue les « investies » de ceux et celles « de passage ».

## Les conditions sociales à l'investissement sur le terrain d'aventure et ses effets

Lors du regroupement annuel des animateur-trices de terrains d'aventure, organisé par les CEMEA en octobre 2023, une passation de questionnaire a été effectuée. Celui-ci était composé de trois volets de questions : un premier intitulé « ma situation personnelle » (pour collecter des informations sur le profil social et scolaire des répondant-es), un deuxième intitulé « mon expérience sur un terrain d'aventure (pour obtenir des informations sur les conditions de travail, les sources de satisfactions et insatisfactions au travail, les compétences mobilisées au travail...) et enfin un dernier intitulé « mes représentations du terrain d'aventure et du regroupement (pour collecter leurs manières d'en définir les finalités). Les réponses au questionnaire n'ont pas valeur statistique à proprement parler au vu du faible nombre de réponses (=45) et des effets de sélection conditionnant le regroupement comme le fait de répondre au questionnaire. Elles permettent toutefois d'avoir un aperçu de quelques propriétés caractérisant les animateur-trices « investies » (puisque l'on peut faire l'hypothèse forte que ce sont elles et eux qui composent largement la participation à ce regroupement)<sup>99</sup>. Les réponses laissent penser que les propriétés sociales des participant-es au regroupement correspondent à des franges relativement plus âgées, plus masculines, plus diplômées et avec un recrutement un peu plus favorisé socialement au sein de l'espace social de l'animation et de l'éducation populaire (Lebon, 2020), même si c'est l'hétérogénéité des profils qui est marquante.

Les répondant-es sont nés entre 1962 et 2002, et ont en moyenne 32 ans. Les âges sont assez équilibrés : 10 des répondant-es ont plus de 35 ans, 13 moins de 25 ans, et 19 répondant-es se situent entre ces deux âges (3 n'ont pas répondu à la question de l'âge). 24 femmes pour 19 hommes ont répondu au questionnaire (deux personnes n'ont pas souhaité dévoiler ou définir leur genre). Cette mixité de genre est à relier à des effets d'âge : les plus de 35 ans sont très majoritairement des hommes (8 sur 10) tandis que les moins de 25 ans sont très majoritairement des femmes (10 sur 13). Les origines sociales des répondant-es sont diversifiées, mais ne couvrent pas l'ensemble du spectre social pour autant : les répondant-es viennent plutôt des fractions stables des classes populaires et des classes moyennes les moins dotées économiquement. 19 répondant-es ont au moins un de leurs parents qui sont ouvrier-es ou employé-es, et peuvent donc être classés au sein des salariés de classes populaires (Schwartz, 2011). 16 autres répondant-es ont au moins un de leur parent appartenant aux classes moyennes à capital culturel, c'est-à-dire dont la position se caractérise plutôt par le diplôme et le rapport à la culture que par les ressources économiques, comme les professeurs (8 parents (père ou mère) sont désignés comme enseignant-es), les bibliothécaires, les infirmier-es ou les cadres associatifs. On retrouve aussi parmi les

---

<sup>99</sup> 6 répondant-es n'ont pas encore animé de terrains d'aventure mais portent un projet de terrain d'aventure et vont devenir a priori des « investies ».

répondant·es, mais de façon bien plus minoritaire, des enfants d'agriculteurs, de petits indépendants (commerçants ou artisans), de classes moyennes salariées à capital économique, ou des fractions des classes supérieures (combinant légitimité socioprofessionnelle, haut niveau de diplôme et de ressources économiques a priori ; seulement 3 personnes issues de ces catégories supérieures). Un peu moins de la moitié des répondant·es (n=19) ont le baccalauréat ou un diplôme inférieur (par rapport aux hiérarchies instituées par l'Éducation nationale) au niveau du baccalauréat (brevet, CAP/BEP...). Il faut toutefois garder en tête que l'espace de l'animation et de l'éducation offre des formations spécifiques et parallèles à la voie scolaire classique, qui n'est pas toujours celle privilégiée dans les « carrières » d'animateur·trices (Camus, 2008 ; Lebon, 2020). Les autres répondant·es (n=26) ont un diplôme de l'enseignement supérieur, dont 11 un diplôme de niveau bac+4/+5. Seulement 11 répondant·es indiquent ne pas être titulaires de certifications « jeunesse et sports » (BAFA, BPJEPS...); ce sont en général des profils plus diplômés (9/11 ont un diplôme du supérieur) ou, pour certain·es, exerçant sur le terrain d'aventure en tant qu'éducateur·trice de prévention.

Le croisement des réponses rend difficile de cerner des profils spécifiques, à l'exception notable des coordinateur·trices (n=14), c'est-à-dire de ceux et celles qui participent activement à la construction de partenariat, au recrutement des équipes et à produire des rapports et bilans sur leurs activités. Un peu plus âgé·es (37 ans en moyenne) que la moyenne des répondant·es, en majorité des hommes (9/14), ils et elles sont très largement diplômés du supérieur (12/14, dont 6 au niveau master) et ont des origines sociales plus souvent du côté des classes moyennes, voire supérieures. Ce sont des répondant·es plus systématiquement à l'aise sur les compétences et tâches propres au terrain d'aventure (sur le plan des relations comme des compétences techniques) et insistent davantage dans leurs attentes sur le regroupement sur les notions de « réseau » (à construire ou à consolider) et de « mutualisation ». Moins souvent satisfaits de leur rémunération, les réponses évoquent, logiquement, plus souvent des difficultés concernant les liens avec les partenaires. La position de coordinateur·trice semble exposée davantage aux « souffrances psychologiques » (6 coordinateur·trices sur 14, pour 8 qui mentionnent ces souffrances pour l'ensemble des répondant·es). Plus investi·es et se projetant plus volontiers à plus long terme dans l'intervention de terrain d'aventure, ces coordinateur·trices disposent de connaissances plus larges sur ceux-ci (visites de multiples terrains, lecture de documentation plus régulière...). Ces résultats interrogent les formes de sélection sociale qui pourraient exister pour accéder à des fonctions de coordination, qui découlent d'un investissement sur les terrains d'aventure.

Neuf entretiens ont été menés avec des animateur·trices « investi·es »<sup>90</sup> : trois animent le terrain d'aventure dans le cadre de leur formation DEJEPS, deux dans le cadre de leur formation BPJEPS, trois étaient salariés en CDD et une autre en CDI. Cinq de ces enquêté·es sont coordinateur·trices. S'ils et elles ne peuvent représenter l'ensemble et la diversité des modes d'engagement sur un terrain d'aventure, ces entretiens permettent d'appréhender les déterminants à un goût et un intérêt pour le terrain d'aventure. Les goûts étant toujours fondamentalement des dégoûts (Bourdieu, 1979), la préférence pour les caractéristiques propres au terrain d'aventure, comme la relation de « contiguïté » plutôt que de « face à face » (Besse-Patin, 2023) ou l'inscription dans le tissu social d'un quartier, s'explique par distinction avec d'autres modalités d'animation. Distinction qui repose notamment sur des modes de rétribution et de valorisation symboliques spécifiques à l'exercice du travail sur le terrain d'aventure.

---

<sup>90</sup> Pour des raisons de cohérence, sont ici exclues les acteur·trices investies pour les terrains d'aventure mais n'animant pas directement sur un terrain d'aventure ainsi qu'un animateur qui a animé un terrain d'aventure mais s'est réorienté et n'est plus « investi ».

Le cas de Lorène est ainsi significatif. Âgée de 32 ans, elle a exercé comme animatrice « occasionnel » régulièrement depuis ses 17 ans, en étant particulièrement attentive au projet pédagogique des séjours colonies de vacances qu'elle animait. Après des études en sciences de l'éducation, elle s'investit bénévolement dans une association proposant de l'animation de rue à des enfants étrangers et en situation de grande précarité. Le projet de terrain d'aventure lui a permis de conjuguer ses centres d'intérêts pour l'animation, son militantisme au sein des CEMEA pour l'éducation populaire et de valoriser, en prenant notamment des fonctions de coordination, des compétences acquises au sein de ses études. Lors de l'entretien, elle explique son attrait pour le terrain d'aventure en insistant sur l'originalité des publics touchés, et par là en les distinguant des centres de loisirs « classiques » dont les modalités d'organisation sont nécessairement sélectives socialement.

« Et donc voilà le projet [de terrain d'aventure], moi ça me parle grave, parce que en fait ça lie la question du "dehors", qui me tenait à cœur quand je faisais plutôt des séjours, etc. mais aussi la question du public. La question de comment on travaille avec un public qui est précaire. Mais aussi sur des modalités qui sont plus... Moi ce qui me faisait chier en centre de loisirs, c'est la question de tout anticiper, de demander aux familles de s'inscrire à l'avance, de... Enfin, là, il y a un truc de spontanéité sur le terrain d'aventure, qui parfois est épuisant, mais qui en même temps est hyper intéressant. Les publics qu'on touche, c'est les publics qui ne partent pas en vacances ou très peu, qui ne partent pas en séjour, dont les parents n'anticipent pas 3 mois à l'avance qu'il faut les inscrire en colo, qui ne peuvent pas payer le centre de loisirs parce qu'il y a cinq ou six frères et sœurs et du coup, bah non, faut que les cinq ou six frères et sœurs ils s'organisent un peu entre eux pour vivre des moments de vacances... Du coup c'est... Voilà, moi ça me fait vachement écho. À la base je ne suis pas trop l'animatrice "bricole" la plus... enfin ce n'est pas le truc qui... disons que j'en comprends tous les potentiels pédagogiques et tout ce que ça vient permettre de travailler et donc disons que c'est plutôt parce que j'en ai vu du sens que je me suis mise à la bricole. Mais ce n'est pas... Voilà, je n'ai pas de formation en bois. » (Lorène, animatrice et coordinatrice – DEJEPS.)

Pour elle, comme pour la plupart des animateur·trices rencontrés, c'est moins le contenu des activités proposées (notamment la construction de cabanes) que les visées du projet qui conditionnent son investissement à celui-ci. Et ce d'autant plus que les conditions d'exercice peuvent être difficiles. Jade m'évoque ainsi en entretien comment l'équipe d'animation dans un centre socioculturel, pour lequel elle travaille occasionnellement en parallèle du terrain d'aventure, lui souhaite « bon courage » lorsqu'elle part y travailler : elle l'explique par une incompréhension ou une distance avec le sens, notamment politique, que peut revêtir le terrain d'aventure.

« Ils [les collègues du centre social] voyaient ça comme le bain en fait d'aller travailler sur le terrain d'aventure. En étant dehors tout le temps, enfin il y avait ce truc de "bah trop chiant, quoi, pour toi". Alors que moi, je le voyais comme quelque chose de trop bien. Tu sais, t'avais ce truc de... peut-être pour des personnes... Je ne sais pas. Qui ne voient peut-être pas trop autant le sens. Ça peut paraître comme quelque chose de... Bah, faut être dehors, faut endurer les conditions météorologiques, tout ça. Si tu ne saisis pas le sens... que c'est qu'il y ait un lieu accessible pour des personnes qui n'ont pas les moyens ou pas d'endroit. En effet, tu trouves que c'est chiant. » (Jade, animatrice – CDD.)

Les activités, les publics, le mode d'organisation et les finalités du terrain d'aventure forment un ensemble qui lui confère du « sens » au travail et permettent d'en accepter les contraintes et difficultés. Pour Loïc, le contenu et les visées du travail ont même été préférés aux conditions financières et statutaires du poste. Âgé de 50 ans, animateur depuis près de 30 ans, titulaire d'un DEJEPS, il a accepté d'animer, dans un premier temps, un terrain d'aventure situé à plus d'une heure de route de son domicile en CEE pendant trois mois tant il était convaincu par le projet, qui conjugue son goût pour le travail du bois et, surtout, ses idéaux éducatifs. Il obtiendra ensuite un CDD pour coordonner celui-ci. Il a pu faire ce choix, car la situation professionnelle de sa compagne (enseignante) le lui permettait. Il évoque en entretien, à travers un « nous » qui comprend l'un de ses collègues avec qui il partage la même

conception de l'animation, la diversité des facteurs qui donne un sens politique à son action sur les terrains d'aventure, à distance de certaines activités associées aux centres de loisirs (« coller des perles »).

« L'aspect financier était un aspect, mais par contre on est venu pour le travail. Et mon collègue dit je ne ferai plus d'animation, sauf du terrain d'aventure. Parce qu'on y retrouve autre chose [...] Le terrain d'aventure, on y retrouve un peu tout. Tant au niveau du public, tant au niveau des possibles, des libertés, tant, comment dire, sur le fait de... C'est le choix du public qui prévaut sur le choix des anim'. Ce qui n'empêche pas aux anim' d'avoir des temps de proposition, mais on est vraiment sûr de l'accueil inconditionnel, du gratuit [...] Et du coup, politiquement, dans le sens, avec un grand P, nous, c'est quelque chose qui nous parle. Plus que de coller des perles. Ou de décorer la boîte à camembert pour la fête des Pères. » (Loïc, animateur et coordinateur – CDD.)

La mise à distance du fonctionnement et des activités « classiques » des centres de loisirs ou dans des cadres périscolaires se fondent souvent sur des (mauvaises) expériences concernant des « violences éducatives », des sanctions données par les équipes d'animation perçues comme anormales, des impositions d'activités à des enfants qui n'en ont pas envie... Ces témoignages sont révélateurs de la valorisation du terrain d'aventure par distinction, en particulier pour les animateur-trices « professionnel-les » et expérimenté.es. Ceux et celles militant.es au sein des CEMEA peuvent facilement dire qu'ils ou elles ont trouvé sur les terrains d'aventure un lieu pour appliquer « concrètement » les principes socio-éducatifs au cœur de leur formation, ce qui est, à leurs yeux, difficile dans d'autres contextes (centres de loisirs, etc.). En effet, les animateur-trices font souvent l'expérience d'une distance entre « l'idéal » transmis en formation et les conditions concrètes en situation professionnelle (Virgos, 2021).

Pour certain.es, l'expérience du terrain d'aventure est vécue comme une découverte de l'animation professionnelle. La distinction fonctionne alors davantage « de soi à soi » (Lahire, 2004), en permettant de mettre à distance des études ou des expériences professionnelles passées, alors perçues comme peu intéressantes, voire honteuses. Le terrain d'aventure fait écho à des engagements, des traits de personnalités et des expériences de vie qui les éloignent d'études ou de métiers qui « manquent de sens ». C'est le cas par exemple de Jade ou Éléonore, titulaires de masters pour intervenir sur des politiques publiques. Elles ont un regard critique sur leurs études et ses débouchés professionnels, tandis que leur découverte du terrain d'aventure, qui les « déclasse » objectivement, est vécue comme une sorte de « révélation », plus en phase avec leurs convictions. Cédric, lui, confie en entretien avoir très mal vécu la crise du covid et le confinement, en tant qu'étudiant en sciences. Peu convaincu par ses études, il a cherché un service civique à leur suite, pour « faire un truc » différent (« pour essayer »), et découvre par ce biais le terrain d'aventure. Petit à petit, il est convaincu par l'action menée sur ceux-ci, notamment au regard du « sens » qu'il lui a attribué du fait de sa trajectoire sociale et résidentielle.

« J'ai grandi dans un quartier. Bon, maintenant, j'ai gommé un peu ces traits-là de ma personnalité, plus ou moins volontairement, mais j'étais en milieu de quartier, quoi. Et du coup, je me suis fait la réflexion à un moment donné [...] Putain, en fait, s'il y avait eu un terrain d'aventure dans mon quartier, il y aurait tellement de choses qui auraient changé. Genre pour moi, au moins. C'est sûr, quoi. Parce qu'il y a des conneries que j'ai faites que je n'aurais pas faites, quoi. C'est certain ! » (Cédric, animateur et coordinateur – BPJEPS.)

Alors que son origine sociale avait été déniée (« j'ai gommé ces traits ») dans le cadre de l'accès à des études supérieures, la connaissance du « milieu de quartier » fonctionne alors ici comme une ressource. Si la proximité entre l'animateur-trice et le public est loin de constituer la norme sur un terrain d'aventure, elle est toutefois perçue comme une possibilité de compétence relationnelle intéressante si elle existe. Aminata (animatrice en CDD), d'origine malienne, dit en entretien que le fait d'être immigrée lui permet de mieux appréhender, par rapport à ses collègues français depuis leur naissance, des « différences

culturelles » et constitue alors une ressource dans les interactions avec le public. De façon générale, les terrains d'aventure permettent des modes d'appropriation du travail « personnalisés » et originaux, en mesure, par retour, de favoriser le goût et l'investissement dans celui-ci (Guillaud, 2021). Le fait d'aimer bricoler (voire d'avoir des compétences en menuiserie, comme Loïc ou Lucas), d'être à l'aise dans des discussions avec des jeunes (notamment pour maîtriser des références culturelles ou des codes humoristiques), ou d'avoir des notions liées à des expériences de scoutisme dans sa jeunesse (comme c'est le cas d'Éléonore ou de Cédric) sont autant de « petites ressources », une « petite monnaie du capital » selon l'expression de Francis Lebon (2020), qui peuvent se valoriser et construire le rapport à l'animation du terrain d'aventure.

Comprendre l'investissement dans le travail du terrain d'aventure suppose ainsi de le réinscrire dans la trajectoire sociale et professionnelle des animateur-trices, pour saisir les modes de valorisation et de rétribution qu'ils et elles peuvent y trouver. Aussi, il faut tenir compte des interactions dans des cadres collectifs, dans ou autour du terrain d'aventure, qui permettent de maintenir ou renouveler leur intérêt pour lui. Pour Lucas, le fait d'avoir connu la création du terrain d'aventure et de le voir évoluer au fil du temps est ainsi un moteur de son investissement sur celui-ci, qui prend sens dans un cadre collectif (comme l'atteste l'usage du pluriel pour en parler) :

« On était vraiment en mode "on a trois malles bois, on va faire des panoplies, on va ouvrir tel jour, on ne sait pas du tout s'il va y avoir 40 gamins d'un coup ou s'il va y avoir personne pendant 10 jours"... Et donc on a ouvert, et ça s'est fait petit à petit, assez naturellement, la fréquentation qui est arrivée. Et donc on a pris nos marques, à la fois, sur ce que c'est qu'un terrain d'aventure, pour nous, dans le réel, dans nos pratiques, parce qu'on était vraiment dans de l'expérimentation. Et donc on a posé un petit peu, voilà, des repères, des fonctionnements de base, et on a vu que ça tenait, par rapport au public. Et puis on a continué parce qu'on avait vraiment des éléments de base. On avait le permis, on avait quelques règles, on n'avait pas de conseil, on n'avait pas de métier, on n'avait pas d'endroit où cuisiner, on n'avait pas d'espace où ranger les outils, on rentrait acheter tout le matos dans le container tous les soirs, etc. Et du coup, voilà. On a continué à réfléchir tout au long de cette première ouverture, en même temps en faisant l'état des trucs de base qu'on avait posée, en même temps on se disait il nous faudrait "ça en plus, ça en plus, ça en plus", au niveau péda, au niveau matériel, au niveau de l'aménagement, au niveau des rapports partenariaux ou institutionnels... Et du coup on s'est approprié petit à petit... ça a été ça ma découverte du terrain d'aventure. Ça a été la mise en place d'un terrain par des acteurs qui n'en avaient jamais vécu. Et donc tout le monde était au même niveau dans l'équipe. » (Lucas, animateur et coordinateur – DEJEPS.)

Le caractère expérimental, voire « tâtonnant », du terrain d'aventure est d'autant plus plaisant à ses yeux qu'il ouvre de nombreuses possibilités tout en mettant « tout le monde au même niveau ». Cela facilite l'appropriation du travail et l'affirmation d'un goût pour celui-ci. Les moments de formation, de regroupement ou, pour quelques un.es, les voyages d'études en Allemagne pour découvrir d'autres terrains d'aventure sont autant de temps propices à l'entretien voire au renforcement de l'intérêt pour le dispositif. Éléonore évoque en entretien comment la découverte, par l'animation d'un terrain d'aventure, de la vie militante des CEMEA lui a fait découvrir plus globalement « l'éducation populaire » et a ainsi contribué à renforcer son investissement au travail. Si au départ, sa découverte du terrain d'aventure se fait en tant que volontaire en service civique, dans une optique qui n'est pas vraiment professionnalisante, le cadre des CEMÉA va la conduire à passer un BPJEPS et à se projeter davantage en tant qu'animatrice professionnelle.

« Il y a le terrain d'aventure et il y a comment est-ce que je me forme avec et autour aux CEMEA. Dans tous les espaces qui sont proposés par les CEMEA. Genre, des week-ends de formation. [...] Voilà. Donc, j'apprends un peu ce que c'est l'éducation populaire ! Genre, je mets des mots un peu plus précis dessus. Et c'est cool. Et puis, à la fin de mon service civique, on me dit, "Eh, Éléonore, ça te dirait de faire un BPJEPS ou un DE ? " ; "Ah, mais carrément". Du coup, je me dis que le BPJEPS, trop cool parce que c'est l'animation. Enfin, parce

que je pense que c'est ce qu'il me faut quoi. D'aller creuser un peu l'animation, qu'est-ce que c'est, c'est quoi les pédagogies. De rencontrer d'autres structures aussi. » (Éléonore, animatrice – BPJEPS.)

Trois processus vont ainsi fonder et entretenir l'investissement des animateur·trices rencontré·es dans l'enquête : la distinction par rapport à d'autres modalités d'animation ou d'éducation, voire à d'autres univers professionnels ou sociaux, la valorisation de propriétés ou compétences rattachées à sa personne, et le plus souvent peu valorisables par ailleurs, et enfin la participation à des cadres collectifs stimulants autour du terrain d'aventure ou plus largement de l'éducation populaire.

Cet investissement sur un terrain d'aventure conduit finalement à une forme de décentrement, par rapport à des expériences professionnelles antérieures ou des normes du travail d'animation dominantes, pour valoriser une autre manière de faire de l'animation, qui laisse plus de place aux enfants et aux habitant·es, et permet alors des appropriations populaires de l'espace de jeu, voire du quartier. Ce décentrement est à saisir dans les trajectoires des agent·es et dans leurs différents cadres d'interactions pour restituer comment, il peut, selon les cas, renforcer ou transformer des dispositions professionnelles (Darmon, 2016), concernant notamment le rapport au langage, au corps ou bien à l'autorité, des animateur·trices de terrains d'aventure.

## Conclusion de la partie II. Le terrain d'aventure comme lieu de la socialisation professionnelle

Le travail sur un terrain d'aventure est original dans la mesure où il décale les cadres de l'expérience sur l'organisation des lieux plutôt que des temps, où il suscite et mobilise une diversité de relations et de liens, où il donne une place atypique aux dimensions manuelles et physiques du travail et, plus globalement, parce qu'il confère un autre rôle et d'autres fonctions à l'animation. Le décentrement suscité par cet exercice du travail, par rapport à des expériences antérieures et des représentations dominantes, est aussi une prise de distance avec les normes scolaires ou les modalités de la forme scolaire qui tend à déterminer le plus souvent les pratiques de travail des animateur·trices : construction de séquences temporelles où les comportements sont assignés, soumission à une autorité et sanctions, imposition de normes de corps, multiplication de règles et réglementations dans le jeu, formalisation éducative des loisirs comme principe de légitimité (Besse-Patin, 2018), etc. Simon Kechichian, dans une récente thèse sur l'animation dans un quartier populaire, souligne bien comment « le travail institutionnel » de l'animation, travaillé par des frottements et des ambivalences entre logiques scolaires et populaires, tend à devenir « une action de limitation de l'actualisation de certaines dispositions populaires jugées indésirables » (Kechichian, 2023, p.404), susceptible alors de contribuer à la reproduction sociale des inégalités. L'animation d'un terrain d'aventure laisse davantage les dispositions des publics populaires qui l'utilisent s'actualiser, avec alors des appropriations collectives et hétérodoxes, par rapport à des loisirs « scolarisés », du lieu et des jeux (relâchement du cadrage temporel, corporel ou langagier, possibilités de « ne rien faire » ou de « faire sans finalité », logique hédoniste de plaisir ou de défoulement qui prévaut sur une logique ascétique...). Cela provoque des situations inattendues sur lesquelles le travail socio-éducatif (sur l'expression des émotions, la coopération, la construction de compétences techniques, la lutte contre les discriminations...) peut alors s'exercer. Les effets de violence symbolique y sont alors atténués, en particulier dans l'imposition de

normes corporelles qui peuvent être subverties (Faure, Suaud, 2015)<sup>91</sup>, et la relation éducative suscite sans doute en cela moins de résistance ou de contournements (Willis, 2011 ; Kechichian, 2023).

L'originalité de la posture d'animation sur un terrain d'aventure peut susciter des débats sur le fait même de se désigner comme « animateur » ou « animatrice ». Certain.es peuvent se demander s'il ne faut pas plutôt préférer d'autres termes, comme « accueillant-es », « gardien·nes », ou chercher des équivalents à l'anglophone « *playworker* »<sup>92</sup>. Il est vrai que le travail sur le terrain d'aventure est poreux avec le travail en ludothèque ou bien le travail social, et qu'il interroge par-là les frontières mêmes de l'espace professionnel. Il reste que les terrains d'aventure sont, pour le moment, portés par des structures ancrées dans le champ de l'animation et de l'éducation populaire, et que les agent.es qui en assurent le fonctionnement tendent à circuler au sein de celui-ci. Les acteurs et actrices pour la promotion des terrains d'aventure défendent l'idée que leurs principes peuvent interroger des modes de fonctionnement auprès d'autres professionnel·les ou dans d'autres espaces socio-éducatifs. Pour réinscrire le travail sur les terrains d'aventure dans une dimension structurale et dispositionnelle (Pichonnaz, Toffel, 2020), c'est donc à partir de l'animation qu'il convient, en l'état actuel, de le penser.

L'implantation comme la réussite ou la défense d'un terrain d'aventure dépendent pour beaucoup de l'investissement de certains de ses animateur·trices. Cet investissement suppose des conditions matérielles et symboliques qui ne sont pas toujours réunies, comme les cas d'animateur·trices « de passage » avec lesquelles les relations sont conflictuelles peuvent, en creux, le montrer. Les terrains d'aventure restent précaires et les conditions d'exercice du travail peuvent être difficiles ou mal reconnues. Des animateur·trices parviennent toutefois à se socialiser au terrain d'aventure, c'est-à-dire à opérer le décentrement nécessaire à l'adhésion aux principes de celui-ci et à s'y investir en s'y projetant *a minima*. Le terrain d'aventure peut alors renouveler leurs pratiques de l'animation et leur redonner goût pour rester dans le champ, ou bien constituer une voie originale d'orientation (ou de bifurcation) professionnelle reposant sur un engagement qui dépasse le seul cadre du travail. Cette socialisation (ou resocialisation (Virgos, 2021)) est d'autant plus susceptible d'opérer que le terrain d'aventure se maintient dans le temps, ce qui n'est pas toujours acquis. Elle est aussi facilitée par le fait de bénéficier de conditions sociales où le « coût » de la précarité est supportable, favorisant en cela « la jeunesse » et des contraintes familiales faibles, ou bien des configurations familiales particulières où le ou la conjointe peut « compenser » l'instabilité des revenus et de l'emploi.

Si les terrains d'aventure sont des dispositifs à distance de la forme scolaire dans leur offre, il reste néanmoins que celle-ci peut tramer le travail des animateur·trices en dehors des espaces de relations au public, en particulier pour ceux et celles qui exercent les fonctions de coordination : logique de projets, dossiers de subventionnement, écriture de bilans, constructions d'espaces de réflexivité, productions d'écrits en vue de diffuser leurs principes ou de les légitimer... Autant de tâches de travail qui peuvent favoriser des dispositions scolaires, et qui pourraient contribuer à une forme de sélection

---

<sup>91</sup> Charles Suaud et Jean-Michel Faure évoque dans leur ouvrage *La raison des sports* le cas du « savoir-nager » à travers l'exemple d'une expérience à Vincennes dans les années 1970. Ils montrent que les enfants de classes populaires apprenaient mieux la nage lorsqu'on les laissait explorer par eux-mêmes, dans « des pratiques collectives [qu'il figurent aux marges du savoir-nager comme les patois s'inscrivent aux frontières de la langue » (p. 178). Ce cas d'étude interroge la codification des apprentissages par corps, et en cela invite à penser que les terrains d'aventure sont des lieux d'apprentissage opposés, dans une certaine mesure, au sport ou à l'éducation physique et leurs normes implicites (compétition, ascèse, formalisation des exercices, progression...).

<sup>92</sup> Précisons aussi que le débat sur la terminologie du travail sur le terrain d'aventure en Angleterre, où les initiatives d'« *adventure playground* » semblent plus légitime et doté d'une certaine autonomie, n'a jamais véritablement été tranché et qu'il a suscité une forme d'enlisement, divisant les professionnel·les (Newstead, 2019).



sociale pour certains postes d'animateur·trices. Le recrutement de profils éloignés de ces dispositions scolaires ou de l'animation peut s'avérer ambivalent. Il engage *a priori* à penser les conditions d'un enrôlement pour socialiser ces agent.es, afin de ne pas seulement les condamner à un « sous-emploi » pour un travail dont la finalité n'aurait, à leurs yeux, rien d'évident.

Lieu de circulation professionnelle, susceptible d'attirer de nouveaux entrants comme de « ré-enchanter » un engagement pour ceux dont l'attrait initial n'est plus évident (Guillaud, 2018), l'essaimage et la stabilisation des terrains d'aventure est encore fragile, mais suscitent un certain engouement. Au prisme de cette modeste analyse du travail, il semble que les enjeux relatifs aux finalités de ces terrains d'aventure, aux conditions de leur stabilité, aux modalités de formation et de transmission de leurs spécificités, comme enfin de la protection des salariés (sur le plan de l'emploi comme de la santé) sont encore des chantiers ouverts, ou à ouvrir, pour ceux et celles qui les défendent.

## Conclusion générale

# Encore et toujours aux marges de l'animation ? L'avenir des terrains d'aventure en question

---

La première partie de ce rapport, en se concentrant sur le travail de légitimation des terrains d'aventure, en particulier dans la période des années 1970-1980, a souligné que leur caractère subversif n'a pu s'établir dans la durée du fait des tensions qu'ils pouvaient susciter et des transformations plus larges de l'animation et de l'éducation populaire. Leur retour en France, après 30 à 40 d'ans d'oublis et de relégations, reste encore cantonné à des formes d'expérimentations locales, soutenues par un noyau actif d'acteur·trices qui profitent d'un contexte favorable à des thèmes comme la place du « dehors ». La seconde partie de ce rapport traitait des animateur·trices de terrains d'aventure aujourd'hui. Le dispositif reste encore « subversif », au sens où le travail sur celui-ci interroge les modalités dominantes de l'animation et en particulier celles relatives à la forme scolaire. Les animateur·trices qui s'investissent sur les terrains d'aventure, et par là renforcent leurs convictions éducatives et/ou transforment leurs manières de travailler et les représentations de leur rôle, font face à des difficultés liées à la fragilité des expérimentations qui rend difficile une projection sur le long terme. Sous quelles conditions les terrains d'aventure peuvent alors sortir d'une forme de marginalité ? Sont-ils condamnés, comme certains discours fatalistes récoltés auprès d'acteur·trices historiques, à être cycliques et à disparaître ? Le croisement d'un regard sur « le passé » et « le présent » de l'animation des terrains d'aventure permet d'interroger ses potentialités et, plus fondamentalement, « l'avenir » du dispositif.

Les terrains d'aventure ouvrent des possibilités pour offrir des espaces de socialisation originaux pour les enfants, les jeunes et leurs parents tant ils sont en mesure d'interroger la domination adulte (Mozziconacci et al., 2023), l'autorité, l'appropriation de l'espace urbain, des constructions genrées, etc. Pour que cette socialisation opère, les terrains d'aventure nécessitent une activité de travail, et donc des animateur·trices pour l'assurer. Ce sont ces dernier·es qui peuvent alors, en se socialisant aux principes du terrain d'aventure, devenir eux/elles-mêmes des agents socialisateurs en mesure de transformer les publics (Darmon, 2016). La présente recherche s'est particulièrement centrée sur les animateur·trices et moins sur les effets qu'ils ou elles pourraient susciter sur ceux et celles qui fréquentent les terrains d'aventure : c'est là une piste importante que des recherches ultérieures pourraient creuser.

Ce travail de transformation des individus, et en particulier des enfants, était déjà pensé et défendu dans les années 1970 et 1980. Il s'ancrait dans un autre contexte social et il pouvait faire l'objet d'un encodage différent, avec pour les animateur·trices une teneur politique plus partisane et affirmée qu'aujourd'hui. Les clivages autour des terrains d'aventure, l'absence de solutions juridiques ou administratives pour véritablement les pérenniser ou l'absence de reconnaissance du travail (et de ceux et celles qui l'assurent) sont autant de fragilités qui ont participé à leur quasi-disparition à l'époque. Ils ont finalement toujours constitué des expériences fragiles. Michel Corrignan, en 1975, témoignait déjà de cette fragilité, à partir de son expérience parisienne, au sein de l'ouvrage collectif *Du terrain ! Pour l'aventure* :

« Les pouvoirs publics ont accepté de financer un poste d'animateur et un budget de fonctionnement bien petit. Ils ne donnent pas ainsi les moyens d'assurer dans des conditions satisfaisantes l'animation et le

fonctionnement du terrain, pourtant considéré comme une "expérience pilote". Peut-on tirer des conclusions vraies d'une expérience qui a eu lieu dans des conditions mauvaises ? » (Vergnes *et al.*, 1975)

La question posée par Corrigan, posant au cœur du débat les conditions matérielles d'exercice, est d'une étonnante actualité pour interroger l'avenir des terrains d'aventure. Aujourd'hui, les terrains d'aventure sont des dispositifs marqués par l'instabilité et la précarité, avec des financements relativement faibles. Ils sont ainsi encore situés aux marges de l'animation et fonctionnent encore largement sur des « bonnes volontés », fondées sur un travail mal reconnu et précarisé. Pour sortir les terrains d'aventure de leur caractère « expérimental », et leur donner ainsi toutes les chances de réussir, à la hauteur des objectifs de ceux et celles qui en font la promotion, il leur manque sans doute une reconnaissance institutionnelle suffisante. Les termes d'institution ou d'institutionnalisation suscitent parfois des méfiances auprès d'acteur-trices rencontrées. Ils peuvent être associés à un risque de dévoiement des principes du terrain d'aventure. L'institution scolaire, partenaire privilégiée pour stabiliser et légitimer une part des terrains d'aventure, pourrait par exemple limiter le jeu libre ou la libre participation en imposant ses activités et ses finalités. Ou bien, les collectivités, en tant qu'institutions politiques, seraient susceptibles de vouloir exercer un contrôle sur les allées et venues sur le terrain d'aventure (contraire au principe de libre participation), ou bien pourraient le réduire à un outil de communication (au service par exemple de la « ville à hauteur d'enfants »). Si ces méfiances sont loin d'être illégitimes, ou même infondées, il reste que sans une institutionnalisation, entendue comme la légitimation d'une entreprise collective pour qu'elle devienne alors « une réalité collective cristallisée, stable, en partie extérieure aux individus » (Lebaron, 2014, p. 136), les terrains d'aventure sont sans doute condamnés à disparaître, comme ce fut le cas dans les années 1980. Pour celles et ceux qui défendent les terrains d'aventure, l'enjeu est alors de trouver comment ce processus d'institutionnalisation pourrait être mis en œuvre en garantissant leurs principes constitutifs et en offrant des conditions d'exercices en mesure d'assurer la continuité de l'animation dans la durée. La création de la charte des terrains d'aventure, l'existence des regroupements et les productions de groupes de travail, notamment pour trouver des formes juridiques qui conviennent à leur implantation, sont autant de « déjà-là » sur lesquels s'appuyer dans cette perspective.

La décentralisation a visiblement précipité la fin des terrains d'aventure dans les années 1980. Le « tournant territorial » de l'époque est depuis largement accepté et la renaissance des terrains d'aventure depuis quelques années prend appui sur des logiques partenariales à des échelles localisées. Celles-ci sont alors ambivalentes. Les partenariats fondent la légitimité des terrains d'aventure, en leur permettant un ancrage au plus près des multiples acteurs éducatifs locaux. Mais, dans le même temps, ils nécessitent un important travail gestionnaire et bureaucratique (Pesle, 2020), notamment en vue de monter et justifier des projets, pour des apports financiers qui restent modestes et peu pérennes. Cette situation participe de la précarité des terrains d'aventure et est susceptible d'alimenter une division entre des professionnel·les du partenariat (« petits bureaucrates »), plus diplômé·es et plus stables, et des animateur-trices précaires, condamnées à un travail invisibilisé exercé au seuil ou en deçà du salariat (Deshayes *et al.*, 2023).

Actuellement, les terrains d'aventure ne bénéficient pas d'une autonomie suffisante pour constituer véritablement un « segment professionnel » ou un « sous-espace » à l'intérieur de l'animation, et ne sont *a priori* pas en mesure d'en transformer les modes de fonctionnement en profondeur. Toutefois, à défaut de transformations structurelles, plusieurs éléments de l'enquête invitent à penser que l'expérience du terrain d'aventure transforme les animateur-trices à l'échelle individuelle, en transformant leurs visions du travail, ainsi que leurs relations au public ou à l'espace urbain. Des recherches seraient à mener pour suivre leurs trajectoires sur le long terme et ainsi mieux discerner les effets du terrain d'aventure sur les circulations et socialisations successives rencontrées au sein du champ de l'animation (Lebon, 2020 ; Virgos, 2021).

## Sources historiques

---

### Archives nationales

#### Ministère de la Culture

Fonds d'intervention culturelle, 1971-1985. Opérations nationales : 19850599/179

#### Ministère de l'Éducation nationale

Bureau de la documentation : 19820346/146

#### Ministères chargés de la jeunesse et des sports

Direction de la Jeunesse / sous-direction des Activités socio-éducatives / bureau Loisirs : 19870093/1 et 19860457/20 et 21

Inspection générale : 19860427/30

Service d'étude et d'action générale : 19790814/4

Service de l'Équipement / division du Plan et des Affaires financières : 19880424/12

### Archives départementales de Loire-Atlantique

Direction départementale de la Jeunesse et des Sports : 2087 W 256 et 381

### Archives départementales du Val-de-Marne

Fonds des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) : 512 J

512J 390 — CODEJ (1971-1980) : correspondance ; notification de changement d'adresse (1977) ; note manuscrite des coordonnées d'une personne liée aux terrains d'aventure anglais ; convocation à l'assemblée générale du 24 avril 1971 avec ordre du jour ; rapport moral (1971).

512J 931 — Revue *Vers l'Éducation nouvelle*, n°128, décembre 1958, contient Gisèle de Failly, "Un terrain de jeux bien particulier : l'aventure playground", p. 1-7 ; revue *Vers l'Éducation nouvelle*, n°132, mai 1959, contient, Gisèle de Failly, "À propos des terrains de jeux", p. 12-14, et Marjory Gill Allen of Hurtwood, "De l'espace pour nos enfants", p. 14-15 ; revue *Vers l'Éducation nouvelle*, n°135, août 1959, contient : annonce de la tenue d'un séminaire international sur les terrains de jeux à Stockholm du 27 mai au 3 juin 1958, p. 38-39.

512J 932 — Revue *Vers l'Éducation nouvelle*, n°142, mai 1960, contient Marjory Gill Allen of Hurtwood, "Parcs de jeux pour cités-logements, grands ensembles, villes nouvelles et parcs. L'expérience suédoise", p. 1-10.

566J 50/3 — Éditions du Scarabée. Publication *Enfants bâtisseurs. Images d'un terrain d'aventure* par Yves Flatard et Gérard Prémel : épreuves intermédiaires, s.d.

Fonds du mouvement des Francs et franchises camarades (Francas) : 547J 672

## Archives municipales de Rennes

Association pour la promotion de l'action sociale : 22Z285

Direction générale des services : 1433W118

Office social culturel rennais (OSCR) : 23Z388

## Archives municipales de Suresnes

Photographies du terrain d'aventure de la rue Voltaire, fin des années 1970 : R115

## Archives privées

Guene Gilbert, Mémoire de fin d'études, formation d'animateur-éducateur, Centre de formation « Les amitiés sociales » de Rennes, 1976.

## Entretiens patrimoniaux

*Les entretiens ont été réalisés dans le cadre d'une campagne d'archives orales menée en 2020-2021 dans le cadre du projet TAPLA.*

Entretien avec Chenuet Anne, inspectrice Jeunesse et Sport à Nantes (années 1970), réalisé par Myriam Afif, Guilhem Chauvet et Ulysse Ladevie le 15/09/2021.

Entretien avec Durand Pierre, membre du groupe aménagement/équipement des Francas (années 1970-1980), réalisé par Camille Martenot le 01/05/2021.

Entretien avec Lespagnol Michel, animateur du terrain d'aventure de la rue de vitruve à Paris (années 1970-1980), réalisé par Camille Martenot et Gilles Raveneau le 08/12/2020.

Entretien avec Mansuy Michel, coordinateur et animateur de terrains d'aventure à Nantes (années 1970-1980), réalisé par Camille Martenot le 12/01/2021.

Entretien avec Serge Gerbaud, coordinateur et animateur du terrain d'aventure de Bouffémont (années 1970-1980), réalisé par Gilles Raveneau le 03/12/2020.

## Annexe. Liste des entretiens

Tableau 2. Liste des entretiens pour les terrains d'aventure « du passé »

Nom Prénom	Statut, terrain d'aventure (période)	Période	Date de l'entretien
Mansuy Michel	Responsable de terrain d'aventure à Nantes	1974-1981	27/06/2023
Chauvigné Christian	Animateur à Nantes, responsable de l'ATAO	1974-1981	18/07/2023
Vierron Gilles	Animateur à Orléans	1975-1978	12/09/2023
Guene Gilbert	Animateur à Brest	1976-1981	05/10/2023
Gaillard Benoit	Bénévole sur le terrain d'aventure à Paris (20 <sup>e</sup> )	Fin des années 1970	29/11/2023
Corrignan Michel et Marie	Animateur et animatrice à Paris (19 <sup>e</sup> )	Milieu des années 1970	05/02/2024
Descamps Jean-Pierre	Animateur à Bordeaux, responsable de l'ATASOL et de la FNATA	1976-1985	21/05/2024

Tableau 3. Liste des entretiens pour les terrains d'aventure « du présent »

Prénom	Statut / Poste	Date de l'entretien
Damien	Coordinateur national, CEMEA	13/06/2023
Non cité	Animateur, coordinateur en DEJEPS	18/06/2023
Lorène	Animatrice, coordinatrice en DEJEPS	29/06/2023
Cédric	Animateur, coordinateur en BPJEPS	18/07/2023
Éléonore	Animatrice en BPJEPS	19/07/2023
Julien	Animateur saisonnier	21/09/2023
Ayoub	Animateur saisonnier	26/09/2023
Loïc	Animateur, coordinateur en CDD (1 an)	26/09/2023
Non cité	Directeur d'une association, responsable d'un terrain d'aventure estival	04/10/2023
Jade	Animatrice en CDD (1 an)	18/10/2023
Mathias	Animateur saisonnier	18/10/2023
Erwan	Animateur saisonnier	19/10/2023
Mathieu	Ancien animateur, coordinateur en CDD (4 mois)	19/10/2023
Non cité	Responsable développement durable, salarié des CEMEA	20/10/2023
Maëva	Animatrice et coordinatrice, CDI	21/11/2023
Lucas	Animateur, coordinateur en DEJEPS	06/12/2023
Aminata	Animatrice en CDD (8 mois)	08/03/2024
Non cité	Militante des CEMEA, bénévole investie sur les terrains d'aventure	08/03/2024
Non cité	Coordinatrice de terrains d'aventure, chargée de projet	13/03/2024

## Bibliographie

---

- Alinsky S., [1971] 2012, *Être radical. Manuel pragmatique pour radicaux réalistes*, Aden, Bruxelles (Belgique)
- Artières C., Besse-Patin B., Cadier R., Charlot T., Guillon S., Lulé D., Raveneau G., 2020, « L'aventure de Belle-Beille », *Revue SUD. Volumes critiques*, N°4.
- Augustin J-P, Gillet J-C, 2000, *L'animation professionnelle. Histoire, acteurs, enjeux*, L'Harmattan, Paris.
- Avril C., Cartier M., Serre D., 2010, *Enquêter sur le travail. Concepts, méthodes, récits*, La Découverte, Paris.
- Besse L., 2015. « L'action des maisons des Jeunes et de la Culture », *Informations sociales*, n° 190, p. 26-35.
- Besse L., Chateigner F., Ihaddadene F., 2016. « L'éducation populaire », *Savoirs*, n° 42, p. 11-49.
- Besse-Patin B., 2018, « Loisir et éducation. La formalisation éducative des jeux dans un accueil périscolaire », *Revue française de pédagogie*, n° 204, p. 5-16.
- Besse-Patin B., Bouillon F., Rozenholc-Escobar C., 2021, « Faire école dehors ? », *Géographie et cultures*, n° 119, p. 5-20.
- Besse-Patin B., 2023, « Sortir du face-à-face pédagogique La relation de contiguïté dans l'animation socio-culturelle », *Phronesis*, hors-série n° 1, p. 144-159.
- Besse-Patin B., à paraître, « « Fini de jouer ! » Contre l'urbanisation de l'enfance : aux origines des terrains d'aventure en France », dans Bachelart D., Besse L. (dirs.), *De l'animation nature à l'éducation à l'environnement ?*, Pierrefitte-sur-Seine, Publications des Archives nationales (Actes).
- Bodin R., 2011, « Une éducation sentimentale : Sur les ambiguïtés de l'accompagnement social en éducation spécialisée », *Déviance et Société*, n° 35, p. 93-112.
- Bourdieu P., 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Minuit, Paris.
- Bourdieu P., 1980, « Le mort saisit le vif », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 32-33, p. 3-14.
- Bourdieu P., [1997] 2003, *Méditations pascaliennes*, Seuil, Paris.
- Brown F., 2022, « Terrains d'aventure : théorie et pratique », in Buttier J-C, Roullier C., Sandras A. (dir.), *Éducation populaire : engagement, médiation, transmission (XIXe -XXIe siècles)*, Publications des Archives nationales [en ligne], Pierrefitte-sur-Seine.
- Cadier R. 2013, « La place centrale de l'activité sur un terrain d'aventure », *Anim'Acteur.ice*, n° 11, p. 2-3.
- Camus, J., 2008, « En faire son métier : de l'animation occasionnelle à l'animation professionnelle », *Agora débats / jeunesse*, n° 48, p. 32-44.
- Camus, J., 2011, « Les cadres sociaux de l'animation en centres de loisirs en France », *Pensée plurielle*, n° 26, n°1, p. 25-36.
- Cartier M., 2005, « Perspectives sociologiques sur le travail dans les services : les apports de Hughes, Becker et Gold », *Le Mouvement social*, n° 211, p. 37-49.

Cartier M, Lechien M-H. 2015, « Vous avez dit « relationnel » ? Comparer des métiers de service peu qualifiés féminins et masculins », *Nouvelles questions féministes*, n° 31, 2012.

Castel R., 2011, « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précaire », in Paugam S., *Repenser la solidarité*, Presses universitaires de France, p. 415-433.

Centre de création industrielle (CCI), 1980, *Enfants, à vous de jouer ! Terrains d'aventure, transformations d'espaces urbains*, Éditions du Centre de création industrielle / Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou, Paris.

Champy F., 2009, *La sociologie des professions*, Presses universitaires de France, Paris.

Chauvigné C., Chenantais D., Garin J-Y, Mansuy M., 1977, *Le trou. Un terrain d'aventure à Nantes*, UFCV, Nantes.

Chardonnet H., Queiroz J-M, 1982, *Enfances urbaines. Usages et significations sociales des terrains d'aventure*, LARES, Rennes.

Chenuet A., 1976, « Mésoaventures d'un terrain d'aventure », *Les cahiers de l'animation*, n° 11, p. 9-22.

Chombart de Lauwe M-J., Bonnin P., Mayeur M., Perrot M., De la Soudière, 1976, *Enfant en-jeu. Les pratiques des enfants durant leur temps libre en fonction des types d'environnement et des idéologies*, CNRS, Paris.

CODEJ, 1974, *Le terrain pour l'aventure, un nouvel espace de jeu*.

Darbus F., Legrand E., 2021, « Dispensé-e-s d'être malades. Les travailleur-euse-s des toutes petites entreprises (coiffure, restauration, bâtiment), des salarié-e-s jamais malades ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 239, p. 66-81.

Darmon M., 2016, *La socialisation*, Armand Colin, Paris.

De Failly G., 1958, « Un terrain de jeu bien particulier : « l'aventure playground » », *Vers l'Éducation nouvelle*, n° 128, p. 1-7.

Deshayes J., Ihaddadene F., Simonet M., Veron D., Vivés C., Yon, K., 2023, « Au sein, au seuil et au-delà du salariat : les dimensions politiques du salaire », *Salariat*, n° 2, p. 7-17.

Deluermoz Q., Singaravélou P., 2012, « Explorer le champ des possibles. Approches contrefactuelles et futurs non advenus en histoire », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n° 59-3, p. 70-95.

Elias N., 2010, *Au-delà de Freud. Sociologie, psychologie, psychanalyse*, La découverte, Paris.

Faguer J-P, 2007, « Le relationnel comme pratique et comme croyance », *Agone*, n° 37, p. 185-203.

Faure J-M, Suaud C., 2015, *La Raison des sports. Sociologie d'une pratique universelle et singulière*, Raisons d'agir, Paris.

Goffman E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Minuit, Paris.

Guillaud E., 2018, *De l'attrait à l'usure. Les trajectoires professionnelles des éducateurs sportifs en nautisme*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Nantes.



Guillaud E., 2021, « Donner une part de soi. La transférabilité de ressources et dispositions pour l'encadrement des classes de mer », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'ère nouvelle*, n° 54, p. 39-59.

Hughes E.C., 1996, *Le regard sociologique. Essais choisis*, EHESS, Paris.

Kechichian S., 2023, *Encadrer l'enfance populaire hors de l'école. Ethnographie des loisirs périscolaires*, Thèse de doctorat de sociologie et anthropologie, Université Lumière Lyon 2.

Krinsky J., Simonet M., 2012, « Déni de travail : l'invisibilisation du travail aujourd'hui », *Sociétés contemporaines*, vol. 87, no. 3, p. 5-23.

Lahire B., 2004, *La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, La Découverte, Paris.

Lebaron F., 2014, *Les 300 mots de la sociologie*, Dunod, Paris.

Lebon F., 2005, *Une politique de l'enfance. Du patronage au centre de loisirs*, L'Harmattan, Paris.

Lebon F., Simonet M., 2012, « Le travail en colos. Le salariat en vacance ? », *Les notes de l'IES*, n° 26.

Lebon F., 2020, *Entre travail éducatif et citoyenneté : l'animation et l'éducation populaire*, Champ social, Nîmes.

Lepoutre D., 1997, *Cœur de banlieue: codes, rites et langages*, Odile Jacob, Paris.

Loirand G., 2004, « Professionnalisation : de quoi parle-t-on ? », in Société de Sociologie de Langue française, *Dispositions et pratiques sportives*, L'Harmattan, Paris, p. 217-227.

Mauger G., 2001, « Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 136-137, p. 5-14.

Mauger G., 2023, *Avec Bourdieu. Un parcours sociologique*, Presses universitaires de France, Paris.

Newstead S., 2019, « Le playwork à la recherche d'une identité perdue », *Sciences du jeu*, n° 12 [en ligne].

Morel S., Pesle M., 2020, « Introduction - Approches territoriales et partenariales de la réussite éducative », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, n° 53, p. 9-20.

Mozziconacci V., Rennes J., Duval-Valachs N., Esclafit M., Revenin R., Batailler C., 2023, « Éditorial: Interroger la domination adulte », *Mouvements*, n° 115, p. 7-11.

Muel-Dreyfus F., 1980, « L'initiative privée. Le terrain de l'éducation spécialisée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°32, p. 15-49.

Pesle M., 2020, « Analyse d'un partenariat fragmenté : enjeux municipaux et centralité gestionnaire dans la politique éducative métropolitaine », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 53, no. 2, p. 69-87.

Pichonnaz D., Toffel K., 2021, « Pour une sociologie structurale du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 240, n° 5, p. 4-13.

Raveneau G., 2019, « Les terrains d'aventure en France dans les années 1970 ou la contestation en acte de la notion d'équipement socioculturel », in Besse L., Clarisse C. (dir.), *Des lieux pour l'éducation populaire*

(1930-1970). *Histoire des équipements socioculturels. Villes et territoires*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours.

Raveneau G., 2020, « Des Terrains d'aventure du passé/pour l'avenir », *Revue SUD. Volumes critiques*, N°4.

Renahy N., 2010, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion », *Regards sociologiques*, n° 40, p. 9-26.

Rivière C., 2021, *Leurs enfants dans la ville. Enquête auprès de parents à Paris et à Milan*, Presses universitaires de Lyon, Lyon.

Rivière C., 2023, « Qu'est-ce qu'une « ville à hauteur d'enfant » ? ». *Mouvements*, n° 115, p. 139-147.

Schwartz O., 2011, « Peut-on parler des classes populaires ? », *La vie des idées* [en ligne].

Segrestan P., 2011, « Quels devenir pour l'animation sociale ? », *VST - Vie sociale et traitements*, p. 125-131.

Simonet M., 2018, *Travail gratuit : la nouvelle exploitation ?*, Textuel, Paris.

Soulet M-H, 2016, « Le travail social, une activité d'auto-conception professionnelle en situation d'incertitude », *SociologieS* [en ligne].

Vergnes B., Guéant M-C, Kling P., 1975, *Du terrain ! Pour l'aventure*, Maspero, Paris.

Vilbrod A., 2022, *Travailler en étant malade. Enquête auprès de salariés du champ sanitaire et social présentéistes et de médecins du travail*, L'Harmattan, Paris.

Vincent G., Lahire B., Thin D., 1994, « Sur l'histoire et la théorie de la forme scolaire », in *L'Éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Presses universitaires de Lyon, Lyon, p. 11-48.

Virgos J., 2021, « Incidences de la resocialisation professionnelle sur les parcours des animateurs jeunesse », in Becquet V. (dir.), *Des professionnels pour les jeunes. Sociologie d'un monde fragmenté*, Champ social, Nîmes, p. 71-92.

Willis P., 2011, *L'école des ouvriers. Comment les enfants d'ouvriers obtiennent des boulots d'ouvriers*, Agone, Marseille.

## LE TRAVAIL D'ANIMATION DANS LES TERRAINS D'AVENTURE EN FRANCE, DES ANNÉES 1970 À NOS JOURS

Les terrains d'aventure sont des dispositifs socioculturels originaux, caractérisés par leur ancrage sur l'espace public, par le libre accès, la gratuité et enfin l'activité libre. Les animateurs et animatrices de terrains d'aventure ne doivent pas préparer une activité pour un public ciblé, mais accueillir ceux et celles qui viennent sur le terrain pour les accompagner dans leurs envies et contribuer à leur appropriation de l'espace public. Leur existence interroge ainsi les modalités pédagogiques des espaces d'accueil de loisirs « classiques », la place des enfants et des jeunes dans l'espace urbain, les possibilités de coopération entre les acteurs de l'animation et de la prévention, ou bien encore les rapports de pouvoir entre enfants et adultes. En France, ils se sont implantés dans les années 1970, mais ont quasiment disparu dans les années 1980, avant de faire leur retour depuis quelques années.

L'enquête, menée dans le cadre du projet TAPLA (Terrains d'aventure du passé/pour l'avenir), s'intéresse aux terrains d'aventure du passé comme ceux actuels et mobilisent des archives, des observations et des entretiens. Elle entend saisir ce que les animateurs et animatrices produisent sur les terrains d'aventure et, en retour, les effets de ces expériences professionnelles sur leurs rapports au métier d'animateur. Envisagés comme des lieux de socialisation au sein de l'espace de l'animation, les terrains d'aventure peuvent, sous certaines conditions, transformer les animateurs et animatrices pour transformer leur rapport au travail ou bien susciter de nouvelles aspirations professionnelles. Ils sont toutefois historiquement cantonnés aux marges de l'animation et leur retour reste marqué par la précarité : le champ des possibles ouvert par les terrains d'aventure est ainsi limité par des contraintes structurelles et matérielles.



ISSN : 2727-6465